ANNÉE — T. 7 N° 137. — 28 JANVIER 1922

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE



Adveniat Regnum Tuum

PARAIT LE SAMEDI (*46 fascicules par an; tables semestrielles*)

PRIX DU NUMÉRO : 0 FR. 60

Abonnements : Six mois, 11 fr.; un an, 20 fr. Etranger, 13 et 25 fr.

BUREAUX : 5, RUE BAYARD, PARIS-VIII°

(Chèques postaux : *Maison de la Bonne Presse, Paris*, Cie N° 1668.)

Les Questions Actuelles — Chronique de la Presse — L'Action Catholique — Rev. d'Organisation et de Défense Religieuse

Sommaire analytique

« LES QUESTIONS ACTUELLES » et « CHRONIQUE DE LA PRESSE »

S. S. LE PAPE BENOIT XV

Le dimanche 22 janvier 1922, à 6 heures du matin, Sa Sainteté Benoît XV, 264e successeur de saint Pierre (1), *a rendu le dernier soupir au palais du Vatican.*

*Nos lecteurs trouveront ci-dessous toutes les indications documentaires importantes relatives au Pontife défunt. Elles sont extraites en majeure partie de deux recueils de premier ordre, l'*Annuaire Pontifical Catholique *et la revue* Rome (2).

La division adoptée a été la suivante : d'abord, une série de Notes biographiques *relatant succinctement la vie, la maladie et la mort de S. S. Benoît XV, puis l'énumération et l'analyse des actes (canonisations, consistoires, etc.) et des documents principaux de ce Pontificat, que la maladie vient de clore si brusquement.*

De sa naissance au cardinalat

La jeunesse.

Né à Gênes, le 21 novembre 1854 (3), baptisé le lendemain en la paroisse de Nostra Signora della Vigna, Jacques della Chiesa fit ses études dans les collèges et au Séminaire de Gênes (4) et suivit les cours de droit de son Université, où il prit son doctorat en droit le 2 août 1875. Après avoir subi les derniers examens, il se destina à la carrière ecclésiastique et vint à Rome faire sa théologie. Il se fit admettre au collège Capranica et suivit les cours de la Grégorienne, où il prit ses grades en théologie. Ordonné prêtre le 21 décembre 1878, il entra ensuite à l'Académie des Nobles ecclésiastiques. C'est dans cette maison d'études spéciales qu'il se forma à la carrière qu'il voulait probablement embrasser. Cette Académie, en effet, par les cours qu'elle fait suivre à ceux qu'elle admet, les dispose à entrer au service du Saint-Siège dans la voie diplomatique.

Mgr Rampolla était secrétaire de la Propagande quand Léon XIII le destina à la nonciature d'Espagne. Le nouveau nonce, qui connaissait l'abbé della Chiesa, le prit comme secrétaire (2 janv. 1883) ; ses brillantes études à l'Académie ecclésiastique, son ardeur au travail, la finesse de son tact, avaient éveillé l'attention de ses supérieurs, et comme à toutes ses qualités il joignait une piété profonde, éclairée, sincère, il était naturellement désigné pour suivre la carrière diplomatique.

(1) C'est le chiffre indiqué dans la liste des Papes dressée d'après les médaillons de Saint-Paul hors les murs (cf. *Annuaire Pontifical Catholique*, 1915, pp. 28-33).

(2) Edités par la Maison de la Bonne Presse, Paris.

(3) Du marquis della Chiesa et de la marquise, née Giovanna Migliorati.

(4) Le 21 oct. 1914, au Séminaire de Gênes, a été inaugurée dans la salle qui précède la bibliothèque une plaque commémorative du séjour qu'y fit Benoît XV, en 1869-71, pour son cours de philosophie, avec cette inscription due à don Albino Bo, professeur de littérature : *Benedictus Papa XV — Heic per duos annos — In spem Ecclesiae succrescens — addiscendae philosophiae — operam dedit.*

Près du cardinal Rampolla.

A partir du moment où il fut emmené à Madrid par Mgr Rampolla, la vie de Mgr della Chiesa, qui avait été fait, selon l'usage, à cette occasion, camérier secret de Sa Sainteté (28 mai 1883), se confond avec celle de son protecteur et supérieur hiérarchique. Il reste quatre ans en Espagne, puis revient à Rome avec le cardinal, que Léon XIII destinait à être son secrétaire d'Etat (1887). Dans cette haute situation, le cardinal Rampolla ne voulut point se séparer de son secrétaire, dont il venait d'apprécier les rares et solides qualités. Il se connaissait en hommes, et le fait d'avoir retenu auprès de lui Mgr della Chiesa est le plus bel éloge que l'on puisse faire de ce dernier. Il cumulait au Vatican une double fonction. Officiellement, il était *minutante* de la Secrétairerie d'Etat, et, en cette qualité, était chargé de rédiger la minute des pièces qui devaient être expédiées, et il partageait cette charge avec d'autres employés ; mais il avait une autre fonction qui lui était personnelle : c'était d'être le secrétaire particulier, l'homme de confiance du secrétaire d'Etat. Il resta longtemps dans cette position officiellement subalterne de *minutante ;* il aurait pu, évidemment, se servant de la protection du cardinal Rampolla, arriver à des charges plus hautes, plus en vue, où il aurait pu faire montre des belles qualités d'esprit et de cœur que Dieu lui avait départies. Il préféra le silence, l'obscurité du dévouement qui l'enchaînait à une tâche quotidienne où seul l'amour de Dieu pouvait le récompenser de ce qu'il faisait.

De 1887 à 1900, c'est-à-dire pendant treize années, il resta dans cette charge secondaire (1). Cependant, on savait bien l'influence toujours grandissante qu'il prenait à la Secrétairerie d'Etat ; aussi ce ne fut point une surprise quand, le 18 juillet 1900, il fut nommé prélat domestique. L'année suivante, le 23 avril 1901, il franchissait le dernier échelon de sa carrière et était nommé substitut de la Secrétairerie d'Etat et secrétaire du Chiffre. C'est à cause de cette charge, la première de la Secrétairerie d'Etat, qu'il était nommé, le 30 mai de cette même année, consulteur du Saint-Office (2).

Désormais, le prélat était arrivé à l'apogée de sa carrière et ne pouvait monter plus haut qu'à condition d'en sortir. Léon XIII mourut le 20 juillet

(1) Mgr della Chiesa habitait alors en dehors du Vatican. Le 18 oct. 1914, une plaque commémorative a été solennellement placée sur le palais du sénateur di Brazza, place Saint-Eustache, 83, en souvenir du séjour de sept années qu'y fit Mgr della Chiesa.

Voici le texte de l'inscription, dû à Mgr Sardi, archev. titulaire de Césarée de Palestine : *Jacobus della Chiesa — qui nunc — Benedictus XV Pont. Max. — ante quam ad maiores honores — conscenderet — has aedes septennio incolait — Leopoldus Nardelli — curio ad Eustachii — ne rei memoria excideret — hunc titulum — annuente — Philippo di Brazza — Domus possessore — P. C.*

(2) C'est pendant qu'il était à la Secrétairerie d'Etat qu'il fut nommé par le Gouvernement français chevalier de la Légion d'honneur, par décret du 21 janv. 1889 ; Mgr Gasparri, qui est devenu son secrétaire d'Etat, l'est aussi. C'est le premier Pape qui ait eu cette décoration. On sait que Benoît XV parle très bien le français et qu'il alla à Lourdes en août 1913 avec un pèlerinage italien de 2 000 personnes. Il s'arrêta à Notre-Dame de la Garde, à Marseille et à Saint-Sernin de Toulouse.

3, et le poste de secrétaire du Sacré Collège était ant par la mort de Mgr Volpini, nommé à cette rge par Léon XIII et décédé quelques jours avant Pontife, sans que celui-ci en eût connaissance. Les dinaux devaient choisir un secrétaire provisoire. ix noms furent mis en présence: celui de r della Chiesa et celui de Mgr Merry del Val. Il able que le choix de ce dernier fut dû surtout 'influence personnelle du cardinal Oreglia, doyen Sacré-Collège ; mais le seul fait que Mgr della iesa avait été sur les rangs montre l'estime qu'en aient les cardinaux.

Mgr della Chiesa sous Pie X.

Quand Pie X fut élu, Mgr Merry del Val devint -secrétaire, puis, après son élévation au cardilat, secrétaire d'Etat. Il conserva tous les employés cette Secrétairerie, et parmi eux le substitut et rétaire du Chiffre.

La continuation de cette faveur montre combien prélat en était digne, et ce n'est point un éloge lgaire que de dire qu'il fut le serviteur aussi actif intelligent du cardinal Merry del Val qu'il l'avait du cardinal Rampolla.

L'archevêque de Bologne.

Pendant quatre années, il fut le collaborateur lassable du cardinal Merry del Val. Mais alors e X jugea que le temps était venu de faire sortir gr della Chiesa de cette position modeste et effacée de mettre la lumière sur le chandelier. Il le desa à l'archidiocèse de Bologne (16 déc. 1907), cant par suite de la mort du cardinal Svampa ; et n'était point sans motif. Ce siège conduit presque ujours au cardinalat, mais il est particulièrement fficile. Il est d'abord très peuplé, ayant plus de o ooo habitants. Le nombre des paroisses est de 389 ; lui des prêtres séculiers de 750, avec 1 175 églises chapelles. Mais ces chiffres ne disent rien par x-mêmes. Les Bolonais sont des gens remuants, et n'est pas toujours facile de les contenir. Il faut e souplesse très grande, associée à une fermeté caractère qui ne se laisse point démonter, et c'est rce que Mgr della Chiesa avait fait montre de ces ux qualités, difficiles parfois à se concilier, qu'il t désigné pour ce siège important.

Suivant l'usage, par un privilège des prélats palas, il fut sacré par Pie X le 22 décembre 1907. La rémonie se fit à la chapelle Sixtine. Puis il partit ur Bologne après avoir reçu l'*exequatur*, qui ne fit pas trop attendre, et il fut intronisé le févr. 1908.

A partir de ce moment, la vie de l'archevêque se nfond avec celle de son diocèse, dont il était l'âme. fut bien accueilli. Mais l'archevêque devait monter us haut. Le 25 mai 1914, il était créé cardinal être de la Sainte Eglise Romaine, et le 28 mai cevait le chapeau avec le titre des *Quatre-Saints-ouronnés*, dont il prenait possession le 4 juin suint (1). A cette occasion, les Bolonais voulurent ontrer combien ils tenaient à leur archevêque et préciaient ses grandes qualités de père et de prélat. cardinal avait reçu de nombreux cadeaux relieux. Un Comité se forma pour lui donner quelque ose de plus pratique, et, quand il revint de Rome, cardinal trouvait à la porte de son palais une lendide automobile fermée dont ses diocésains lui isaient hommage pour qu'il pût plus facilement rcourir son diocèse. (*Annuaire Pontifical cathoque*, 1915, pp. 115-117.)

(1) Il était en même temps désigné pour les Cong. du ncile et de la Cérémoniale.

Histoire de son Pontificat

S. S. Pie X mourut le 20 août 1914, trois semaines après le commencement de la Grande Guerre. Le 31 août, le cardinal della Chiesa entra au Conclave avec 56 de ses collègues.

A l'heure où paraîtront ces lignes, un nouveau Conclave sera sinon déjà ouvert, du moins à la veille de l'être.

Le récit des cérémonies qui précédèrent et accompagnèrent les solennelles assises d'août 1914 devient donc d'une vivante actualité, le protocole qui règle le Conclave ne variant pas en ses lignes principales d'un Pontificat à l'autre.

Le Conclave de 1914 et l'élection de S. S. Benoît XV (1)

Les Congrégations cardinalices.

Elles ont eu lieu, chaque jour, dans la salle du Consistoire, depuis le 21 août jusqu'au 31 août.

Dans la première, où 23 cardinaux étaient présents, après le serment d'usage, l'anneau du Pêcheur de Pie X fut brisé pour être enfermé le lendemain en son cercueil avec le sceau qui servait à sceller les Bulles.

A celle du 25 août, le corps diplomatique fut introduit près du Sacré Collège pour présenter ses condoléances. L'ambassadeur d'Autriche s'exprima en français en ces termes :

Eminentissimes Seigneurs,

Vénérables princes de l'Eglise,

Profondément ému de la perte cruelle que l'Eglise catholique a subie par la mort du Souverain Pontife, S. S. Pie X, je remplis un triste devoir en exprimant au Sacré Collège, en mon nom ainsi qu'au nom de mes collègues et du corps diplomatique entier accrédité auprès du Saint-Siège, les hommages de nos plus profondes condoléances.

Cette cruelle perte, qui sera douloureusement ressentie de tout l'univers, doit affliger tout particulièrement le corps diplomatique accrédité auprès du Saint-Siège, qui a eu le bonheur d'être le témoin de ce règne essentiellement apostolique et toujours animé du désir de conformer le bien de l'Eglise aux intentions des souverains et des gouvernements que nous avons l'honneur de représenter.

La haute sagesse du Souverain Pontife défunt, son esprit de justice et sa bonté incomparable l'ont entouré déjà durant sa vie d'une auréole dont les rayons ne s'éteindront jamais.

Ce sont, en outre, ces hautes qualités personnelles qui ont gagné à Pie X, pendant son glorieux règne, les cœurs et la profonde estime de l'humanité civilisée, et qui rendront sa mémoire inoubliable.

Dans ce triste moment, nous joignons nos prières à celles du Sacré Collège et de la chrétienté entière, priant Dieu tout-puissant d'accorder à son grand serviteur défunt la grâce et la lumière éternelle.

Le doyen du Sacré Collège, cardinal Serafino Vannutelli, lui répondit en français :

Monsieur l'Ambassadeur,

Au triste moment où il pleure la perte cruelle d'un Pontife incomparable, le Sacré Collège reçoit avec reconnaissance le témoignage de condoléance que les membres du corps diplomatique lui apportent par l'organe autorisé de leur digne doyen.

Dans le deuil immense du monde catholique, cette manifestation de sympathie et cette assurance d'union de

(1) De la revue *Rome*, n° 129.

prières, de la part du corps diplomatique accrédité près le Saint-Siège, sont pour nous un soulagement dans la douleur qui nous afflige, un appui dans l'accomplissement de la tâche qui nous incombe.

Veuillez, Monsieur l'Ambassadeur, et vous tous, Messieurs les Membres du corps diplomatique, agréer nos remerciements empressés et vous rendre, auprès des souverains, des chefs d'Etats et des gouvernements respectifs, les interprètes de la profonde gratitude du Sacré Collège des cardinaux.

Entourés de votre assistance, fidèles à tous les graves serments qui nous lient et que nous avons, ces jours, solennellement renouvelés, et, aidés surtout par la lumière d'en haut, puissions-nous obtenir de Dieu la grâce de donner bientôt à la Sainte Eglise son nouveau Pasteur suprême !

La préparation du Conclave.

Dès le 20 août, S. Em. le cardinal della Volpe, camerlingue, a pris le gouvernement du Saint-Siège et prévu la préparation du Conclave, d'accord avec le prince Chigi, maréchal du Conclave. Il s'est installé dans les appartements occupés autrefois par le cardinal Rampolla.

Avisés, tous les cardinaux étrangers se sont mis en route pour Rome. Les gouvernements ont tous facilité leur voyage. En Italie, sur l'ordre du ministère, un compartiment de 1re classe leur était réservé à partir de la frontière.

Le 27 août, le Sacré Collège a chargé Mgr Misciatelli des fonctions de gouverneur du Conclave, le poste de majordome étant vacant.

Le 30 août, à 4 h. 1/2 du soir, les conclavistes ecclésiastiques et le personnel laïque qui devait être enfermé dans le Conclave ont prêté serment entre les mains de Mgr d'Amico, spécialement délégué par le préfet des cérémonies pontificales; il y avait environ 200 personnes.

Voici quelles furent les Commissions cardinalices :

Pour l'organisation du Conclave : les cardinaux della Volpe, Cagiano, Bisleti; pour l'approbation des conclavistes : les cardinaux Falconio, Pompili, Tecchi ; pour la clôture et la sécurité du Conclave, le cardinal camerlingue, les cardinaux chefs d'ordre et le cardinal faisant fonction de préfet des cérémonies.

Les officiers du Conclave étaient :

Sécrétaire du Sacré Collège : Mgr Boggiani, archevêque titulaire d'Edesse ;

Gouverneur : Mgr Misciatelli, sous-préfet des Sacrés Palais apostoliques ;

Maréchal du Conclave : prince don Lodovico Chigi ; capitaines : MM. Giuseppe Alessandri, Enrico Manni, comte Gaetano Senni, Filippo-Fausto Marucchi, Francesco Bersani ; gentilhomme d'honneur : Vincenzo Giglini, secrétaire particulier ;

Confesseur : R. P. Oietti, S. J. ;

Sacriste : Mgr Zampini, évêque titulaire de Porphyre ; sous-sacriste : R. P. Pifferi, O. S. A. ;

Préfet des cérémonies : Mgr d'Amico ; cérémoniaires : NN. SS. Giuseppe Tani, Giovanni-Battista Menghini, Alfonso Carinci, Carlo Respighi, Luigi Capotosti ;

Architecte : Federico Mannucci ;

Commissaire du Conclave : Comm. Filippo Paccelli ;

Médecins : MM. Goretti et Cagiatti ; chirurgien : M. Amici ; pharmacien : R. F. Narciso, des Fate Bene Fratelli ;

Pourvoyeur : Francesco-Saverio Seganti ; approvisionneur : Loreti ; dépensier : Manzi ; *Credenziere* (pâtisserie) : Loreti.

Voici les dispositifs pris par le préfet des cérémonies pour le Conclave :

Dispositif pour la garde des tours du Conclave (1).

Les Illustrissimes et Révérendissimes doyens des collèges des archevêques et évêques assistants, protonotaires apostoliques, auditeurs de Rote, clercs de la Chambre, votants de la Signature, doivent avertir leurs collègues de vouloir bien se trouver, lundi prochain 31 août, à 5 heures du soir, dans la salle Royale du palais apostolique du Vatican, pour prêter le serment habituel pour la garde des tours du Conclave.

Pour les tours qui sont au sommet de l'escalier de Pie IX, près de l'entrée de la cour Saint-Damase, le premier sera gardé par NN. SS. les clercs de la Chambre, le deuxième par NN. SS. les protonotaires, le troisième par NN. SS. les archevêques et évêques assistants au trône et auditeurs de Rote, et le quatrième par les votants de la Signature.

Ces tours resteront ouverts de 9 à 11 h. 1/2 du matin et de 5 à 7 heures du soir.

Les vêtements d'usage sont la soutane noire avec la ceinture de laine noire avec franges, le rochet sans dentelles et la mantelletta de couleur noire.

Les doyens des collèges respectifs indiqueront l'ordre à observer pour la garde des tours.

26 août 1914.

FRANCESCO RICCI,
préfet des cérémonies du Saint-Siège.

Dispositif concernant les vêtements usuels des Éminentissimes cardinaux et de leur suite durant le Conclave.

Les Eminentissimes cardinaux, durant la Messe privée du Saint-Esprit, qu'ils entendront tous les jours du Conclave et durant les scrutins, devront prendre la soutane et la mosette de laine violette, avec la ceinture de soie à franges semblable, mais sans or.

Ils feront apporter aussi la cappa de soie violette et le rochet plissé qu'ils revêtiront pour la seconde adoration du Pontife élu.

Les conclavistes porteront toujours la soutane et le *ferraiolone* noirs ; ils auront aussi avec eux une cotta pour l'assistance à la Messe privée de leur cardinal. Les domestiques porteront le frac avec pantalon noir et cravate blanche.

Les Eminentissimes cardinaux sont avisés que le premier jour du Conclave, à 7 heures du matin, la Messe basse du Saint-Esprit sera célébrée par l'Eminentissime cardinal doyen, qui y distribuera la sainte Communion aux autres cardinaux.

25 août 1914.

Par mandement du Sacré Collège,
FRANCESCO RICCI,
proton. ap., préfet des cérémonies pon[tificales].

Le prince Chigi, maréchal du Conclave, a fa[it] frapper des monnaies commémoratives en or, e[n] argent et en bronze, qui furent distribuées aux car[dinaux], au corps diplomatique et aux dignitaires d[u] Vatican (2).

La Messe du Saint-Esprit.

Le 31 août, à 10 heures, a eu lieu, à la chapell[e] Sixtine, la Messe du Saint-Esprit, célébrée par [le] cardinal Ferrata. 53 cardinaux y assistaient. L[a] garde-noble, en grand uniforme, faisait le servi[ce]

---

(1) Ce sont les six endroits par lesquels les cardina[ux] qui sont au Conclave communiquent avec le dehor[s]. Chacun est muni d'une clochette à l'intérieur et à l'ext[é]rieur pour appeler les gardiens. Toutes les conversatio[ns] doivent avoir lieu à haute et intelligible voix devant l[es] prélats chargés de la garde. Ceux-ci ont le devoir [de] prendre connaissance des lettres, journaux, etc., destin[és] aux conclavistes.

(2) Le prince Chigi a survécu peu de temps au Co[n]clave ; il est décédé le 4 nov. 1914.

l'intérieur de la chapelle. A l'extérieur, c'étaient garde suisse et la garde palatine.

Pendant la Messe, Mgr Galli a prononcé un sermon latin : *Pro eligendo Pontifice*, recommandant aux dinaux de procéder à l'élection pontificale promp- nent et de choisir le plus digne.

Ensuite les cardinaux tinrent leur dernière Con- gation, qui fut courte et où fut faite la lec- e des Constitutions apostoliques concernant le nclave.

Entrée au Conclave.

Le soir même, à 5 heures, ils entrèrent en Con- ve. Il n'y avait que 57 cardinaux. Les cardinaux bbons, O'Connel et Bégin étaient en voyage et ne rent prendre part aux scrutins, car ils n'arrivèrent 'après l'élection du Pape.

Les cardinaux Vaszary, Prisco, Martinelli, Bauer et rbillard ont dû, au dernier moment, s'excuser ur raisons de santé.

A 5 heures, les cardinaux se réunissent donc à la apelle Sixtine, tandis que les chantres, dirigés par maëstro Perosi, chantent le *Veni Creator ;* on erçoit les membres du Sacré Collège assis sur le urtour du chœur, sous des baldaquins violets (1).

Le *Veni Creator* terminé, le cardinal Agliardi, vice- yen du Sacré Collège, chanta d'une voix forte oraison ordinaire, suivie de l'oraison spéciale du onclave.

Les assistants furent alors invités par les cérémo- aires à quitter la chapelle Sixtine. Ils virent dans salle ducale passer le prince Chigi, maréchal du onclave, qui, précédé des domestiques en livrée de maison et entouré des gardes suisses, se rendait la chapelle Sixtine pour prêter serment devant les rdinaux. Les prélats ayant la garde des tours du onclave furent appelés aussi à prêter serment.

Les cardinaux traversèrent alors successivement la lle ducale, se rendant dans leurs appartements res- ectifs.

La cloche sonnant au troisième étage extérieur es galeries de la cour Saint-Damase a annoncé à heures la clôture du Conclave. Puis, dans la nuit ui tombait, le cortège du maréchal et du gouver- eur du Conclave, encadré des domestiques portant es torches, vint chercher les cardinaux Vincent annutelli, Gasparri, Cagiano et della Volpe, et eux-ci, accompagnés de ce cortège, vérifièrent la lôture. Après quoi, les assistants ont été invités à ortir de la cour Saint-Damase, et le Vatican s'est idé de tout étranger au Conclave.

Les scrutins.

D'après l'usage reçu, il n'y a que deux scrutins par jour : un le matin après la Messe du Saint-Esprit t un autre le soir. Mais il faut remarquer que ces crutins peuvent être simples ou doubles. Ils sont imples si, comme dans le Conclave qui a élu Pie X, l n'y a pas d'accession ; ils sont doubles si l'ac- cession cherche à compléter le résultat qui n'a pas été atteint par le vote direct qui a précédé. Au Con- clave qui a élu Léon XIII, il y avait l'accession après chaque scrutin, mais il n'y avait qu'une seule *sfumata* après les deux scrutins unis dans une même séance.

Cette note sert à expliquer des divergences que l'on rencontre chez diverses personnes qui ont traité ce sujet et déclaré qu'il y avait eu quatre scrutins par jour.

(1) Les cardinaux nommés par Léon XIII auraient dû avoir le baldaquin vert, et seulement ceux nommés par Pie X le baldaquin violet ; mais, pour cette fois, il a été décidé que tous les baldaquins seraient violets.

Le bulletin de vote est en papier spécial et les bouts doivent en être pliés ; il est divisé en trois parties. Chaque cardinal ajoute son nom dans celle des trois parties où sont écrits les mots : *Ego cardinalis ;* puis il la plie en la fixant au moyen d'un cachet de fantaisie sur cire rouge. Au milieu du bulletin sont imprimés les mots : *Eligo in Summum Pontificem Reverendissimum Dominum meum Cardinalem N...* A cet endroit, le cardinal écrit le nom du cardinal qu'il veut élire. A la partie inférieure, le cardinal écrit un chiffre ou une phrase de son choix et replie encore en cachetant le second pli par deux cachets. Au verso du bulletin sont imprimées des arabesques et des figures, afin que rien ne puisse transparaître.

Les billets pour l'accession sont pliés comme ceux du scrutin avec les mêmes cachets et devises. Si le cardinal veut accéder à un cardinal pour lequel il n'a point voté, il écrit : *Accedo ad Dominum N...* Si, au contraire, il veut garder son précédent vote, il écrit : *Accedo nemini.* Il est facile alors de vérifier, par le cachet de fantaisie et l'inscription de la devise, que le cardinal qui donne l'accession à un cardinal n'a point déjà voté pour le même cardinal, ce qui ferait double emploi.

Les scrutins ne donnèrent aucun résultat ni le 1er ni le 2 septembre ; la *sfumata* (1) en avertissait deux fois par jour la foule massée sur la place Saint-Pierre...

On ne peut savoir au juste ce qui s'est passé, car S. S. Benoît XV, rompant avec l'usage habituel qui levait le secret du Conclave après l'élection, comme cela avait eu lieu en 1903, a maintenu rigoureusement le secret du Saint-Office sur les opérations du Conclave, et a fait même retirer les feuilles imprimées sur lesquelles les cardinaux pointaient les suffrages. C'est pour ce motif que nous ne pouvons donner le nombre des voix à chaque scrutin, comme nous l'avons fait pour Pie X.

L'élection.

Le cardinal della Chiesa a donc été élu au scrutin du matin du 3 septembre, et, ayant accepté l'élection, a pris le nom de Benoît XV.

L'acte de l'élection fut immédiatement dressé, puis le Pape fut conduit dans un pavillon voisin de la sacristie, où il revêtit les habits pontificaux. Benoît XV rentra ensuite dans la chapelle et prit place sur le fauteuil placé devant l'autel (2).

Le cardinal camerlingue, puis tous les cardinaux à tour de rôle s'agenouillèrent et baisèrent la main du nouveau Pontife, dont ils reçurent l'accolade de

(1) Sur le toit de la chapelle Sixtine, on hisse un tuyau noir qui sert à la *sfumata*. Quand un scrutin a eu lieu sans donner de résultats, un cardinal prend les bulletins de vote, les mêle avec de la paille mouillée et brûle le tout dans un petit fourneau installé dans l'angle de la chapelle, à gauche de la porte d'entrée, et la fumée qui sort est excessivement noire. Si, au contraire, le scrutin a donné un résultat et que le Pape soit élu, on se contente de brûler les bulletins sans paille humide, et alors la fumée est à peine visible, ce qui indique l'élection. (Note de *Rome*.)

(2) Anciennement, le Pape s'asseyait non pas devant l'autel, pour recevoir la première « *adoration* » des cardinaux, mais sur l'autel lui-même. On symbolisait bien mieux, de cette façon, l'union étroite qui existe entre le Christ et son Vicaire. Celui-ci s'asseyait sur la pierre sacrée, et cet acte évoquait immédiatement à l'esprit le mot de saint Paul : *Petra autem erat Christus.* Mais la cérémonie de l' « adoration » est plus facilitée quand le Souverain Pontife s'assoit sur un fauteuil devant les degrés de l'autel et appuyé à cet autel. Telle est la raison qui a fait modifier cette partie de la cérémonie, sans en changer toutefois le sens. (Note de *Rome*.)

paix. Le cardinal camerlingue mit alors au doigt du Pape l'anneau du Pêcheur.

Après la proclamation du nouveau Pape, Mgr Misciatelli et le prince Chigi ont ouvert l'entrée de la cour Saint-Damase pour faire passer la garde palatine, la garde suisse et les gendarmes, qui ont repris leur service à l'intérieur du palais.

La porte a été aussitôt refermée jusqu'à l'ouverture du Conclave; alors seulement les cardinaux et les conclavistes ont pu sortir.

La proclamation.

Ce fut le cardinal della Volpe, premier diacre, qui parut au balcon du portique de Saint-Pierre pour annoncer l'élection. On rapporte qu'au même moment on entendit, au milieu du silence de la foule, les ordres donnés par les officiers italiens de présenter les armes. Les soldats italiens, dans la position de l'immobilité, rendirent ainsi le premier hommage de l'Italie à Benoît XV.

Le nouveau Pape donna ensuite à l'intérieur de Saint-Pierre sa première bénédiction *urbi et orbi*. Puis les cloches de toutes les églises de Rome sonnèrent joyeusement pendant une heure.

Le soir, après la seconde obédience des cardinaux, S. S. Benoît XV se rendit aux appartements pontificaux préparés au troisième étage du Vatican. Il y reçut avec une affabilité pleine de dignité et de bonne grâce les prélats de son cortège, qui reçurent ses premières bénédictions particulières.

Le couronnement fut fixé au dimanche 6 septembre dans la chapelle Sixtine et non dans la basilique de Saint-Pierre. Cette forme moins éclatante fut choisie à cause des graves circonstances que traversait l'Europe.

Physionomie de Benoît XV.

Son activité.

Ces mêmes circonstances donneront au règne de Benoît XV son cachet particulier.

Ce que fut l'activité du Pontife défunt, les documents consignés ci-après le diront mieux, dans leur sèche énumération, qu'un éloquent panégyrique.

« S. S. Benoît XV avait à peine soixante ans quand il monta sur la chaire de saint Pierre. Il jouissait, sous une apparence frêle, d'une santé robuste. Des familiers assuraient que pendant trente ans ils ne lui connurent pas un accès de fièvre. Sa chevelure noire ne grisonnait guère. Extrêmement sobre, ayant besoin de peu de sommeil, il consacrait un temps considérable au travail. Doué d'une mémoire très sûre, composant avec grande facilité, il avait coutume, étant substitut, de rédiger lui-même les minutes de la plupart des lettres sortant de la Secrétairerie d'Etat. Il a gardé, comme archevêque de Bologne, cette habitude de labeur personnel, joignant aux occupations du ministère apostolique des heures nombreuses de travail de bureau.

» Peu d'hommes ont une expérience de la vie internationale de l'Eglise comparable à celle du nouveau Pape. La pénétration de son esprit et ses qualités d'équilibre intellectuel le faisaient rechercher par les diplomates. Il était en même temps homme d'Eglise dans toute l'acception du terme.

» On sait que, avant d'être substitut à la Secrétairerie d'Etat, le prélat se plaisait à entendre les confessions à l'église Saint-Eustache. Il dirigea aussi comme assistant ecclésiastique un groupe de jeunesse d'où sortirent d'excellents propagandistes. Il s'était adonné à l'œuvre des pèlerinages à Rome, témoignant aux pèlerins de toute nature un dévouement illimité. Il présida durant plusieurs années, presque jusqu'à son départ pour Bologne, l'associa[tion] de l'*Adoration nocturne à Rome*. » (1)

Devenu Pape, Benoît XV conserva ces habitud[es] d'un ascétique labeur. Voici en effet sa « journée »

La journée du Pontife défunt.

« Ce n'était pas celle de huit heures. Levé [à] 5 heures, été comme hiver, le Souverain Pontif[e] après s'être recueilli et être demeuré en priè[re] durant une heure, célébrait la Messe. Il restait [à] jeun jusqu'à 8 heures du matin. Après un fruga[l] déjeuner (une tasse de lait et un peu de pain) Benoît XV travaillait sans interruption jusqu'[à] 13 heures. Il dépouillait son courrier, toujours trè[s] volumineux, dictait des lettres et donnait de[s] audiences. A 13 heures, le Souverain Pontife pre[-] nait un léger repas et faisait ensuite une promenad[e] de deux heures, à pied ou en voiture, dans les jar[-] dins du Vatican. Ces deux heures de promenade qu'il faisait en compagnie de quelques familier[s] étaient les seuls moments de repos du Pape duran[t] la journée. A 15 heures, en effet, il se remettait a[u] travail, qu'il ne quittait plus jusqu'à minuit, ave[c] une courte interruption pour le souper. Conformé[-] ment à l'antique usage, le Souverain Pontife pre[-] nait toujours ses repas seul. » (2)

Benoît XV tertiaire.

Signalons, pour achever de caractériser la phy[-] sionomie du Pontife défunt, que S. S. Benoît X[V] avait été admis dans le Tiers-Ordre de Saint-Fran[-] çois le 11 octobre 1882 par le P. Barthélem[y] Lanni (3).

Il était également Tertiaire dominicain. Le 29 oc[-] tobre 1914, on l'entendit déclarer aux Dominicain[s] « qu'il portait et continuait à porter sur sa poitrin[e] leur blanc scapulaire ». Comment expliquer cet[te] double affiliation ?

« C'est une règle générale, en effet, que, les Tier[s-] Ordres étant véritablement des Ordres religieux, o[n] ne peut appartenir à la fois à deux Tiers-Ordre[s]. L'explication nous est donnée par S. S. Benoît X[V] lui-même dans une lettre du 4 septembre 192[0] écrite à l'occasion du prochain centenaire de sain[t] Dominique : « C'est, dit-il, devant l' « Arche » o[u] tombeau du Saint que « Nous avons reçu la grâc[e] » de Notre affiliation au Tiers-Ordre dominicain e[n] » vertu du privilège spécial, appartenant aux arch[e-] » vêques de Bologne, de cumuler cette inscriptio[n] » avec l'autre, que nous possédions déjà, dans [le] » Tiers-Ordre séraphique ». Saint Dominique mouru[t], en effet, à Bologne, le 6 août 1221, et c'est e[n] cette ville que repose son corps. » (4)

(*A suivre.*)

---

(1) *Annuaire Pontifical Catholique*, 1915, p. 118.
(2) *Ann. Pont. Cath.*, 1922 [sous presse], p. 40.
(3) *Ann. Pont. Cath.*, 1918, p. 38.
(4) *Ann. Pont. Cath.*, 1921, p. 32.

De l'Élysée au Quai d'Orsay

E SECOND CABINET POINCARÉ

Après la démission du Cabinet Briand, remise M. Millerand le 12. 1. 22, un an jour pour ur après la chute du Cabinet Leygues 2. 1. 21) (1), M. Raymond Poincaré, sénateur, ıcien président de la République, membre de Académie française, fut chargé par son successeur à l'Élysée de former le nouveau ministère.

Les décrets nommant les 14 ministres et les sous-secrétaires d'Etat du nouveau Cabinet nt été signés le 15. 1. 22, promulgués le 16: ı crise n'avait duré que trois jours (2).

M. Poincaré, on le remarquera, a choisi des ›llaborateurs presque exclusivement à gauche au centre gauche du Sénat et de la Chambre; 'après les informations des journaux, aucun ortefeuille n'a été offert soit aux socialistes — s deux « républicains socialistes » du précéent Cabinet ont été maintenus — soit aux nembres de la droite; par contre, plusieurs ıdicaux-socialistes marquants, notamment IM. Gaston Doumergue, Edouard Herriot, lexandre Bérard, ont refusé les invitations e M. Poincaré, ainsi qu'un des principaux clemencistes », M. André Tardieu.

De la comparaison entre les deux Cabinets, oici ce qui ressort au point de vue de leur rganisation intérieure:

1° Le ministère des Pensions est rattaché au ıinistère de la Guerre;

2° 4 sous-secrétariats (à l'Intérieur, aux Fiances, à l'Agriculture et aux Régions libérées) nt été supprimés;

3° M. Colrat passe du sous-secrétariat de Intérieur à celui de la présidence du Conseil;

4° Les titulaires des autres 4 sous-secrétariats estants ont été maintenus en charge;

5° Sur 19 membres, le Cabinet Poincaré comrend 11 membres du Cabinet Briand (6 miistres: MM. Barthou, Bérard, Dior, Le Trocuer, Maginot, Sarraut; les 5 sous-secrétaires 'Etat); en dehors de M. Briand, ont été exclus u nouveau ministère MM. Bonnevay, Doumer, uist'hau, Lefebvre du Prey, Daniel Vincent, oucheur, Georges Leredu, ministres; M. Tisier, sous-secrétaire d'Etat à la présidence; IM. Paisant, Puis, Lugol, titulaires de sousecrétariats supprimés;

6° Tous les ministres et sous-secrétaires d'Etat ppartiennent au Parlement; le 64e ministère e la IIIe République (3) reprend ainsi une longue tradition qui avait été interrompue depuis le 5e cabinet Briand (14. 12. 16).

LES NOUVEAUX MINISTRES (1)

Leurs attributions.

Présidence du Conseil et Affaires étrangères: RAYMOND POINCARÉ, sénateur de la Meuse; Union rép.;

Vice-présidence du Conseil, Justice et Services d'Alsace-Lorraine: LOUIS BARTHOU, député des Basses-Pyrénées; Gauche rép. démocr.;

Intérieur: MAURICE MAUNOURY, député d'Eure-et-Loir; Gauche rép. démocr.;

Finances: CHARLES DE LASTEYRIE, député de la Corrèze; Entente rép. démocr.;

Guerre et Pensions: ANDRÉ MAGINOT, député de la Meuse; Gauche rép. démocr.;

Marine: RAIBERTI, député des Alpes-Maritimes; Entente rép. démocr.;

Instruction publique et Beaux-Arts: LÉON BÉRARD, député des Basses-Pyrénées; Gauche rép. démocr.;

Travaux publics: YVES LE TROCQUER, député des Côtes-du-Nord; Rép. de gauche;

Commerce et Industrie: LUCIEN DIOR, député de la Manche; Entente rép. démocr.;

Agriculture: HENRY CHÉRON, sénateur du Calvados; Union rép.;

Colonies: ALBERT SARRAUT (2), député de l'Aude; radical et rad.-soc.;

Travail: ALBERT PEYRONNET, sénateur de l'Allier; Gauche démocr. rad. et rad.-soc.;

Régions libérées: CHARLES REIBEL, député de Seine-et-Oise; Action rép. et soc.;

Hygiène, Assistance et Prévoyance sociales: PAUL STRAUSS, sénateur de la Seine; Gauche démocr. rad. et rad.-soc.;

Sous-secrétaire d'Etat Présidence du Conseil: MAURICE COLRAT, député de Seine-et-Oise; Gauche rép. démocr.;

Sous-secr. Etat Instruction publique (Enseignement technique): GASTON VIDAL, député de l'Allier; Rép. socialiste;

Sous-secr. Etat Travaux publics (Postes, Télégraphes et Téléphones): PAUL LAFFONT, député de l'Ariège; Rad. et rad.-soc.

Sous-secr. Etat Travaux publics (Ports, Marine marchande et Pêches): RIO, député du Morbihan; Rép. socialiste;

Sous-secr. Etat Travaux publics (Aéronautique et Transports aériens): LAURENT EYNAC, député de la Haute-Loire; Rép. de gauche.

Leurs groupes.

Le nouveau Cabinet comprendra ainsi 4 sénateurs (dont 2 du groupe de l'Union républicaine et 2 de la Gauche démocratique radicale et rad.-socialiste); — 15 députés (dont 2 républicains socialistes; 2 du groupe radical et rad.-socialiste; 1 du groupe de l'Action républicaine et sociale; 5 de la Gauche républicaine démocratique; 2 républicains de gauche; 3 de l'Entente républicaine démocratique).

(1) Cf. *Documentation Catholique*, t. 5, p. 98.

(2) Coïncidence intéressante: en 1913, M. Poincaré, président du Conseil, ayant été élu président de la République, donna sa démission le 18 janvier, et son ministère ut, le 22, remplacé par un Cabinet Briand.

(3) On trouvera dans la *Documentation Catholique*, t. 5, p. 145-146, les références précises sur la constitution des 3 ministères précédents.

(1) Nous énumérons les ministres d'après l'ordre des décrets insérés au *J. O.*

(2) M. Sarraut, retenu à Washington par la Conférence du désarmement, ne put donner tout de suite son assentiment à sa nomination au poste de ministre des Colonies. Un décret du 15. 1. 22, paru au *J. O.* du 16, chargeait de l'intérim du ministère des Colonies M. Maginot. La nomination de M. Sarraut, datée du 15, fut insérée au *J. O.* du 17.

Leurs professions.

Le nouveau Cabinet compte, dans la catégorie des ministres, deux membres de l'Académie française, MM. Raymond Poincaré et Barthou.

3 ministres sont anciens élèves de l'Ecole Polytechnique : MM. Dior, Le Trocquer et Maurice Maunoury.

Sauf M. Maginot, qui est ancien maître des Requêtes au Conseil d'Etat, M. de Lasteyrie, qui est un ancien inspecteur des Finances, et M. Paul Strauss, qui est publiciste, tous les autres ministres sont avocats, soit plaidant encore, soit ayant cessé de plaider.

Des cinq sous-secrétaires d'Etat, deux ont été publicistes : MM. Colrat et Vidal ; deux avocats : MM. Paul Laffont et Laurent Eynac ; un ancien capitaine au long cours, M. Rio (1).

Leurs principaux votes.

La D. C. a donné le détail des principaux scrutins de la présente législature.

Nous rappelons ci-dessous l'objet de ceux qui ont un intérêt plus spécial pour les catholiques, et nous indiquons dans un double tableau le vote des nouveaux ministres sur chacune de ces questions.

I. — Au Sénat.

a) Amendement de M. D. Delahaye, proposant d'accorder des bourses aux élèves des établissements d'enseignement secondaire privés (29. 7. 20).

Le 29. 7. 20, le Sénat eut à se prononcer sur un article additionnel au chap. 115 du budget de l'Instruction publique. Cet amendement, proposé par MM. Delahaye et leurs amis, était ainsi conçu :

Lorsqu'un candidat, après avoir subi avec succès le concours pour l'obtention de bourses, sera désigné pour en recevoir une, ses parents auront la faculté de préciser à quel établissement, public ou privé, ils désirent confier leur enfant.

S'ils choisissent un établissement privé, il leur sera alloué une subvention d'études équivalente à la somme que coûte à l'établissement public correspondant l'entretien d'un boursier.

Cet amendement fut repoussé par 188 voix contre 78. — On trouvera le détail des débats et du scrutin dans Documentation Catholique, *t. 4, pp. 107-112.*

b) Amendement de M. de Lamarzelle, proposant d'accorder des bourses aux élèves des établissements d'enseignement secondaire privés (15. 4. 21).

Le 15. 4. 21, lors de la discussion du chap. 129 du budget de l'Instruction publique (2), M. de Lamarzelle et douze de ses collègues déposèrent cet amendement :

Après les mots : « Bourses nationales et dégrèvements dans les lycées, collèges et cours secondaires », ajouter les mots : « Subventions équivalentes aux bourses à attribuer aux élèves des établissements secondaires privés. »

(1) *Temps*, 16. 1. 22.

(2) « Chap. 129. — Bourses nationales et dégrèvements dans les lycées, collèges et cours secondaires. — Remises, dans la proposition des crédits disponibles et après examen, en faveur des enfants des familles nécessiteuses, 11 millions de francs. »

Cet amendement fut repoussé par 217 voix contre 61.

Voir le détail des débats et du scrutin dans D. C., *t. 5, pp. 418-430.*

c) Interpellation Héry sur la reprise des relations diplomatiques avec le Vatican (17. 12. 21).

Le 18. 5. 21, M. Briand avait nommé M. Jonnart ambassadeur extraordinaire auprès du Vatican. Le 8. 12. 21, M. René Héry interpella le Gouvernement à ce sujet. Ce fut l'occasion d'importants débats qui se déroulèrent les 8, 13, 15, 16 déc. 1921. Dans la nuit du 16 au 17 déc., M. Briand posa la question de confiance sur un ordre du jour présenté par MM. Brard et de Monzie et seul accepté par le Gouvernement. Le scrutin donna 169 voix pour et 123 contre.

Voir le détail des débats et du scrutin dans D. C., *t. 6, pp. 578-608, 610-640 ; et t. 7, col. 3-54.*

II. — A la Chambre.

d) Reprise des relations diplomatiques avec Rome (30. 11. 20).

Les 16, 18, 23, 25, 30 nov. 1920, la Chambre discuta l'article unique d'un projet de loi ouvrant au ministère des Affaires étrangères les crédits demandés pour le rétablissement de l'ambassade auprès du Saint-Siège.

Le projet fut voté par 391 voix contre 179.

Voir le détail des débats et du scrutin dans D. C., *t. 4, pp. 450-479, 496-506, 519, 536.*

e) Vote de confiance au ministère Leygues, pour poursuivre une politique de « respect des lois de laïcité » (22. 12. 20).

Le 22. 12. 20, la Chambre adopta, en plusieurs scrutins en faveur du ministère Leygues, un ordre du jour de confiance rendu tellement disparate par une série d'adjonctions que la presse le traita d'« incohérent ». En voici le texte :

La Chambre,

Approuvant les déclarations du Gouvernement,

Et confiante en lui pour poursuivre une politique d'union républicaine, nationale et sociale — et de respect des lois de laïcité, — sauvegarde de la liberté de conscience et d'enseignement, — politique qui a été approuvée par les élections du 16 nov. 1919,

Réprouvant les doctrines collectivistes, — et la propagande bolcheviste, — et les menées cléricales, — et royalistes,

Passe à l'ordre du jour.

Le passage « respect des lois de laïcité », addition proposée par M. Simyan, fut adopté par 461 voix contre 63. — Voir le détail des 4 principaux scrutins dans D. C., *t. 5. pp. 7-9.*

f) La Chambre réprouve sans les définir les « menées cléricales » (22. 12. 20).

Cette addition à l'ordre du jour que nous venons de reproduire, fut proposée par MM. Rhul et André Berthon. La Chambre l'adopta par 242 voix contre 117.

g) Premier vote de confiance au nouveau ministère Briand (21. 1. 21).

Le 21. 1. 21, la Chambre accorda sa confiance au nouveau ministère Briand, par 462 voix contre 77.

L'ordre du jour seul accepté par le Gouvernement avait été présenté par M. François Arago. — Voir la Déclaration ministérielle, les interpellations sur la politique générale et le scrutin dans D. C., *t. 5, pp. 98-115.*

h) Amendement de M. de Baudry d'Asson, proposant d'accorder des bourses aux élèves des établissements d'enseignement secondaire privés (19. 2. 21).

Le 19. 2. 21, lors de la discussion à la Chambre du budget de l'Instruction publique, M. de Baudry d'Asson proposa l'amendement que devait reprendre le 15. 4. 21 au Sénat M. de Lamarzelle. En voir le texte plus haut, § b.

Cet amendement fut repoussé par 344 voix contre 200. — Voir le détail des débats et du scrutin dans D. C., *t. 5, pp. 229-235.*

i) Amendement Cazals, refusant aux établissements d'enseignement privés les terrains et locaux nécessaires à l'éducation physique (22. 3. 21).

Le 22. 3. 21, la Chambre discuta l'art. 8 du projet de loi sur l'éducation physique et la préparation militaire obligatoires.

Le 1er alinéa était ainsi conçu :

La loi de finances déterminera dans quelles conditions les terrains et locaux nécessaires à l'éducation physique seront mis à la disposition des établissements d'enseignement.

M. Cazals proposa de restreindre la portée de cette disposition aux seuls établissements d'enseignement « publics ». Son amendement fut repoussé par 287 voix contre 253.

Voir le détail des débats et du scrutin dans D. C., *t. 5, pp. 754-757.*

j) Vote sur l'ensemble de l'art. 8, accordant à toutes les écoles et Sociétés d'éducation physique le droit aux subventions du Gouvernement (24. 3. 21).

Malgré les efforts de M. Ferdinand Buisson, qui voyait dans le vote de cet article l'adoption du principe de la Représentation proportionnelle scolaire (R. P. S.) et « l'abrogation sans phrases et sans motifs d'une législation qui compte 80 ans d'existence », cet art. 8 fut adopté par 324 voix contre 167. Le Gouvernement vota pour, acceptant un texte qu'il avait repoussé la veille. — Voir le détail des débats et du scrutin dans D. C., *t. 5, pp. 357-361.*

k) Amendement de M. de Baudry d'Asson, proposant d'accorder des bourses aux élèves des établissements d'enseignement secondaire privés (11. 12. 21).

Lors de la discussion du budget pour 1922, M. de Baudry d'Asson et ses amis proposèrent un amendement tendant à modifier comme suit le libellé du chap. 121 :

Bourses nationales (à titre remboursable) et dégrèvements dans les lycées, collèges et cours secondaires. — *Subventions (à titre remboursable) dans les établissements secondaires privés.* — Remises, dans la proportion des crédits disponibles et après examen, en faveur des familles nécessiteuses.

Cet amendement fut rejeté par 335 voix contre 120. — Voir le détail des débats et du scrutin dans D. C., *t. 6, pp. 554-564.*

Tableau A. — **Votes des ministres sénateurs.**

SCRUTINS	CHÉRON	PEYRONNET	POINCARÉ	STRAUSS
a) Bourses pour l'enseignement libre (1920).....	Abst.	Contre	Contre	Contre
b) Bourses pour l'enseignement libre (1921).....	Contre	Contre	Contre	Contre
c) Relations diplomatiques avec le Saint-Siège...	Pour	Contre	Pour	Pour

Tableau B. — **Votes des ministres et sous-secrétaires d'État députés (*1re partie*).**

SCRUTINS	BARTHOU	BÉRARD	COLRAT	DIOR	EYNAC	LAFFONT	LASTEYRIE	LE TROCQUER
d) Relations diplomatiques avec Rome...	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre	Pour	Pour
e) Respect des lois de laïcité............	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
f) Réprobation des menées cléricales......	Abst.	Abst.	Abst.	Abst.	Pour	Abst.	Abst.	Pour
g) Confiance au ministère Briand........	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
h) Bourses pour l'ens. libre (févr. 1921)...	Contre	Contre	Contre	Contre	Contre	Contre	Contre	Contre
i) Refus de certaines subventions à l'ens. libre.	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Abst. (1)	Pour
j) Égalité pour toutes les écoles et Sociétés.	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Abst. (1)	Pour
k) Bourses pour l'ens. libre (déc. 1921)....	Contre	Contre	Contre	Contre	Contre	Contre	Contre	Contre

(1) « N'ont pas pris part au vote comme ayant été retenus à la Commission des finances. »

TABLEAU B. — Votes des ministres et sous-secrétaires d'État députés (2e partie).

SCRUTINS	MAGINOT	MAUNOURY	RAIBERTI	REIBEL	RIO	SARRAUT	VIDAL
d) Relations diplomatiques avec Rome...	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre	Pour	Contre
e) Respect des lois de laïcité	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
f) Réprobation des menées cléricales......	Pour	Abst.	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
g) Confiance au ministère Briand........	Pour	Congé	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
h) Bourses pour l'ens. libre (févr. 1921)...	Contre	Contre	Congé	Contre	Contre	Contre	Contre
i) Refus de certaines subventions à l'ens. libre.	Pour	Abst. (1)	Abst. (1)	Abst.	Pour	Pour	Pour
j) Égalité pour toutes les écoles et Sociétés.	Pour	Abst. (1)	Pour	Congé	Pour	Pour	Pour
k) Bourses pour l'ens. libre (déc. 1921)....	Contre	Contre	Abst.	Abst.	Contre	Contre	Contre

(1) « N'ont pas pris part au vote comme ayant été retenus à la Commission des finances. »

NOTES BIOGRAPHIQUES
sur M. Raymond Poincaré

M. Poincaré se voit confier les destinées de la France en des circonstances difficiles.

Durant son premier ministère, de 1912 à 1913, et pendant la Grande Guerre, M. Poincaré a su maintenir bien haut le drapeau national, et tous les vrais Français trouvent là aujourd'hui un motif de lui faire confiance.

*Mais les problèmes de politique extérieure ne peuvent détourner de la politique intérieure la vigilance des catholiques : ils sont contraints de garder une certaine réserve même dans leur appui donné à l'auteur de la formule célèbre : Devant l'ennemi, l'*Union sacrée *!*

Il nous a paru intéressant pour nos lecteurs de présenter en un tableau sobre de traits mais peint d'une main sûre, le caractère, la vie et les actes de l'homme d'Etat appelé à défendre devant le monde, malveillant ou hostile, les droits de la France aux réparations et à la paix. Puisse-t-il lui-même ne pas oublier les droits des Français à la pacification religieuse.

Cette vue d'ensemble comprendra :

a) *Un article paru dans le* Correspondant *du 28. 8. 12, où l'auteur anonyme étudie la carrière politique de M. Poincaré jusqu'en 1912 ;*

b) *Une « Chronique » du* R. P. YVES DE LA BRIÈRE (Etudes, *5. 2. 20) qui décrit le septennat de l'ancien président de la République au point de vue spécial, quoique non exclusif, de la vie de l'Eglise en France ;*

c) *Enfin, l'analyse d'une étude que nous avons déjà reproduite intégralement (dans les* Questions Actuelles, *t. 113, pp. 687-704), due au même écrivain* (Etudes, *5. 11. 12, « La situation religieuse et la question scolaire sous le ministère Poincaré »), qui permettra de souder les deux premières parties et d'esquisser la physionomie du premier ministère de M. Poincaré (1912-1913).*

SA CARRIÈRE POLITIQUE JUSQU'EN 1912 (1)

Ses premiers succès politiques.

Le président du Conseil est un homme heureux. Dès ses premiers pas dans le monde politique, sa bienvenue lui rit dans tous les yeux, et les plus bourrus eux-mêmes se défendent mal d'une arrière-sympathie. Lorsqu'il aborde la tribune, qui semblait d'abord lui faire peur, il en descend au milieu des bravos et des applaudissements prolongés. Ministre avant d'avoir, de son propre aveu, « l'âge de son métier », on trouve naturel qu'il arrive si jeune aux premières places, aux grands emplois. Si quelques-uns s'en étonnent, on leur oppose un précédent : Pitt, et ils oublient de répondre que c'est bien là cette exception qui confirme la règle, car les Pitt sont rares...

Plus tard, M. Poincaré s'évade à grands pas de la caverne du Parlement pour se réfugier dans l'antre de la chicane. On court après lui, on le supplie de revenir ; il refuse, et ceux que son départ laisse inconsolables lui disent ce que Mirabeau disait à Siéyès : « Nous regardons votre silence et votre inaction comme une calamité publique. » Il reste obstinément sourd à ces appels flatteurs, à ces sollicitations pressantes, et, n'osant plus espérer qu'il surmontera cette subite et inexplicable antipathie pour la politique militante, on se résigne presque — lorsqu'il sort brusquement d'une ombre qui semblait lui être chère. Il revient président du Conseil et jamais, peut-être, depuis que des Cabinets se succèdent en France, on n'en a vu un seul rencontrer pareille faveur. C'est même de l'enthousiasme : « Grand ministère ! Ministère national ! » Il n'est pas impossible que certains combistes impénitents le saluassent de ces épithètes pour l'en écraser ; les autres sont sincères, et ceux-là mêmes qui

(1) Du *Correspondant*, 28. 8. 12.

ccordent jamais leur confiance du premier coup, sans preuves, lui ouvrirent un large crédit. D'autres encore, que leurs espoirs et leurs regrets placent aux antipodes de la République, rééditent, en l'honneur de ce républicain, le mot du royaliste sur le Premier Consul : « On ne l'aime pas, mais on le préfère. »

Son caractère. Souplesse et fermeté.

Tout n'est pas excessif, tout n'est pas injustifié, dans cette brillante et rapide fortune. M. Poincaré a une valeur personnelle qui lui assure l'avantage sur beaucoup de ses contemporains. On le distingue dans la masse qui l'entoure ; mais il faut reconnaître aussi que le voisinage le rehausse. Comparé à M. Combes, à M. Monis, à M. Caillaux, il prend un relief extraordinaire. Il a de la tenue, et il y joint une supériorité d'éducation parlementaire qui étonne aujourd'hui comme un anachronisme. Il se rend compte de ce qu'est un Parlement et de ce que doit être une Chambre. Enfin, il fait figure d'homme politique ; il a l'air d'un homme d'Etat. Ceux qui l'approchent vantent la souplesse de son esprit, sa prompte faculté d'assimilation et le donnent pour un merveilleux travailleur. Ils ajoutent que ce Lorrain est ardemment patriote. Enfant, il a vu sa ville natale envahie et la maison paternelle occupée par les soldats allemands. Il garde dans sa mémoire et dans son cœur le souvenir de ces heures tragiques. Enfin, il est extrêmement intelligent.

Toutefois, dans ce brillant tableau, il y a des ombres. J'ai entendu prétendre que M. Poincaré souffre d'un mal dont les hommes les plus éminents de la troisième République, M. Ribot, M. Briand, par exemple, ont de la peine à se défendre et qui consiste à croire qu'on gouverne avec des mots pour le moins autant qu'avec des actes. Plein d'énergie dans le discours, il n'en déploie que par intervalles dans l'action. Mais on croit qu'il n'apporte pas, dans les affaires extérieures, cette sorte de résolution intermittente. On affirme que, lors de récentes crises, il a su vouloir et s'en tenir à ce qu'il avait voulu, prononcer les paroles et faire les gestes que, sans compromettre l'avenir, l'honneur de la France commandait.

Pour le surplus, pour cet écart entre l'éloquence et le caractère dont le bénéfice va presque tout entier à l'orateur, je sais bien ce qu'on répond : « La politique est faite de nuances et de concessions ; si l'on prétend diriger une Chambre ou un parti, on ne saurait être tout d'une pièce. La fermeté n'exclut pas nécessairement la souplesse : il faut savoir se résigner aux transactions, aux sacrifices et n'avoir du caractère qu'avec discernement. Pour négocier, pour aboutir, on doit temporiser, et même, par instants, rendre la main. » M. Poincaré, quand on le taquine là-dessus, a cette riposte toute prête : « Je ne vois pas les choses du point de vue de Sirius. » Cela peut, je le suppose, du moins, se traduire ainsi : « La politique, science expérimentale, est l'ennemie de l'absolu. » Assurément, car l'absolu est souvent une cause de faiblesse, comme toutes les abstractions, puisqu'il y a toujours dans l'événement quelque chose qui déconcerte la théorie. Quiconque ne tient pas compte de cet élément, ou plutôt de ce frottement nécessaire qui change la proportion des quantités et le rapport des forces, néglige l'exception dans ce milieu parlementaire où elle règne.

On ne saurait donc exiger d'un homme d'Etat qu'il soit tout d'une pièce, qu'il s'attache, contre vents et marées, à l'inflexible rigueur des principes ; on souhaite seulement qu'il puisse dire, comme autrefois M. Dugas-Montbel : « Je ne fais pas chaque jour ce que je veux ; mais je fais ce que j'ai voulu dès le premier jour. »

Patriote, mais laïque.

Or, dans les divers discours qu'il prononça pendant sa demi-retraite, M. Poincaré a bien souvent averti les instituteurs, avec, il est vrai, toutes sortes de circonlocutions et de précautions oratoires, qu'ils ne pourraient pas impunément persévérer dans leurs théories matérialistes, dans leurs doctrines internationalistes qui préparent des générations sans croyance, sans idéal, en révolte contre les lois pour satisfaire leurs appétits et promptes à immoler la patrie à une chimérique fraternité des peuples. Il a vu, il a dénoncé les causes du mal ; il en a mesuré l'étendue. Comment, dès lors, a-t-il pu reprendre à son compte, dans la déclaration ministérielle, ces abominables lois sur la laïcité, que M. Steeg emprunte à M. Bouffandeau, lequel les a reçues de la franc-maçonnerie ? Ces lois qui livreront l'enfance aux pires bergers, enlèveront aux pères de famille tout droit de contrôle, tout moyen de défendre l'âme de leurs filles et de leurs fils ; ces lois qui, sous prétexte qu'une certaine morale laïque répond à tous les besoins, que la lumière vacillante de la conscience ou même d'un embryon de conscience suffit à conduire les jeunes esprits, permettront aux maîtres d'école d'enseigner impunément l'athéisme (1).

Comment admettre que, dans la situation si grave où nous sommes, avec les préoccupations que nous causent le dedans et le dehors, au lendemain du jour où l'on a vu les Français, oubliant leurs divisions et leurs querelles, se réunir d'un même élan autour du drapeau, on souscrive aux scandaleuses mesures qui contribueront à déchirer encore davantage cette France qu'il faudrait recoudre et non point déchiqueter de plus belle sous peine de la voir s'en aller en lambeaux ? Et pour plaire à qui ? Pas à lui-même, certainement, mais à M. Combes, à M. Bourgeois, à M. Steeg, à M. Bouffandeau, à M. Brard, aux cerveaux étroits des Loges, aux intelligences subalternes de la séquelle radicale. M. Poincaré sacrifie ainsi ce que le contraire lui eût assuré. Quelle position il aurait eue si, d'une main ferme et d'un esprit résolu, il avait mis fin aux discordes civiles que la persécution enfante, répudié cette politique odieuse qui ne sert absolument qu'à nourrir dix ou quinze mille sectaires sur trente-huit millions

(1) Je n'oublie pas que M. Poincaré a usé de ce correctif, d'ailleurs bien insuffisant : « L'école publique doit être une école nationale ouverte à tous les enfants de France et scrupuleusement respectueuse de la liberté de conscience », et je suis convaincu qu'en affirmant cette intention il était sincère. Mais M. Poincaré ne sera pas toujours ministre, et, la loi votée, il se trouvera quelque Steeg ou quelque Brard pour en extraire tout le venin de persécution qu'elle renferme. Il est impossible de ne pas se souvenir que M. Waldeck-Rousseau avait, lui aussi, l'intention d'apporter quelques tempéraments à ses attentats contre les Congrégations. Il partit, M. Combes survint, qui alla jusqu'au bout de l'extrême injustice et de l'extrême spoliation. D'autre part, lorsque M. Poincaré, alors ministre des Finances, fit voter la réforme de l'impôt successoral avec taux progressifs, il n'entendait pas, assurément, dépouiller, au profit de l'Etat, ceux qui héritent ; on y arrive néanmoins, et M. Caillaux s'arma de ce précédent pour son impôt sur le revenu. On pourrait beaucoup allonger ce parallélisme inquiétant et redouter que le cri d'impatience — sur la question religieuse — qu'il jeta aux insistances de M. Charles Benoist ne fût aussi un cri du cœur. Mais cette modeste esquisse d'ensemble ne vise pas à reprendre une à une les discussions au jour le jour si bien menées dans la *Chronique politique* de cette revue. (Note du *Correspondant*.)

de Français. Et même, s'il eût échoué, si la violence, le fanatisme et l'imbécillité, conspirant ensemble, eussent brisé son patriotique effort, quelle gloire de s'être posé en digue et de n'avoir pas fléchi!

L'étudiant, le soldat, l'avocat.

M. Raymond Poincaré, dont la famille appartient à la bonne bourgeoisie lorraine, est né à Bar-le-Duc le 20 août 1860. Fils d'un inspecteur général des ponts et chaussées, il a pour arrière-grand-père, du côté maternel, M. Gillon, que les électeurs de la Meuse envoyèrent siéger sans interruption dans les Chambres de la monarchie de Juillet. Lorsqu'il eut terminé, à Louis-le-Grand, les études commencées dans sa ville natale, il hésita un instant entre l'Ecole polytechnique et l'Ecole normale, et finit par se diriger vers la Faculté de droit. Probablement convaincu que rien n'est plus fâcheux pour la jeunesse que de s'enregimenter parmi ces « casaniers dont l'horizon s'arrête aux bornes de leur état » — la phrase est de lui, — ce jurisconsulte en herbe se montra également assidu au cours de la Sorbonne et passa, comme en se jouant, la licence ès lettres. Son parchemin en poche, il échangea le veston d'étudiant contre la casaque militaire, et, incorporé dans la division de fer, fit allégrement son service. Ses chefs apprécièrent très vite ce soldat correct, qui employait à poursuivre ses études juridiques le temps que d'autres passent au café. Il obtint, presque le même jour, ses premiers galons et le diplôme de licencié en droit. Bien qu'il ait plus tard donné à ceux qui débutent dans la vie ce sage conseil : « Evitez la dispersion d'intelligence et de force ; il faut fixer vos préférences et localiser votre activité, choisir avec autant de prudence et de réflexion que possible la branche où vous construirez votre nid et chanterez votre chanson », le caporal Poincaré dispersa son activité et chanta sa chanson sur toutes les branches. Il se révéla, simultanément, journaliste, romancier et poète.

Revenu à Paris, il collabore aux feuilles judiciaires, se familiarise avec la chicane dans une étude d'avoué, en même temps qu'il met la dernière main à sa thèse de doctorat sur « la possession des meubles en droit romain ; la revendication des meubles dans l'ancien droit et dans le Code civil en droit français ». Puis, pour s'égayer un peu, car ce sujet manquait d'agrément, il prépare un éloge de M. Dufaure. Il s'essaye, en outre, à l'éloquence dans les parlotes d'avocats, et, ferré sur la théorie, s'exerce à la pratique chez Me du Buit. C'était l'époque où il disait : « La politique ne me séduit pas. »

Pendant qu'il assouplit son intelligence par cette gymnastique intellectuelle, il lit prodigieusement pour se mettre en mesure, n'ayant pas encore de vocation bien déterminée, d'être prêt à toutes les occasions. Le barreau et la littérature le tentent, mais la politique, dont il parlait naguère avec dédain, l'attire. C'est vers elle qu'il incline. Le 7 janvier 1886, il dépouille la robe, sans abandonner cependant ses dossiers, et lâche sa plume de journaliste pour entrer en apprentissage chez un maître, dont le scepticisme souriant, l'ambition un peu nonchalante s'agrémentaient d'une parole élégante, harmonieuse et souple, M. Develle, qui était alors ministre de l'Agriculture. Il faut l'avoir entendu pour croire qu'on puisse dire de si charmantes choses sur les filés de coton et les céréales. A l'école de cet agriculteur, qui mettait un peu d'imprécision dans sa politique, M. Poincaré, son chef de Cabinet, apprend l'art difficile de traiter avec grâce des sujets dépourvus de séduction. Il a souvent réussi dans ce genre, et on lui retourna ce compliment, qu'il avait adressé à un autre : « Vous faites aimables des notions sévères. » Le 30 mai 1887, M. Develle c stata, sans trop s'émouvoir de cette disgrâce, qu avait cessé de plaire à la Chambre, et rentra chez l pendant que son disciple retournait chez M. Buit, après avoir pris le temps de se faire élire c seiller général de la Meuse. Il avait le pied à l'étr Le 31 juillet suivant, il fut en selle ; ses compatrio venaient, par 34 984 voix sur 46 069 votants, l'envoyer au Palais-Bourbon.

Le député. Le chef des « progressistes ».

Il y arriva précédé d'une réputation d'orate Ceux qui l'avaient applaudi dans ces conférences la jeunesse du barreau s'entraîne à l'escrime oratoi s'en allaient répétant : « Vous verrez, vous ent drez Poincaré ! » Ils le poussèrent à se montrer ; ne parut pas autrement pressé de se faire voir. aurait même pu croire que passer inaperçu é à ses yeux le souverain bien. Est-ce à dire q fût absolument dépourvu d'ambition ? Je ne l'af merai pas. Faut-il penser que, marchant au mil de ses collègues avec la précaution et la timid d'un homme qui s'imagine être entouré de su rieurs, il osait à peine prétendre à une petite pl auprès d'eux ? Ce n'est pas vraisemblable, car, certains mots qui lui échappaient dans ses conv sations intimes, on démêlait chez lui un vif et ex sentiment de la médiocrité parlementaire.

Du premier coup, il l'avait mesurée. On doit d admettre que ce n'était pas un de ces arrivistes se jettent à la figure des gens et se proposent. P dant près de trois années, il se réserva, se ménag se montra prudent, discret, défiant et économe lui-même, désireux de prolonger son stage député, comme il avait prolongé son stage d'avoc Cependant, ceux qui avaient eu l'occasion de s' tretenir avec lui commençaient à dire : « Voilà avenir », et ils suivaient d'un œil intéressé ce début à la physionomie expressive qui, avec sa moustac et sa barbiche clairsemées et légères, avait beauc plus l'air d'un saint-cyrien que d'un législateur

Après les élections de 1889, il se glissa, toujo silencieux, dans ce bataillon de la jeunesse que électeurs venaient de mobiliser pour ragaillardir vieux personnel et dont l'audace ou la présompti inquiétait les vétérans, car, n'étant rien encore, prétendait devenir tout. Ces nouveaux venus s'ab tirent sur le Palais-Bourbon, où ils s'éparpillèr comme un vol de moineaux dans un champ de b Les uns gagnèrent d'une aile rapide les somm de la montagne, les autres s'arrêtèrent à mi-côte vinrent se poser dans la plaine. Ceux qui avai une égale horreur de toute discipline et de la coh se tinrent à l'écart et formèrent cinquante grou en cinquante personnes, ce qui était bien le com de l'individualité. Sans doute impatients de don leur mesure, ils ne se résignèrent point à attend pour entrer dans la carrière, que leurs aînés fussent plus. Ils poussèrent en avant avec hardie et vigueur, balayant les vieilles bandes devant e au cri toujours si sympathique de : « Place a jeunes ! » La Fortune, qui ne passe point pour aim les vieillards, sourit à ces Eliacins, encouragea le ambition juvénile et les prit par la main pour élever jusqu'à elle. La République, séduite à s tour, remplaça les grognards par ces enfants troupe. Quelques-uns se montrèrent féroces et, f sant valoir que la France était lasse de voir mêmes chevaux tourner sans cesse sur la même pis envoyèrent chez l'équarrisseur ces coursiers fatig et fourbus. Quelques autres, fermement persua que la jeunesse est plutôt nuisible quand on v à l'homme d'Etat, se vieillirent avec préméditati

s'armant de gravité, se cuirassant de froideur, ssirent à ressembler, dans leur printemps, à Brisson dans son hiver ou au mélancolique Sarrien dans son automne. D'autres enfin firent lage d'austérité, de vertu et formèrent le parti des rmines. Une troupe qui, plus tard, s'intitula gressiste, planta ses tentes tout auprès ; M. Poin-é s'y enrôla. Il en devint bientôt le colonel.

premier discours. Le financier. L'orateur.

e découvrant des aptitudes financières, il les eloppa par l'étude, travailla dans la Commission budget, piocha l'économie politique, science nirable qui mène à tout sans qu'il soit besoin n sortir. Lorsqu'elle n'eut plus de secret pour lui, erma ses livres, gravit les marches de la tribune démontra, au bruit des applaudissements, qu'on quilibre pas les finances d'une grande nation c des formules. Il prodigua les conseils les plus es et les résuma dans un mot qui fit la fortune son inventeur : « le courage fiscal ». La plupart ses collègues lui surent un gré infini d'avoir ojeté quelque clarté dans les ténèbres que les écialistes ou de prétendus spécialistes travaillent consciencieusement à obscurcir. Les observateurs ent plus particulièrement frappés de son argu-ntation nette, nerveuse, de ce langage si par-ulier chez un avocat où rien ne restait de ces uvaises habitudes du barreau qui sont, notam-nt, la vulgarité de l'expression, une abondance toire toute de métier. Ils appréciaient sa parole stique et mordante sans excès, élégante et spiri-lle sans prétention ; ils étaient surtout surpris trouver dans chacune de ses phrases l'accent qui ne l'autorité.

Orateur essentiellement moderne, M. Poincaré ne ce pas le ton. Il remplace les périodes à panaches la démonstration à outrance par des parenthèses isives. Ceux qui n'ont aucun goût pour les rhé-rs, pour la phraséologie sonore et creuse, appré-nt sa clarté, sa dialectique armée de raisons qu'il inue, sans insister, dans un discours qui va vite sûrement à son but. D'une précision de parole narquable, avec de l'entrain, de la vigueur et, instants, de l'âpreté, il a le coup d'œil prompt discerne tout de suite le joint d'une discussion, e logique serrée qui porte son effort au point te. Il s'attache loyalement à réfuter les objections s'interdit d'en escamoter une seule, multiplie les uments, les preuves, ignore les échappatoires et laigne les diversions. Il parle, comme La Bruyère it qu'on écrive, pour être entendu, et lorsque atre mots lui suffisent, il n'en ajoute pas un quième. Quand il veut dire : il pleut, il dit : il ut, et c'est infiniment plus rare qu'on ne croit. I. Weiss déclarait un jour à certains de ses col-orateurs du *Journal de Paris*, trop enclins au blime : « Oui, c'est entendu, vous êtes tous ables de vous écrier : « Madame se meurt, Madame est morte ! » Mais pour écrire simplement : pleut, Hervé et moi en sommes seuls capables. » l est impossible de parler plus aisément une gue plus correcte. C'est au point qu'on est tenté voir une préméditation, une recherche, enfin peu d'art et d'apprêt. On en conclut qu'il prend ses discours par cœur, ce qui, après tout, st pas un crime ; mais si la mémoire est pour ucoup dans cette éloquence si sûre d'elle-même, a pu se convaincre souvent qu'elle n'y tient pas te la place. Pris de court, M. Poincaré n'en a senti aucun trouble et a improvisé une réponse 'il n'avait certainement pas eu le loisir de pré-er. On lui reproche d'avoir quelque chose de bou-tonné dans la tenue ; mais il ne devient cassant que sous l'attaque. Alors, il est vrai, il riposte avec l'en-train d'un homme qui, sans rechercher le corps à corps, ne le craint pas.

Son second discours : contre M. de Freycinet. Le favori de la Chambre.

Après son brillant début, M. Poincaré ne montra aucun empressement à recommencer, et l'on insi-nuait déjà qu'il pourrait bien être l'orateur d'un seul discours lorsqu'on le vit reparaître à la tribune. Il soigna sa rentrée. Il eut soin de choisir une thèse toujours populaire dans le Parlement : l'obéissance que les ministres doivent à ses ordres ; puis, avec la coquetterie d'un caramboleur qui joue la diffi-culté, il s'attaqua au président du Conseil lui-même, M. de Freycinet. Il força un peu son accent, enfla la voix et mit toutes voiles dehors, sans se départir néanmoins de cette modération, de cette mesure qu'il s'impose. Il fit patte de velours, comme un chat qui joue sans méchanceté avec une souris blanche et répugne à lui donner le coup de griffe final. Il se contenta de l'épiler.

Dès lors, il devient le favori de la Chambre. Elle le veut partout, le met partout ; il semble qu'on ne puisse rien faire sans lui. Sa place est, en quelque sorte, marquée et retenue d'avance dans les grands Comités ; au cours de tous les débats qui intéressent ou passionnent, on l'attend.

Le ministre de l'Instruction publique puis des Finances.

Aussi nul ne s'étonne lorsque M. Charles Dupuy en fait, à trente-trois ans, un ministre de l'Instruc-tion publique. Il prend, l'année suivante, le porte-feuille des finances, et les divers présidents du Con-seil qui se succèdent l'utilisent dans l'un ou l'autre de ces départements.

Comme il a presque sans relâche, et aussi sans succès, conseillé la prudence et prêché l'économie à des représentants qui voient dans le Trésor une Caisse électorale et s'arrogent le droit d'y prendre, sans compter, l'argent nécessaire pour leurs gaspil-lages, comme il a dénoncé cent fois ces singuliers réformateurs dont les inventions aboutissent inva-riablement à surcharger ceux qui payent l'impôt pour satisfaire les appétits de ceux qui ne le payent pas, on a cru voir en lui ce « dogue du budget » dont parlait autrefois M. Thiers. Il est juste de reconnaître qu'il fut souvent un bon chien de garde ; mais sa vigilance quelquefois se relâche, et les pilleurs des finances publiques mettent, alors à profit cette distraction ou cet assoupissement. Il lui arrive également d'affaiblir le lendemain son réqui-sitoire de la veille. C'est ainsi qu'après avoir éner-giquement dénoncé les tares innombrables de la loi sur les retraites ouvrières, il demande mainte-nant aux sénateurs de ratifier certaines adjonctions qui la rendent pire, de mauvaise qu'elle était. Il a dit, dans un de ses discours : « Notre programme doit être celui de la franchise et de la clarté budgé-taires. Ce serait une politique détestable que de mas-quer la réalité aux yeux du pays. » M. Poincaré la masqua, néanmoins, pour venir en aide aux dila-pidateurs qui allaient comparaître devant le suffrage universel. Le déficit ? Il ne le contesta point, mais il l'excusa : « Ce n'est malheureusement point une nouveauté. » Les augmentations de dépenses ? Elles étaient indiscutables, aussi ne songea-t-il pas, une seule minute, à les nier ; il plaida seulement les circonstances atténuantes : « C'est un phénomène d'ordre général. » On l'acclama, et ses clients votè-

rent l'affichage de ce plaidoyer secourable. Mais lorsque, le lendemain des élections, il fit preuve d'un moindre optimisme et montra du doigt ce quatrième milliard qui apparaissait menaçant, lorsqu'il poussa un cri d'alarme, non seulement il ne fut plus question d'affichage, mais on s'empressa de le prendre au mot quand il dit : « Nous devons pratiquer une politique d'économies sincères et réelles, le salut des finances est à ce prix ; je ne m'en départirai pas, et si je ne suis pas suivi, je passerai la main à un autre. » Il la passa, et le quatrième milliard passa aussi. Le cinquième n'est plus loin.

Le sénateur. Son effacement voulu.

Sorti du pouvoir, M. Poincaré ne montra aucune impatience d'y rentrer. Plus assidu au Palais qu'au Luxembourg, sans se désintéresser absolument de la politique, il en suivit les variations de loin et d'un œil amusé. Il demeurait l'avocat des bouilleurs de crû, dont il plaidait encore la cause à la tribune ; mais, le reste du temps, il semblait ne pas se souvenir qu'il était sénateur. On l'entrevoyait parfois perdu au milieu de cette foule mouvante qui se renouvelle sans cesse dans l'hémicycle, et il s'éloignait sur la pointe du pied au moment des scrutins.

Les hommes d'Etat, et même les simples ministrables devenant de jour en jour plus rares, on s'adressait néanmoins à lui chaque fois qu'un gouvernement se constituait ; à toutes les avances, à toutes les sollicitations, il opposait un refus poli, mais ferme. Alors, le tenant pour un homme de sage parole et de bon conseil, les politiciens lui demandèrent des consultations. Ils semblaient tenir beaucoup à connaître son avis ; après quoi, avec leur inconscience habituelle, ils passaient généralement outre. Ils s'adressaient à lui, se sentant malades, mais ils le considéraient comme un de ces médecins qui, n'exerçant plus, sont toujours suspects de ne pas être dans le courant : on loue leur sagacité, on ne fait pas leurs remèdes. C'est un rôle ingrat.

Son retour au pouvoir comme président du Conseil (1912).

En constatant que M. Poincaré montrait plus d'obstination à ne rien être que tous les ambitieux ensemble à devenir quelque chose, ses amis désespéraient de le ramener à la lumière des premiers rôles. Ils désespérèrent un peu moins lorsque M. Poincaré prononça cette phrase, où ils crurent voir un aveu et un regret : « Il y a des gens qui font de la politique sans l'aimer et s'aperçoivent qu'ils l'aiment quand ils n'en font plus. »

Quand M. Caillaux s'évada du pouvoir, un peu comme Barras, selon le mot d'Albert Vandal, « s'évada de l'histoire », M. Poincaré, voyant la République aux trois quarts désemparée, la France compromise, affaiblie au dehors par les combinaisons secrètes d'un financier qui s'était cru diplomate, céda à cette tentation que les difficultés et le péril excitent chez les hommes nés près des frontières, et, sans hésiter, cette fois, il reprit du service actif.

Ce n'est guère qu'aux traités conquis à la fin d'une campagne que l'on peut juger équitablement l'homme qui la mena. M. Poincaré ne pourra pas se plaindre de n'avoir pas eu le crédit du pays. Souhaitons que le pays, quand les comptes lui seront rendus, les trouve en excédent. De ce résultat, le président du Conseil serait assurément le premier satisfait. Mais ses amis insinuent déjà, modestement, que, si la retraite s'imposait, M. Poincaré trouverait peut-être à l'Elysée une retraite — proportionnelle.

***

SON PREMIER MINISTÈRE (1912-1913)

Notes brèves (1)

M. Poincaré a eu la volonté de former non pas un Gouvernement de faction, mais un *ministère national*.

On doit rendre justice à M. Millerand, ministre de la Guerre, et à M. Poincaré, ministre des Affaires étrangères, d'avoir, le premier en réorganisant nos forces militaires, le second en défendant le prestige du pays à l'étranger, travaillé « pour une plus grande France ».

On a constaté dans l'atmosphère politique une amélioration relative qu'accusent le léger recul de l'anticléricalisme sectaire ainsi que le succès de la Représentation proportionnelle (électorale) au Palais-Bourbon, et surtout l'hommage officiel de la France à la bienheureuse Jeanne d'Arc.

Cependant, on aurait tort d'exagérer l'importance de ce renouveau et d'en prendre prétexte pour jurer foi et hommage au ministère national. M. Poincaré a eu soin de rappeler aux catholiques qu'il entendait appliquer et maintenir les lois de laïcité, et des actes significatifs ont illustré ces déclarations (spoliation du patrimoine ecclésiastique, fermeture des établissements congréganistes, etc.). Un désaccord très grave existe, d'ailleurs, à propos de la neutralité scolaire, entre l'Eglise et l'Etat. Au lieu de diriger tout entière la défense de l'école laïque contre les instituteurs antipatriotes, le ministère national et M. Guist'hau en particulier ont forgé de nouvelles armes contre l'épiscopat. Or, si les instituteurs qui n'enseignent pas l'amour de la patrie violent la loi, les évêques ne la violent pas qui, usant d'un droit légal, conseillent aux parents de mettre leurs enfants de préférence dans les écoles libres, ou, s'ils ne le peuvent, de veiller à ce que soit respectée la neutralité scolaire.

Le *manifeste épiscopal* a eu d'heureux résultats : extension des écoles libres, progrès des associations des chefs de famille, popularité de la *répartition proportionnelle scolaire*.

But des différents projets de M. Guist'hau: renforcer les privilèges officiels de l'école publique et entraver la propagande du clergé en faveur de l'école libre. Analyse des cinq projets (obligation scolaire, défense laïque, contrôle de l'enseignement privé, droit de diplôme, *caisse des écoles* réservée aux élèves de l'école laïque).

Les catholiques doivent donc conserver de la défiance pour les hommes de gauche, même modérés et patriotes.

Les deux politiques de M. Poincaré: caractère national de sa politique extérieure, caractère parlementaire de sa politique intérieure. S'il veut faire jusqu'au bout œuvre de Français, il se trouve dans l'obligation de ne plus persécuter les catholiques et donc d'avoir une politique intérieure vraiment nationale.

SA PRÉSIDENCE A LA RÉPUBLIQUE

(17 janvier 1913-17 janvier 1920) (2)

Est-il trop indiscret de se citer soi-même après sept années révolues ? Voici en quels termes, le 5 févr. 1913, la chronique des *Etudes* enregistrait

(1) Nous rappelons que ce paragraphe n'est que le résumé analytique d'une étude du R. P. Yves de la Brière parue dans les *Etudes* (5 nov. 1912) sous le titre « La situation religieuse et la question scolaire sous le ministère Poincaré, » et déjà reproduite intégralement dans les *Questions Actuelles*, t. 113, pp. 687-704.

(2) De la revue *les Etudes* (5. 2. 20).

commentait le vote du Congrès de Versailles, appe-t M. Raymond Poincaré à la présidence de la publique :

Popularité de M. Poincaré en 1913.

« Nous ne saurions nous plaindre du mouvement pinion auquel est due l'élection présidentielle de Poincaré. On peut vraiment dire que c'est la veur du public qui a imposé au Congrès le vote 17 janvier, nonobstant les préventions d'un and nombre de parlementaires. L'opinion est connaissante à M. Poincaré d'avoir pratiqué, comme inistre dirigeant, une politique intérieure plus isonnable et moins sectaire, mais surtout une litique extérieure plus conforme à la dignité natio-le. C'est donc, somme toute, une popularité de n aloi que celle dont jouit présentement le nou-au chef de l'Etat. Espérons que cette popularité sera pas trop fugitive et que ceux-là n'auront pas e désillusion trop prompte qui croient reconnaître M. Poincaré non seulement un homme de talent nt certaines idées sont généreuses et droites, mais homme d'énergie et de caractère, capable de réa-ser une œuvre de grand homme d'Etat.

» ... L'hostilité de pareils hommes (les principaux ancs-maçons du Parlement et le Comité Mascuraud) t le meilleur titre que possède à notre estime l'élu 17 janvier. M. Poincaré a pu soutenir la cause e Dreyfus, voter la loi de Séparation et la loi de évolution, participer à la défense de l'école laïque, bandonner M. Millerand (devant les menaces de extrême-gauche). Malgré tout, il représente une ndance plus tolérante, plus généreuse, plus fran-ise. Il a encouru, pour ce motif, les excommuni-tions haineuses de l'orthodoxie jacobine et com-iste. Sa popularité actuelle n'est donc pas pour ous déplaire. »

Les sept années de la présidence Poincaré sont ujourd'hui terminées. A quel degré les événements nt-ils démenti ou vérifié non pas les pronostics, nais les impressions que nous suggérait le rôle olitique du nouvel élu, dont l'opinion parisienne, rançaise et européenne, saluait l'avènement prési-entiel avec une exceptionnelle faveur ?

Annihilé d'abord par la « correction constitutionnelle ».

De fait, la lune de miel fut courte. La popularité nitiale de M. Poincaré disparut au bout de quelques emaines. Les événements parlementaires de sa pré-idence prirent bientôt une allure fort semblable celle des deux septennats précédents. Plusieurs quipes ministérielles se succédèrent au pouvoir, ecrutées un peu plus ou un peu moins à gauche, les péripéties heureuses alternèrent avec de honteux candales politiques, des élections législatives s'ac-omplirent selon les plus parfaites méthodes de la République des Camarades, tandis que s'estompait le plus en plus la physionomie du nouveau pré-ident, le triomphateur du 17 janvier, façonné déjà, comme ses prédécesseurs, à l'état de résignation ourtoise et endurante que l'on appelle par euphé-nisme la correction constitutionnelle.

Il sut cependant, aux heures décisives, incarner l'âme française.

Mais survinrent de tragiques catastrophes. La Grande Guerre éclata, soudaine et fantastique. Elle dura plus de quatre années sanglantes, longues comme quatre siècles, tantôt marquées par des revi-rements terribles de la fortune des combats, et tantôt absorbées par une lutte confuse, indécise, dont nul ne discernait le dénouement. Puis, les péripéties libératrices se succédèrent avec une rapidité fou-droyante, et ce fut alors l'issue victorieuse, l'armis-tice, la paix, le retour triomphal des guerriers. Ce furent aussi les laborieuses négociations du statut international à instaurer dans un monde bouleversé. A côté de la glorieuse réintégration de l'Alsace-Lorraine dans la communauté française, ce furent les solutions précaires d'une paix européenne qui nous laisse en présence d'incertitudes troublantes pour l'avenir. La présidence Poincaré prenait fin au len-demain de l'échange de ratification qui fait entrer en vigueur le traité de Versailles.

L'élu du 17 janvier 1913 n'avait pas joué un rôle prépondérant dans cet ensemble d'événements d'importance capitale. Mais il avait, aux heures décisives, incarné les indignations vengeresses et les résistances fièrement obstinées de l'âme française devant la provocation ennemie et l'invasion dévas-tatrice. Avec une mâle éloquence, il avait su tra-duire nos aspirations émues des jours d'angoisse et des jours de triomphe. La fin du septennat du pré-sident Raymond Poincaré n'aura pas trompé l'heu-reuse espérance qui accompagna son aurore.

PREMIÈRE PÉRIODE DU SEPTENNAT : DU 17 JANVIER 1913 AU 4 AOUT 1914

La loi de trois ans : œuvre patriotique du ministère Barthou.

Entre l'élection présidentielle de M. Poincaré et la déclaration de guerre se place un acte mémorable : l'adoption de la loi de trois ans, œuvre du ministère Barthou. Cette mesure de patriotique clairvoyance, qui permettrait à notre armée active et à nos troupes de couverture de soutenir dans des conditions un peu moins inégales le premier choc des armées d'in-vasion, fut rendue possible par le même réveil du sentiment national dont le scrutin du Congrès de Versailles avait été, quelques mois plus tôt, la mani-festation évidente. Par la loi de trois ans, on osait enfin réagir contre la basse surenchère électorale et réclamer de la nation, en vertu de l'intérêt fran-çais, un sacrifice onéreux, une charge forcément impopulaire. Il est bon d'évoquer ce souvenir au lendemain de la victoire.

Malvy et la Chambre de 1914 : scandale et péril public.

Par contre, ce fut sous la présidence Poincaré que les élections de 1914, régentées par M. Malvy, nous donnèrent cette Chambre législative qui devint souvent un scandale et un péril public durant les années de guerre. L'intimidation officielle fut exercée avec un rare cynisme en faveur des can-didatures jacobines, et, au second tour, l'alliance conclue entre collectivistes et francs-maçons pro-cura aux socialistes unifiés un nombre de sièges sans proportion avec la quotité de leurs électeurs, et aux radicaux-socialistes une prépondérance exorbitante dans l'assemblée. Avec pareille représentation poli-tique, les pires dommages étaient à craindre pour les intérêts fondamentaux de la France et surtout pour les libertés de l'Eglise.

Les projets de « défense » de l'école laïque.

Durant les derniers semestres de la législature antérieure, le Parlement avait consacré son effort le plus tenace à voter une loi anticléricale pour la défense de l'école laïque. Chacun des ministères d'avant-guerre, constitués sous le principat de M. Poincaré, apporta docilement sa pierre à ce lamentable monument d'intolérance jacobine. Minis-tère Briand, ministère Barthou, ministère Doumergue firent voter par la Chambre des députés les divers

articles d'un projet de loi ouvertement dirigé contre les pères de famille qui, pour obéir aux prescriptions de la hiérarchie catholique, empêcheraient leurs enfants de se rendre aux classes des instituteurs antireligieux ou de faire usage des manuels en usage à l'école publique quand il s'agirait de manuels condamnés par l'épiscopat. Le projet de défense laïque, complété lui-même par un autre projet sectaire, concernant la caisse des écoles, tendait à renforcer les privilèges officiels, les immunités légales, le monopole budgétaire de l'enseignement laïque, précisément à une époque où les familles catholiques éprouvaient, pour la conscience religieuse de leurs enfants, des alarmes particulièrement graves en raison de l'attitude provocatrice d'un nombre considérable et croissant d'entre les instituteurs publics. Les membres de la minorité parlementaire n'eurent pas tort de faire observer que l'école laïque aurait eu grand besoin d'être défendue, mais contre ses propres défenseurs, qui, par la direction qu'ils lui imprimaient et les abus qu'ils favorisaient dans son fonctionnement, semblaient prendre à tâche de la rendre odieuse au plus grand nombre possible de familles françaises.

Adopté par la Chambre à une énorme majorité, le projet de « défense » ou mieux d'agression laïque trouvait au Sénat une majorité non moins compacte et fermement décidée à le voter en quelques séances dans la totalité de son dispositif. Mais, dans la haute assemblée, le petit groupe des sénateurs catholiques, dirigé par M. de Lamarzelle, fit une opposition tellement énergique et tenace au projet de loi que pas un article n'avait pu être encore adopté quand la clôture de la session parlementaire obligea de renvoyer à une date ultérieure le vote du texte législatif dont le ministre Viviani avait exalté les mérites avec sa rhétorique la plus grandiloquente. Et l'échéance attendue n'arriva jamais, car on était au printemps de 1914. La courte session du début de l'été fut absorbée par des discussions politiques et budgétaires d'une urgence extrême..., et, aux premiers jours du mois d'août, le bruit du canon imposa aux législateurs de substituer, dans leurs délibérations, la défense nationale à la défense laïque.

Mais, pour la période d'*avant-guerre*, l'Eglise de France ne pouvait reconnaître à la présidence de M. Poincaré un caractère essentiellement différent de la présidence de M. Fallières ou de M. Loubet. Malgré la tendance plus tolérante que passait pour incarner le chef de l'Etat, la politique religieuse de tous les ministères successifs demeurait embourbée dans les mêmes traditions de sectarisme jacobin. Le monde officiel n'avait que trop peu discerné les signes avant-coureurs d'un effroyable orage. Les semences de discorde n'avaient pas été encore balayées par le souffle du vent d'Est.

DEUXIÈME PÉRIODE : LA GRANDE GUERRE : DU 4 AOUT 1914 AU 11 NOVEMBRE 1918

Le message du Président à la France. « Devant l'ennemi, l'union sacrée ».

Pour ouvrir une période nouvelle, il fallut le coup de tonnerre, et quel coup de tonnerre !

Du moins, en présence de l'extrême péril du pays brusquement envahi, la vérité libératrice s'imposa-t-elle à l'unanimité des consciences françaises avec une aveuglante clarté. Et c'est un message du président Raymond Poincaré, en date du 4 août 1914, qui donna tout au moins la formule décisive de la concorde nationale soudainement rétablie. Paroles vraiment dignes du représentant suprême de la nation : elles furent acclamées par les amis et les adversaires des hommes au pouvoir, des lois et institutions du régime. Elles traduisirent la commune pensée, l'ardente émotion de tous. Elles appartiennent à l'histoire de notre temps :

« La France vient d'être l'objet d'une agression brutale et préméditée, qui est un insolent défi au droit des gens. Avant qu'une déclaration de guerre nous eût encore été adressée, avant même que l'ambassadeur d'Allemagne eût demandé ses passeports, notre territoire a été violé. L'Empire d'Allemagne n'a fait, hier soir, que donner tardivement le nom véritable à un état de fait qu'il avait déjà créé.

. . . .

» Le président de la République, interprète de l'unanimité du pays, exprime à nos troupes de terre et de mer l'admiration et la confiance de tous les Français.

» Etroitement unie en un même sentiment, la nation persévérera dans le sang-froid dont elle a donné, depuis l'ouverture de la crise, la preuve quotidienne. Elle saura, comme toujours, concilier les plus généreux élans et les ardeurs les plus enthousiastes avec cette maîtrise de soi qui est le signe des énergies durables et la meilleure garantie de la victoire.

» Dans la guerre qui s'engage, la France aura pour elle le droit dont les peuples, non plus que les individus, ne sauraient impunément méconnaître l'éternelle puissance morale.

» Elle sera héroïquement défendue par tous ses fils, dont rien ne brisera, devant l'ennemi, L'UNION SACRÉE, et qui sont aujourd'hui fraternellement assemblés dans une même indignation contre l'agresseur et dans une même foi patriotique.

» Elle est fidèlement secondée par la Russie, son alliée ; elle est soutenue par la loyale amitié de l'Angleterre.

» Et déjà, de tous les points du monde civilisé, viennent à elle les sympathies et les vœux. Car elle représente aujourd'hui, une fois de plus, devant l'univers, la liberté, la justice et la raison.

» Haut les cœurs et vive la France ! »

A ce moment solennel et tragique, la présidence de Raymond Poincaré prenait la haute signification nationale que, par anticipation, lui avait attribuée, dès le 17 janv. 1913, l'acclamation populaire.

Attitude conciliante des pouvoirs publics à l'égard de l'Église.

Le chef de l'Etat eut l'heureuse fortune de créer et de traduire en actes un mot historique à jamais fameux. Ce mot répondit alors à une réalité magnifique. Les premières semaines de la Grande Guerre furent l'âge d'or de *l'union sacrée*. Il y eut partout à l'avant et à l'arrière, un élan de solidarité et de fraternité française, inspiré par un même devoir, une même révolte et un même amour dans une commune angoisse. L'Eglise de France recueillit, pour une large part, le bienfait de ce renouveau d'union nationale, de même qu'elle avait contribué, dans une proportion exceptionnelle, par l'immolation de ses meilleurs et de ses plus nobles fils, au douloureux effort de la patrie en péril, de même que ses pasteurs avaient eu, comme *défenseurs de la cité*, leur rôle prépondérant dans la résistance morale des provinces ravagées par l'invasion. La France respira, en ces jours cruels et glorieux, une atmosphère nouvelle et vivifiante, où bien des préjugés tombèrent, où bien des querelles et des antipathies parurent oubliées.

Les pouvoirs publics manifestèrent, à l'endroit de la hiérarchie ecclésiastique, un esprit d'équité qui fit heureux contraste avec les souvenirs néfastes d'un passé tout récent. On annula les décrets de

ermeture qui allaient abattre les dernières écoles congréganistes par application de la loi jacobine de 1904. Les ministres de la Guerre et de la Marine se prêtèrent à l'organisation de l'aumônerie des armées de terre et de mer, un peu en marge des lois et décrets qui régissaient la matière (1). Les évêques furent souvent admis avec honneur et courtoisie à figurer dans les solennités patriotiques auprès des autorités civiles et militaires : spectacle nouveau depuis la Séparation. Le président Poincaré se fit représenter au service funèbre pour le pape Pie X dans l'église métropolitaine Notre-Dame de Paris.

Un symbole : le Comité du Secours national.

Durant cinq années, une puissante organisation de bienfaisance, charitable, constituée sous la présidence d'honneur du chef de l'Etat, demeurait le symbole expressif et permanent de l'*union sacrée*. Ce fut le grand Comité du Secours National, où collaborèrent les représentants qualifiés de toutes les tendances de l'opinion française, de tous les partis politiques et sociaux, de tous les cultes religieux. On y voyait le cardinal-archevêque de Paris auprès des principaux dignitaires du culte protestant et du culte israélite, les Conférences de Saint-Vincent de Paul auprès des œuvres et institutions de bienfaisance laïque, l'Action Française auprès de la Confédération générale du Travail. Jamais contestation religieuse ou politique ne vint faire obstacle à la cordiale et loyale collaboration de tous dans leur commune tâche de fraternité française. On doit rappeler surtout la délibération du Secours National, datée du 25 mars 1915, proposant la solution la plus équitable au problème délicat des Orphelins de la guerre, et formulant, en particulier, les trois règles suivantes, véritable charte de pacification nationale :

« Favoriser, autant que possible, le placement familial ;

» Respecter la volonté des parents pour le choix de l'éducation, laïque ou confessionnelle ;

» Quel que soit le régime adopté, entretenir chez les enfants le vif sentiment de la fraternité française, qui a inspiré aux pères, malgré la diversité des convictions, le même dévouement au même devoir. »

Est-il besoin de mesurer le progrès accompli par la concorde française entre l'époque où les dirigeants de l'opinion française adoptaient unanimement pareil programme et l'année précédente, où la Chambre votait, à une énorme majorité, les projets sectaires de défense laïque, destinés à munir l'école publique d'une ceinture de privilèges et de forteresses contre les revendications anxieuses des familles croyantes ? Telle fut, dans ses manifestations sincères et caractéristiques, l'*union sacrée* des jours de guerre.

La manifestation religieuse du 22 mai 1916 à la Sainte-Chapelle.

La même *union sacrée* s'affirma encore d'une manière mémorable le 22 mai 1916, quand la Messe fut célébrée dans la Sainte-Chapelle pour les membres du barreau de Paris tombés au champ d'honneur. Le culte catholique reprenait possession de l'auguste sanctuaire, désaffecté naguère par le fait de l'anticléricalisme officiel. La présence de M. Raymond Poincaré soulignait le caractère de discrète et salutaire réparation, la haute leçon de concorde nationale, que cette cérémonie religieuse comportait aux yeux de toute âme droite et clairvoyante. Le cardinal-archevêque de Paris évoqua heureusement le grand souvenir de saint Louis, roi de France. La Sainte-Chapelle est, en effet, son œuvre, elle fut élevée « par un saint roi dont l'histoire proclame qu'il fut brave dans la guerre autant que juste dans la paix. Quel autre lieu pouvait mieux convenir pour honorer la mémoire de ceux des vôtres qui ont versé leur sang sur les champs de bataille pour la plus juste des causes ? ».

« En marge de l'union sacrée ».

Par contre, bien des choses se passèrent *en marge de l'union sacrée*. Les incidents fâcheux tendirent à se multiplier à mesure que l'on s'éloignait des salutaires émotions du début de la grande catastrophe et que le public parut s'accoutumer à l'état de guerre. L'Eglise de France n'eut pas que d'heureuses péripéties à enregistrer durant la longue période belliqueuse du septennat présidentiel de M. Poincaré.

La « rumeur infâme » et l'amendement Sixte-Quenin contre les prêtres-soldats.

Plusieurs ministères eurent de coupables tolérances pour les colporteurs de la *rumeur infâme*, attribuant la responsabilité de la guerre aux curés, aux nobles et aux riches, ou les accusant de trahison au profit de la puissance allemande. Chez les membres du clergé, quelques excès de zèle furent punis avec une rigueur pharisaïque et injuste. Dans la loi sur les œuvres de guerre et dans la loi sur les Pupilles de la Nation, le Parlement introduisit certains articles inquiétants, certaines dispositions équivoques ou abusives qui s'inspiraient un peu trop des traditions politiques d'avant-guerre. La loi de 1917 sur l'appel des exemptés et réformés fut alourdie, ou plutôt défigurée, par un amendement Sixte-Quenin qui transférait dans les unités combattantes plusieurs milliers de prêtres soldats mobilisés déjà dans le service auxiliaire, conformément à la loi de 1889 : amendement jacobin, qui avait le caractère manifeste d'une brimade vexatoire et insultante pour les membres du clergé. Rien n'était plus contraire à l'équité législative, à la concorde nationale, à l'esprit et au sens même de l'*union sacrée*.

Le *Te Deum* de la Victoire à Notre-Dame et l'abstention du Gouvernement.

L'obstination des pouvoirs publics à refuser toute participation aux prières publiques pour la paix victorieuse et aux *Te Deum* des jours de triomphe causa aux catholiques une douloureuse amertume. Lorsque la présence du chef de l'Etat ou des autres personnages officiels à une cérémonie religieuse peut être interprétée comme un acte de courtoisie internationale, comme un hommage rendu à de glorieux morts ou une marque de sympathie à leurs familles en deuil, l'orthodoxie laïque tolère cette participation des représentants de la puissance publique aux solennités du culte. Mais lorsque la cérémonie revêt purement et simplement le caractère d'un hommage rendu au Dieu très bon et très saint — adoration et prière, réparation et actions de grâces, — les gouvernants de la nation française ne doivent, à aucun prix, paraît-il, s'associer officiellement à une telle solennité religieuse. M. Clemenceau a décrété qu'en pareil cas ils se heurteraient à *l'obstacle décisif de la loi*. Dogmatisme étrange de l'irréligion d'Etat contraire au droit primordial de la vérité et de la tradition religieuse, contraire aux postulats du sens commun, contraire même à la signification et à la portée manifeste de nos textes législatifs. Réellement il faut plaindre les personnages publics qui demeurent, comme M. Raymond Poincaré, lors des cérémonies de prières nationales et lors du *Te Deum* de

(1) Cf. *D. C.*, t. 5, pp. 306-309.

la victoire à Notre-Dame, *prisonniers volontaires ou contraints d'une légalité douteuse* (1).

Absence de la France officielle au Vatican.

Durant le septennat tout entier du président Poincaré, la persistance des préjugés anticléricaux du monde gouvernemental et parlementaire aura imposé à la nation française une autre abstention désastreuse : nous n'avons toujours pas d'ambassadeur auprès du Vatican. Or, sans parler des problèmes de législation religieuse qui pèseront lourdement sur notre politique intérieure tant qu'ils n'auront pas reçu, d'accord avec Rome, une solution équitable et pacificatrice, c'est à la cour pontificale qu'est aujourd'hui le nœud de plusieurs questions délicates qui se posent aux hommes d'Etat français avec une impérieuse urgence.

. . . .

C'est là une lacune humiliante de notre politique religieuse et de notre politique érangère durant le septennat présidentiel de M. Poincaré. Au cours de la Grande Guerre, la France officielle aura trouvé moyen, pour son plus grand dommage, de demeurer persévéramment absente du Vatican. Néanmoins, comme certains contacts étaient rigoureusement indispensables, on a dû recourir, pour négocier avec le Saint-Siège, à la plus précaire de toutes les méthodes, à des missions purement officieuses, à des tractations par personnes interposées, à une diplomatie extra-légale, honteuse d'elle-même et indigne de la France.

Les ministres méconnaissent les services de la Papauté pendant la guerre.

Le pape Benoît XV a exercé un rôle magnifique de charité chrétienne par ses interventions efficaces pour secourir les régions envahies, obtenir l'échange des grands blessés, le rapatriement des détenus civils, l'internement en Suisse des prisonniers malades. Aucune nation belligérante n'a bénéficié autant que notre pays des bienfaits de cette diplomatie de la charité. Pas une fois cependant, la République française n'a donné au Saint-Siège le moindre témoignage officiel de gratitude, alors que les Empires centraux multipliaient, après chaque intervention pontificale, les démarches publiques de reconnaissance et de courtoisie.

Pour les tractations internationales concernant les prisonniers de guerre, les rapports furent incessants, à Berne, entre les représentants pontificaux et les ambassades ou légations accréditées auprès du gouvernement fédéral par chacun des Etats belligérants et, en particulier, l'ambassade de France. Or, en date du 2 juill. 1919, le ministre des Affaires étrangères du Cabinet Clemenceau, M. Stéphen Pichon, osa dire à la tribune du Palais-Bourbon, en répondant à une excellente interpellation de M. Anatole de Monzie, que, lui ministre, la diplomatie française n'avait jamais eu aucun rapport, officiel ou officieux, avec la diplomatie du Vatican (2). Au nom de la loyauté française, de la courtoisie française, de la gratitude française et du bon sens français, il faut, sans retard, mettre un terme à de telles méthodes de gouvernement et à de tels mensonges politiques.

M. Poincaré en est aujourd'hui, sans doute, convaincu plus que personne. Nous regrettons sincèrement que, *prisonnier volontaire ou contraint* de la politique de certains ministres dominateurs, il ait dû terminer son septennat présidentiel sans avoir signé lui-même les lettres de créance du premier messager officiel de la France à la Cour pontificale. Il aurait eu l'honneur de réparer ainsi une erreur et une injustice qui furent étrangement dommageables au bon renom de la nation française. Patriote lorrain, il aurait agi en interprète courageux de l'intérêt national dans une époque de très grandiose histoire.

(1) Expression employée par le cardinal Amette, dans l'allocution prononcée au moment d'entonner, à Notre-Dame, le « *Te Deum* de la victoire », le 17-11-18 Note de la *D. C.*)

(2) Cf. *D. C.*, t. 2, p. 153.

TROISIÈME PÉRIODE : LENDEMAIN DE VICTOIRE

Parmi les événements capitaux du septennat figure la conclusion victorieuse de la guerre. M. Poincaré avait eu le mérite d'annoncer avec une ferme clairvoyance, même aux heures douloureuses, les conditions et les caractères du dénouement attendu. On admire, par exemple, la lucidité d'esprit que manifeste le discours prononcé à l'hôtel des Invalides, le 14 juill. 1915, par le président de la République. Discours dont la recommandation capitale est la suivante : « Ramasser la totalité des énergies nationales dans une seule pensée et une même résolution : la guerre poussée, si longue qu'elle puisse être, jusqu'à la défaite définitive de l'ennemi et jusqu'à l'évanouissement du cauchemar que la mégalomanie allemande fait peser sur l'Europe. »

Hommage indirect rendu à Dieu par le chef de l'État.

De ce discours de guerre il faut rapprocher la fière harangue prononcée par le chef de l'Etat sur la place de la Concorde, le 17 novembre 1918, sixième jour après l'armistice. Chant de victoire plein d'émotion patriotique et d'une belle tenue littéraire, d'une distinction de langage et d'une sobriété d'accent que n'eût pas désavouée Périclès parlant sur la place publique d'Athènes. Du point de vue religieux, la harangue présidentielle offre une particularité remarquable, inspirée des préoccupations de l'*union sacrée:* par dérogation à la coutume invétérée des hommes d'Etat de la troisième République depuis la chute du maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta, on y trouve le nom de Dieu. A vrai dire, par un artifice plein d'ingéniosité, le président parle de Dieu au style indirect, en traduisant la pensée d'autrui : « Honneur... aux prélats, aux prêtres et aux pasteurs de toutes religions, qui se sont étroitement rapprochés autour de l'autel de la patrie, et qui ont invoqué un seul Dieu pour le salut de la France et pour le repos de nos morts ! » C'était déjà un louable effort de courage civique. Durant le futur septennat présidentiel, le progrès devra consister à faire passer du style indirect au style direct la mention méritoire du nom de Dieu chez les représentants officiels de la puissance publique.

Le traité de Versailles et M. Poincaré.

Rôle effacé réservé au président de la République.

Au cours des laborieuses négociations de paix qui aboutirent au traité de Versailles, l'action personnelle de M. Poincaré fut un peu effacée. D'autres acteurs s'étaient arrogé les premiers rôles. Les discours prononcés par le président de la République française au début de la Conférence (1) permettent, au moins d'affirmer qu'une paix entièrement conforme aux vues de M. Poincaré aurait présenté des différences essentielles avec celle qui résulte de la collaboration de MM. Wilson, Lloyd George et Clemenceau, ce dernier agissant d'après les lumières d'un groupe trop fermé de conseillers discutables.

(1) Cf. *D. C.*, t. 1er, pp. 6-9.

La paix de M. Poincaré eût été plus « française ».

M. Poincaré se serait écarté davantage des suggestions britanniques et de l'idéologie wilsonienne. Il aurait accordé une importance plus grande aux garanties politiques et territoriales de la paix française et européenne, selon les traditions classiques de notre diplomatie nationale. De même, en 1917, le président Poincaré aurait voulu que l'on n'écartât pas à la légère les propositions de l'empereur Charles d'Autriche. Il considéra comme digne d'examen une suggestion encore insuffisante, mais qui lui paraissait apte à recevoir les compléments nécessaires et qui aurait eu pour objectif de séparer l'Autriche de l'Allemagne, de désarticuler ensuite l'unité germanique et peut-être d'orienter vers l'Autriche allemande, et non plus vers la Prusse, les Allemagnes catholiques du Sud. A tort ou à raison, nous pensons que les vues diplomatiques de M. Poincaré font honneur à sa clairvoyance politique, à la rectitude de son jugement d'homme d'Etat français. Aurait-il pu, grâce à une énergie plus intransigeante, faire prévaloir quelques-unes de ces vues judicieuses? Il faut regretter, en tout cas, que le chef de l'Etat se soit cru ou se soit trouvé réduit à l'impuissance par la trop parcimonieuse mesure de son pouvoir constitutionnel.

Dernière année du septennat : crise patriotique, économique et morale.

La dernière année du septennat présidentiel de M. Poincaré ne fut pas exempte de préoccupations anxieuses. Malgré la réintégration de l'Alsace et de la Lorraine dans la communauté française, la victoire magnifique de la France demeurait, comme la victoire de Samothrace, une victoire mutilée. Le traité de Versailles n'apportait qu'à demi les réparations nécessaires et les garanties légitimement escomptées. La crise économique se manifestait par une augmentation exorbitante du prix de toutes les denrées, en même temps que par une inquiétante dépréciation de la valeur de l'argent. Il fallait que la production devînt de plus en plus intensive, et, au contraire, elle se raréfiait, elle se désorganisait par suite des grèves politiques, des agitations révolutionnaires, des surenchères ou des improvisations démagogiques du législateur. D'autre part, les mœurs publiques et privées revenaient à leur déliquescence d'avant-guerre. Les hécatombes sanglantes, les solennelles leçons de la divine Providence parurent oubliées d'un grand nombre. L'appétit brutal de la jouissance, démuselé après des années de contrainte, détermina, dans les modes, les danses, les spectacles, les images et les livres, un dévergondage que nos évêques durent flétrir et condamner.

La « réaction » des élections législatives du 16 novembre 1919.

En revanche, il se produisit dans l'atmosphère politique du pays une amélioration heureuse. L'instinct national, surexcité par le souffle de la victoire, l'instinct conservateur, alarmé par la menace bolcheviste, produisirent, aux élections législatives du 16 nov. 1919, une importante réduction des effectifs parlementaires du radicalisme et du socialisme et un progrès considérable des éléments catholiques et modérés dans la représentation nationale (1). Moins accessibles aux souffles du large, dominées davantage par les compétitions personnelles ou les préoccupations locales, les élections municipales, puis les élections cantonales aboutirent à des résultats confus, contradictoires, qui, dans leur ensemble, ne représentaient que faiblement la tendance de « réaction » salutaire, si accentuée dans les élections législatives.

En revanche, le Sénat demeure « à gauche ».

Par voie de conséquence, les élections sénatoriales du 11 janv. [1920] n'apportèrent aucune modification essentielle à la balance des partis politiques dans la haute assemblée. D'ailleurs, le ministère Clemenceau avait été quelque peu effrayé du « coup de barre à droite » accompli au scrutin du 16 novembre. Les préfets avaient reçu la consigne impérative de recourir à leurs plus persuasifs moyens d'influence sur les délégués sénatoriaux pour assurer la réélection d'une majorité de gauche au palais du Luxembourg, majorité qui ferait contrepoids, le cas échéant, à celle du Palais-Bourbon. De fait, le radicalisme garde au Sénat une importance prépondérante, manifestée par l'élection de M. Léon Bourgeois au fauteuil de la présidence. Plusieurs députés francs-maçons, battus le 16 novembre, sont maintenant réintégrés comme sénateurs dans l'aréopage parlementaire.

Néanmoins, même à la Chambre haute, les conservateurs, libéraux et modérés gagnent sur les radicaux un certain nombre de sièges. Parmi les nouveaux élus catholiques du 11 janvier, signalons avec une sympathie particulière un sénateur de Lorraine, M. le chanoine Collin ; un sénateur d'Alsace, M. l'abbé Delsor ; un sénateur de Loire-Inférieure, M. François Saint-Maur, professeur à l'Institut catholique d'Angers, qui nous fit un jour l'honneur de collaborer aux *Etudes*, et M. Jules Delahaye, que le Maine-et-Loire dédommage équitablement de son échec à la députation par un mandat sénatorial. La cause catholique ne manquera pas de défenseurs militants.

Vue d'ensemble sur le septennat.

Au total, l'évolution de la politique religieuse des gouvernants de la France, durant le septennat du président Poincaré, se résume en quatre étapes distinctes : la *période d'avant-guerre*, qui fut une époque de jacobinisme obtus et répugnant ; la *période des premiers temps de la guerre*, qui fut l'âge d'or de la réconciliation nationale dans l'union sacrée ; la *période comprenant la majeure partie des années de guerre*, où se manifestèrent à la fois deux tendances contraires, un effort loyal de concorde française et une reviviscence odieuse d'anticléricalisme parlementaire ; enfin, la *période d'après-guerre*, où, malgré bien des survivances regrettables d'un passé maudit, une claire indication du suffrage universel parut orienter la politique française vers quelques-unes des réparations nécessaires dans un régime légal de meilleure justice. Au début de la présidence de M. Poincaré, le rite obligatoire que devait accomplir chaque nouveau ministère pour obtenir une majorité dans les deux Chambres était d'annoncer quelque perfectionnement nouveau à la politique et à la législation de défense laïque. Aux derniers jours du même septennat, le rite obligatoire est d'annoncer, tout au moins, une interprétation inédite des lois de laïcité, où les libertés précédemment violées puissent trouver de plus fermes et plus équitables garanties. On donne à entendre que l'Alsace-Lorraine nous apporte d'utiles leçons de politique religieuse. Ce sont là des orientations toutes différentes et des perspectives nouvelles.

Pour l'Église, « aujourd'hui est meilleur qu'hier..., demain sera meilleur qu'aujourd'hui ».

Entre les deux dates de 1913 et de 1920, il y a eu un terrible holocauste. L'Eglise de France s'est

(1) Cf. *D. C.*, t. 3, pp. 180-194.

manifestée à des regards qui ne la connaissaient pas encore comme une grande éducatrice d'héroïsme, comme l'une des plus puissantes forces morales qui pût contribuer à la défense et à la grandeur de la communauté française. Elle a triomphé du mal par le bien. L'épopée glorieuse aura peu à peu ses légitimes conséquences politiques.

Nulle conscience droite n'hésitera plus. Des réparations sont nécessaires à une juste paix. Lever certains ostracismes est la condition première d'une œuvre sincère de réconciliation et de concorde nationales. En notant le chemin parcouru depuis sept années, Charles Péguy n'aurait pas tort d'écrire présentement ce qu'il écrivait naguère, à l'aube d'une renaissance : « Aujourd'hui est meilleur qu'hier... demain sera meilleur qu'aujourd'hui. »

Yves de la Brière.

Le nouveau Cabinet devant le Parlement

Le ministère s'est présenté au Parlement le jeudi 19. 1. 22.

La lecture de la déclaration ministérielle au Sénat par M. Barthou n'a donné lieu à aucune observation.

Il n'en a pas été de même à la Chambre. Nous donnons ci-dessous le compte rendu de cette séance.

DÉCLARATION MINISTÉRIELLE

M. le président. — La parole est à M. le président du Conseil pour une communication du Gouvernement.

(*M. le président du Conseil monte à la tribune. — Applaudissements au centre, à droite et sur divers bancs à gauche.*)

A l'extrême gauche. — A bas la guerre !

A gauche. — Vive Briand !

M. Raymond Poincaré, *président du Conseil, ministre des Affaires étrangères.* — Messieurs les députés, appelé par M. le Président de la République à prendre le pouvoir dans des circonstances graves...

M. Renaud Jean. — Comme en 1914.

M. le président du Conseil. — ... le Cabinet qui se présente à vous n'a d'autre ambition que d'assurer, en étroite collaboration avec le Parlement, le respect des traités qui ont fixé les conditions de la paix. (*Applaudissements au centre, à droite et sur divers bancs à gauche.*) Pour définir notre programme, nous nous approprierons simplement les belles paroles qu'ont prononcées, à l'ouverture de votre session, M. le président du Sénat et M. le président de la Chambre des députés. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Afin d'accomplir l'œuvre dont ils ont magistralement tracé les grandes lignes, le Gouvernement a besoin de votre confiance, et il espère que vous voudrez bien la lui accorder.

Politique financière.

Ordre et économie.

A force de labeur, vous venez de voter à la date normale le budget de l'année qui commence. Ce retour à une régularité trop longtemps délaissée va vous permettre de discuter sans retard les projets urgents qui figurent à l'ordre du jour des deux Chambres, et, en particulier, ceux qui ont trait au budget des dépenses recouvrables, à l'organisation de la défense nationale, à la réduction de la durée du service militaire et aux institutions de solidarité sociale.

Cette heureuse disparition des douzièmes provisoires, en facilitant au Cabinet la préparation du budget de 1923, lui impose le devoir d'y introduire les réformes que nous commande notre situation financière : remise en ordre d'une comptabilité que la guerre a troublée, améliorations nécessaires dans l'assiette et la perception des impôts, économies sincères, recherchées surtout dans des simplifications durables et dans une décentralisation rationnelle des services publics. (*Applaudissements au centre, à droite et sur divers bancs à gauche.*)

C'est l'Allemagne qui doit réparer les dommages de la guerre.

Mais, si énergiques que soient nos efforts, nous ne pouvons être assurés de sauver les finances françaises que si l'Allemagne, pour le compte de qui nous avons avancé déjà tant de milliards, exécute enfin les engagements qu'elle a pris et répare les dommages qu'elle a causés. (*Vifs applaudissements sur de nombreux bancs.*)

Ce serait la plus scandaleuse des iniquités si un pays qui a eu à subir une agression sans excuse, et dont dix départements ont été ravagés par l'invasion, devait, après la victoire, relever à ses frais les ruines qu'une guerre de quatre années a amoncelées sur son territoire et faire supporter par ses contribuables le service régulier des pensions ou allocations dues aux victimes de la guerre, aux veuves, aux orphelins, aux réformés, aux mutilés, aux familles des civils fusillés par l'ennemi. (*Vifs applaudissements répétés au centre, à droite et sur plusieurs bancs à gauche. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

Une propagande éhontée (*Nouveaux applaudissements au centre, à droite et sur divers bancs à gauche*), dont il est trop aisé de deviner les inspirateurs, s'exerce aujourd'hui contre la France... (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. Georges Lévy. — Contre vous.

M. Evrard. — M. Poincaré n'est point la France. (*Mouvements divers.*)

M. Joseph Patureau-Mirand. — Il la représente, en tout cas, plus que vous.

M. le président du Conseil. — ... et s'efforce de dénaturer son attitude et ses intentions. On nous représente comme atteints d'une sorte de folie impérialiste...

M. Renaud Jean. — On « vous » représente. (*Interruptions à droite.*)

M. le président. — Ne soulignez pas cette interruption, Messieurs, elle ne le mérite pas. (*Très bien ! Très bien !*)

M. le président du Conseil. — ... et l'on nous accuse de nourrir en secret des desseins suspects. Comme si la guerre ne nous avait pas infligé assez de deuils et de sacrifices ! Comme si nous n'avions pas acheté plus cher que tous autres la paix que nous voulons consolider. (*Vifs applaudissements au centre, à droite et sur divers bancs à gauche.*)

M. Evrard. — Grâce à qui ? (*Bruit.*)

Nous ne pouvons céder devant la prétendue insolvabilité de l'Allemagne.

M. le président du Conseil. — Nous ne demandons que l'observation des traités, des traités que le Parlement a votés, des traités qui portent, à côté de la signature de l'Allemagne, celle de la France et celle de tous ses alliés. (*Applaudissements.*) Nous ne demandons que le payement de ce qui nous est

ù. Sur cette question vitale, comment la France ourrait-elle céder? (*Très bien! Très bien!*)

L'Allemagne prétend qu'elle est insolvable, et, en ffet, elle gaspille systématiquement ses ressources 'Etat (*Applaudissements*); elle est moins imposée ue la France et ne recouvre pas régulièrement ses ontributions; elle se livre à des dépenses désordonées et à des émissions de papier qui, en avilissant a monnaie, favorisent ses exportations; elle laisse es grands industriels investir leurs devises étranères dans des entreprises extérieures (*Très bien! 'rès bien!*), mais, pendant qu'elle organise ainsi a misère apparente, ses Sociétés distribuent d'éiormes dividendes, ses usines sont en pleine activité, a force économique se développe chaque jour, et, i l'Etat se ruine, la nation s'enrichit; or, c'est la ıation tout entière qui, sur son capital et sur ses evenus, est caution de la dette de l'Etat (*Vifs pplaudissements au centre, à droite et sur plusieurs ancs à gauche*), et c'est au nom de la nation qu'ont té acceptés le traité de Versailles, l'état de payenents dressé par la Commission des réparations et es conditions exposées, au mois de mai 1921, dans 'injonction collective des Alliés. En défendant ses lroits, la France fait œuvre de loyauté, puisqu'elle léfend, par là même, des accords internationaux, et lle n'obéit ni à l'esprit de rancune et de haine, ni ux suggestions de l'égoïsme. Elle a le vif désir de oir l'Europe et le monde échapper, le plus tôt possible, au douloureux malaise qui pèse sur eux.

La restauration des régions dévastées en France et en Belgique est la condition essentielle d'une réorganisation économique générale.

Mais le Gouvernement considère que la condition ssentielle d'une réorganisation économique générale est la restauration des provinces dévastées (*Applaudissements*), particulièrement dans les deux pays qui ont été les premiers attaqués par l'Allemagne, qui ont été inséparables dans l'épreuve et que l'épreuve a rendus pour jamais inséparables, la Belgique et la France. (*Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

Mesures à prendre si l'Allemagne se dérobe.

Ce n'est pas seulement la justice qui exige cette reconstitution primordiale; c'est l'intérêt universel. (*Très bien! Très bien!*) Une France et une Belgique condamnées à la ruine, ce serait l'échec inévitable de toutes les tentatives plus vastes. Le problème des réparations domine donc tous les autres, et si l'Allemagne, dans cette question capitale, manque à ses obligations, nous aurons à examiner, après avis de la Commission des réparations, les mesures à adopter, et la première sera certainement, sans préjudice des gages et garanties dont la nécessité pourra être reconnue, l'établissement d'un contrôle sérieux et efficace sur le budget du Reich, les émissions de papier et les exportations. (*Applaudissements au centre, à droite et sur plusieurs bancs à gauche.*)

Si important que soit ce sujet pour l'avenir de la France, il ne doit cependant pas nous faire oublier les autres clauses du traité de Versailles, telles que le désarmement et la punition des coupables. Tant qu'elles ne seront pas exécutées, non seulement nous serons en droit de conserver intégralement les sanctions qui ont été prises et d'en prendre au besoin de nouvelles (*Applaudissements*), mais nous serons autorisés à déclarer que les délais d'évacuation de la rive gauche du Rhin n'ont pas commencé à courir. (*Vifs applaudissements au centre, à droite et sur plusieurs bancs à gauche.*) C'est la thèse qu'a constamment soutenue le Gouvernement français. Plus que jamais, il importe de la maintenir. (*Très bien! Très bien!*)

Politique extérieure.

Réglons sans délai les malentendus entre Alliés. Sympathies pour la Petite Entente.

Dans ces diverses questions, et dans toutes celles qui se poseront encore, nous nous efforcerons de nous mettre loyalement d'accord avec nos alliés. Nous reprendrons l'examen des affaires qui ont paru créer des malentendus passagers et nous tâcherons de les régler sans délai.

Une efficace garantie de la paix est l'existence entre les peuples d'accords nés de la communauté des intérêts, tels que la Petite Entente, dont la France a salué la naissance et suit les progrès avec une confiante sympathie. (*Applaudissements.*)

M. Henri Lorin. — Très bien!

Société des Nations. — Garanties que nous exigeons pour la Conférence de Gênes.

M. le président du Conseil. — Le Gouvernement tiendra à honneur de continuer son concours le plus actif à la Société des Nations. Les résultats qu'elle a déjà obtenus permettent de mesurer les services que le monde est en droit d'attendre d'elle.

Les invitations pour la Conférence de Gênes ont été lancées par les Puissances alliées. Nous insisterons pour que les conditions déterminées dans le protocole de Cannes soient acceptées ou refusées par les délégués avant toute discussion (*Très bien! Très bien!*) et pour qu'aucune des stipulations des traités ne puisse être, même indirectement, débattue par la Conférence. (*Très bien! Très bien!*)

M. Evrard. — Vous irez à Gênes avec les bolcheviks.

M. le président du Conseil. — Faute de garanties précises à cet endroit, nous serions forcés de reprendre notre liberté d'action. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. Inghels. — Et d'isolement.

Conditions bilatérales du pacte franco-anglais.

M. le président du Conseil. — Nous serons très heureux si un pacte destiné à la consolidation de la paix peut être bientôt signé entre l'Angleterre et la France. Nous ne doutons pas que, devant profiter aux deux pays, il ne soit conclu entre eux sur un pied de parfaite égalité. (*Applaudissements.*) Nous ne doutons pas davantage qu'il ne maintienne intégralement les garanties, présentes ou futures, que nous reconnaissent les traités.

Politique orientale d'accord avec l'Italie et l'Angleterre.

Nous aurons, en même temps, à nous concerter avec l'Italie et avec l'Angleterre pour essayer de prévenir, en Orient, une reprise des hostilités entre les Turcs et les Grecs, pour réaliser, d'accord avec nos alliés, le bénéfice de la convention d'Angora et pour ramener enfin la tranquillité aux portes de l'Europe. Nous pourrons ainsi exercer plus librement notre mandat en Syrie, sans dépenses excessives, et pour le bien des populations qui ont été, de tout temps, les fidèles amies de la France. (*Très bien! Très bien!*)

Amitié des Etats-Unis. Courtoise fermeté avec tous nos Alliés.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que nous nous attacherons à conserver les plus sûres et les plus amicales relations avec tous les autres peuples qui

ont combattu à nos côtés pour les droits de l'humanité...

M. Marcel Cachin. — La Russie.

M. le président du Conseil. — ... et spécialement avec les Etats-Unis, dont la coopération a tant contribué à la victoire commune, et qui viennent de donner, à la Conférence de Washington, des preuves éclatantes de leurs nobles sentiments. (*Applaudissements.*)

Vis-à-vis de tous nos alliés, nous aurons la préoccupation constante de n'employer que le langage de la modération, de la franchise et de l'amitié, mais nous savons qu'ils ne se froisseront jamais de nous voir soutenir, avec une courtoise fermeté, les intérêts de la France, comme eux-mêmes ils soutiennent les leurs. (*Applaudissements.*)

Politique générale.

Appel à l'union pour la France dans le respect des lois de la République.

Dans cette œuvre nationale, nous ne pouvons réussir qu'avec l'appui des deux Chambres. Nous faisons appel à tous ceux d'entre vous qui, sentant la gravité de l'heure, sont prêts à s'unir dans le respect des lois de la République, pour la sauvegarde des droits de la France. (*Vifs applaudissements répétés au centre, à droite et sur plusieurs bancs à gauche.*)

INTERPELLATIONS SUR LA POLITIQUE GÉNÉRALE

LES INTERPELLATEURS

L'ordre du jour prévoyait un certain nombre d'interpellations.

M. le colonel Girod demande si les intérêts des mutilés ne souffriront pas de « la suppression du ministère des Pensions ».

M. Alexandre Varenne lui succède à la tribune. Toute son interpellation, « sur la politique générale », se résume en ces mots : « Vous ferez, Monsieur Poincaré, la même politique que votre prédécesseur, les 11 ministres que vous avez gardés en sont déjà le symbole : donc, pourquoi avoir changé de gouvernement ? Ou bien vous ferez une politique exactement contraire, et alors vous nous mènerez à l'isolement. »

M. Marcel Cachin interpelle « sur les directives générales de la politique du Gouvernement. » En réalité, l'interpellation porta sur la conférence de Gênes.

M. Marc Sangnier, applaudi plus spécialement à l'extrême gauche, accepte la réalité du danger que présente l'Allemagne. Mais, pour le conjurer, il ne voit que le rapprochement des deux peuples ennemis, gage de la paix du monde.

M. Bonnet interpelle sur les mesures prises par la Commission interalliée contre les coupables d'actes contraires aux lois de la guerre. Il demande pourquoi on n'a pas jugé en personne Guillaume, « le seigneur de la guerre ».

« Tous ces discours — observe le *Temps* (21. 1. 22) — ont été, la Chambre le marquait par son indifférence, des hors-d'œuvre. Ils tombaient dans une atmosphère ouatée d'inattention, comme de petits papiers sur un sol mou. »

RÉPONSE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Réponse à quelques accusations personnelles.

« La guerre a éclaté malgré le Gouvernement français. »

M. le président du Conseil. — La Chambre comprendra, sans doute, que je ne fasse d'abord qu'une très brève réponse à ce qu'il peut y avoir de personnel dans les discours et dans les interruptions que nous avons entendus, plus particulièrement dans les observations de l'honorable M. Cachin.

Ce n'est point sur mon passé, c'est sur mes actes futurs que vous aurez à me juger. De mon passé, du reste, je n'ai rien à désavouer. (*Applaudissements au centre et sur divers bancs à droite et à gauche.*) A quelque poste que je me sois trouvé, j'ai conscience d'avoir modestement, mais passionnément servi mon pays. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Il y a dix ans, comme le rappelait M. Cachin, j'étais, en effet, président du Conseil. Le parti socialiste n'avait point alors, vis-à-vis du Cabinet que je présidais, l'attitude qu'il a prise aujourd'hui. Les premiers symptômes de troubles européens se produisaient dans les Balkans. Les premiers nuages s'amoncelaient dans le ciel, et tous nous essayions de faire ce qui était en notre pouvoir pour écarter, pour prévenir une catastrophe.

J'ai fait ce qui dépendait de moi, je l'ai fait en accord de tous les instants non seulement avec le respecté président de la République d'alors, M. Fallières, mais avec tous mes collègues sans exception, qui, au besoin, en apporteraient ici le témoignage. M. Briand, M. Klotz, M. Léon Bourgeois, M. Steeg — je ne nomme pas les autres.

Devenu président de la République, j'ai aidé de mon mieux, dans les efforts successifs qu'ils ont tentés pour maintenir la paix, les différents Cabinets qui se sont constitués, sous la présidence de M. Briand d'abord, de M. Barthou ensuite, de M. Doumergue, puis de M. Viviani.

La guerre a éclaté malgré le Gouvernement français. (*Vifs applaudissements prolongés à gauche, au centre et à droite. — MM. les députés se lèvent sur ces bancs.*)

Si j'étais l'homme dont parlait tout à l'heure M. Cachin, je m'exécrerais moi-même. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Georges Lévy. — L'histoire établira vos responsabilités.

M. le président du Conseil. — Je ne redoute pas l'histoire, Messieurs ; mais je méprise les falsificateurs de l'histoire. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

L'union sacrée conclue pour la victoire doit être continuée dans la paix.

La guerre ayant éclaté, malgré toute la persévérance de notre volonté de paix, je n'ai plus eu d'autre pensée que la victoire, et c'est dans le dessein bien arrêté de la mieux assurer que j'ai fait appel à l'union sacrée. (*Très bien ! Très bien !*)

J'ai eu autour de moi, pendant toute la durée des hostilités, des ministres de droite, des ministres modérés, des ministres radicaux-socialistes, des ministres socialistes unifiés, et je crois que tous, tant qu'ils sont, pendant qu'ils collaboraient avec moi, rendaient justice à mon libéralisme et à mon impartialité. (*Applaudissements.*)

Après avoir essayé d'être pendant sept années consécutives l'arbitre le plus scrupuleux des partis, je vous avoue que je me sentirais aujourd'hui tout à

t incapable d'une tâche qui ne serait pas de pure ncorde nationale. (*Applaudissements.*) Le pays, ailleurs, n'a jamais eu plus grand besoin de pouvir grouper dans un même sentiment et dans une ême volonté d'action tous les bons citoyens. (*Applaudissements.*)

On a critiqué tout à l'heure, en ironisant, la contution de mon Cabinet. J'aurais voulu, dans la mposition même de mon ministère, marquer plus ttement encore cette nécessité d'union. Il n'a pas pendu de moi de former le Cabinet sur une base us élargie. Mais ce n'est pas dans une opération dosage savant entre les divers groupes parlemenres que j'ai voulu chercher les éléments essentiels cette unité d'action. Non. C'est à la communauté nos intentions gouvernementales, et c'est surtout l'appui des Chambres, à votre appui, Messieurs, e j'entends demander toute notre autorité. (*Applaudissements.*)

Gouvernement respectera tout ce qui peut consolider l'union nationale; il écartera tout ce qui pourrait la détruire ou troubler l'ordre.

Nous croyons qu'à l'heure présente les questions politique intérieure doivent être résolument bordonnées aux graves problèmes qui se posent vant nous dans la politique étrangère. (*Applaudissements.*)

Pour maintenir la paix au dehors, tâchons d'abord la maintenir chez nous. (*Très bien! Très bien!*) ous demanderons aux préfets d'administrer avec stice et impartialité. (*Applaudissements. — Interptions et rires à l'extrême gauche.*)

J'ignore, Messieurs, à qui s'adressent ces rires.

A l'extrême gauche. — Au Bloc national.

M. André Berthon. — Aux dupes!

M. le président du Conseil. — Si c'est à moi, je ai pas besoin de répondre aux honorables interpteurs, dont plusieurs me connaissent, que j'ai jours été un républicain de gauche. Et ce ne nt ni les compliments, ni les injures, ni les éloges, les menaces qui me feront aujourd'hui changer opinion. (*Applaudissements.*)

J'ai donc à peine besoin de dire que le Gouverment que je préside aura le plus grand soin de specter tout ce qui peut consolider l'union natiole et d'écarter tout ce qui pourrait la détruire. Il admettra pas davantage que l'ordre soit troublé et veillera attentivement à ce que la force ne puisse n entreprendre, de quelque côté que ce soit, ntre les institutions établies.

A l'extrême gauche. — La droite n'applaudit plus!

M. le président du Conseil. — Vous croyez donc ue je parle pour être applaudi? Je parle pour dire que je pense. (*Vifs applaudissements.*)

Voilà une occasion dans laquelle vous auriez peutre pu m'applaudir vous-mêmes.

Nous sommes assaillis de préoccupations assez mbreuses et assez pressantes pour avoir le droit chercher à travailler aujourd'hui dans le calme de nous décider avec sang-froid.

La politique étrangère.

« Nous n'avons qu'un but: l'exécution du traité de paix. »

Plusieurs des questions que nous allons avoir à udier et à résoudre ont été abordées par les honobles orateurs qui se sont succédé à cette tribune.

Je m'efforcerai de répondre aussi clairement que ssible aux interrogations qu'ils m'ont adressées, si, par mégarde, dans le nombre des sujets qu'ils nt abordés, j'omettais quelque chose, je n'ai pas besoin de dire que je resterais à leur disposition pour compléter ma réponse.

Sur l'orientation générale de notre politique étrangère, je n'ai, je crois, pour répondre aux questions posées, qu'à préciser et à compléter sur quelques points, du reste peut-être essentiels, la déclaration ministérielle.

J'ai dit et je tiens à répéter que nous n'avons qu'un but : l'exécution du traité de paix. De ce traité je ne ferai pour mon compte ni l'apologie ni la critique. Il est ce qu'il est, et il lie sans exception toutes les puissances qui l'ont signé. (*Applaudissements.*)

Dans le télégramme qu'il a bien voulu m'adresser avant-hier, l'honorable M. Lloyd George disait, du reste, que le ferme maintien des stipulations du traité de Versailles était l'intérêt commun de la Grande-Bretagne et de la France. (*Applaudissements.*)

Malheureusement, l'accord sur le maintien du traité, l'accord sur la volonté même de maintenir le traité ne s'est pas toujours traduit en fait dans un accord parfait sur les modes d'exécution. Il y a eu des divergences, il y a eu des difficultés qui même, ces derniers temps, sont allées en croissant, et il reste aujourd'hui beaucoup de problèmes en suspens.

Retour aux traditions diplomatiques. Le rôle du Conseil suprême est de préciser les accords, non de les préparer.

M. Varenne m'a demandé tout à l'heure si je demeurais fidèle à quelques citations qu'il a apportées à la tribune. Dût cette fidélité l'étonner un peu, je puis l'assurer que je n'ai rien à retirer de ce que j'ai écrit. J'ai toujours cru, pour ma part, que les méthodes employées depuis à peu près deux années présentaient des inconvénients très sérieux et que des réunions fréquentes et la plupart du temps trop hâtives de ce qu'on appelle, un peu pompeusement du reste, le Conseil suprême, ne sont pas le moyen le plus sûr d'aboutir rapidement à des résultats positifs.

Oh! je concède très volontiers à M. Varenne qu'il est indispensable que les premiers ministres se connaissent et se rencontrent de temps en temps, mais je crois préférable que les dossiers soient d'abord très attentivement préparés, à loisir et à l'avance (*Très bien! Très bien!*), que les questions soient étudiées par la voie diplomatique ordinaire, dont l'honorable M. Varenne faisait tout à l'heure trop bon marché, et qu'on se prémunisse par un travail préalable, aussi approfondi que possible, contre les improvisations et contre les surprises des assemblées plus solennelles. (*Applaudissements.*)

Je souhaiterais que des réunions comme celle de Cannes, surtout celles qui prennent par leur organisation même — entendez-moi bien, je ne critique pas du tout le Gouvernement français, je sais que ce n'est pas lui qui a pris l'initiative de ce mode de procéder, mais je souhaiterais que des réunions comme celle de Cannes, qui prennent fatalement un tour et une forme un peu oratoires, fussent très rares. Elles ne sont pas, comme M. Varenne le disait, un moyen de renseigner exactement les peuples, car on ne dit pas tout dans les réunions publiques, elles sont un moyen de faire croire qu'on les renseigne intégralement, alors que, fatalement, à côté des séances publiques, il y a des séances secrètes (*Très bien! Très bien!*) — je souhaiterais donc, dis-je, que les conférences, les réunions du Conseil suprême — qu'il n'y a pas lieu, évidemment, de supprimer tout à fait — fussent destinées à consacrer et à préciser des accords, plutôt qu'à les préparer.

La France, avant-garde de la civilisation en 1914, a le droit de réclamer la réparation de ses dommages.

Nous serions, du reste, Messieurs, fort injustes vis-à-vis de tous nos alliés de guerre si nous nous imaginions qu'ils ont les uns ou les autres oublié la camaraderie des champs de bataille. Les trois ans qui ont passé depuis l'armistice n'ont effacé nulle part le souvenir des sacrifices consentis par les uns et par les autres pour la cause commune.

Mais, que voulez-vous, les intérêts respectifs ont pris çà et là des directions différentes, et comme la guerre a laissé partout derrière elle, hélas! de grandes souffrances, chacun voit son mal plutôt que de voir le mal d'autrui. (*Très bien ! Très bien !*)

La France ne croit pas, cependant, se tromper en disant qu'elle est de toutes les nations celle qui a été frappée le plus douloureusement. Avec la loyale et vaillante Belgique, elle a reçu les premiers coups, elle a supporté à peu près seule les premiers assauts. Elle a eu dix de ses départements envahis, occupés pendant quatre ans, et ravagés. C'est son armée qui, pendant de longs mois, appuyée d'abord par un petit nombre de divisions belges ou britanniques, a soutenu tout l'effort de la guerre; et c'est dans cette période tragique qu'elle a subi les pertes les plus lourdes.

Nous avons été l'avant-garde de la civilisation menacée; nos héroïques poilus se sont fait tuer assurément pour la France, mais ils se sont fait tuer aussi pour toutes les nations qui sont venues plus tard combattre à nos côtés. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Tout cela nous donne bien aujourd'hui quelque droit de réclamer avec insistance la réparation de nos dommages.

Au demeurant, la guerre ne nous a pas laissés assez riches pour que nous puissions faire des libéralités aux vaincus (*Très bien ! Très bien !*) ; notre situation financière exige impérieusement que tout ce qui nous est dû soit payé. (*Très bien ! Très bien !*) Vainement réaliserons-nous les économies les plus rigoureuses, vainement même voterons-nous les impôts les plus écrasants, nous n'arriverons pas à combler notre déficit si nous ne pouvons recouvrer régulièrement les énormes avances que nous avons déjà faites à l'Allemagne. (*Applaudissements.*)

Comment oublier, d'ailleurs, que la plupart des destructions opérées dans nos contrées du Nord et de l'Est ont été volontaires, méthodiques, systématiques? Une brochure officielle, qui a été entre les mains des délégués à la Conférence de la paix — elle m'avait été à ce moment communiquée par des industriels de Mulhouse, au lendemain même de l'armistice, ils avaient pu se la procurer et ils s'étaient empressés de l'envoyer au Gouvernement français — une brochure officielle témoigne qu'il y a eu une complicité de l'état-major impérial et du grand commerce allemand dans l'exécution d'un vaste programme de vandalisme. (*Très bien ! Très bien !*)

Je vois M. Klotz; il a eu la brochure en mains devant la Conférence de la paix.

M. Klotz. — C'est exact!

M. le président du Conseil. — Il était donné aux chefs militaires les instructions les plus précises, je devrais dire les plus raffinées, pour mettre hors de service, pendant un temps déterminé qui n'était pas le même pour tous les établissements, les mines, les filatures, les tissages, les fabriques de produits chimiques, et pour tarir ainsi toutes les sources de la production française.

Messieurs, toute concession de notre part sur notre créance serait un encouragement fatal au recommencement de ces pratiques. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Nos ruines ont été faites systématiquement par l'autorité allemande.

Ah! je sais bien, l'Allemagne allègue aujourd'hui qu'elle n'est pas responsable de la guerre, et voici un détail que je donne à ceux qui la croient sur parole.

Une maison de Berlin, la maison Heinrich Schroeder, répand en ce moment même à profusion une gravure sur cuivre représentant l'empereur Guillaume en uniforme — et ceci est distribué dans le Reich républicain — représentant, dis-je, l'empereur Guillaume en uniforme, avec sa signature *fac simile* et ces mots écrits de sa main: « Dire que l'Allemagne est cause de la guerre, c'est un impudent mensonge. »

Ce prétendu mensonge, nous le prenons tous à notre compte. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*) Dénégations audacieuses, destinées à favoriser les manœuvres qui tendent à dégager l'Allemagne de tout ou partie de sa dette; mais, responsable de la guerre, elle le sera, n'en doutez pas, devant l'histoire, et elle le sera avec la complicité non moins certaine de l'ancienne Autriche-Hongrie.

L'Allemagne est également responsable de la manière dont la guerre a été menée. (*Applaudissements.*) Lorsqu'elle a lancé une pluie d'obus sur les halles d'Ypres ou sur la cathédrale de Reims, lorsqu'elle a incendié des villes et des villages, lorsqu'elle a fusillé des vieillards et des femmes, lorsqu'elle a coulé des paquebots de passagers ou des navires de commerce, elle a causé des dommages qui doivent être réparés et elle a commis des actes, que je ne qualifie pas, mais qui exigent des sanctions. (*Nouveaux applaudissements.*)

Après les procès dérisoires de Leipzig, nous devons juger les coupables et prendre des sanctions.

La Commission juridique interalliée a estimé que, après les résultats dérisoires du procès de Leipzig, les Puissances alliées, qui avaient, vous vous le rappelez, gracieusement renoncé, il y a près de deux ans, à l'application des art. 228, 229 et 230 du traité de Versailles (1), avaient aujourd'hui le droit incontestable d'y revenir. C'est là — je le ferai remarquer à l'honorable M. Bonnet — c'est là un avis technique très important et très précieux, mais ce n'est pas, comme il paraît l'avoir cru, une résolution, ce n'est qu'un avis, et les conclusions de la Commission doivent être maintenant soumises aux Gouvernements alliés. Je dis d'un mot, pour répondre à une campagne de la presse allemande que cette décision de la Commission juridique interalliée a été prise avant l'arrivée du nouveau Gouvernement au pouvoir, elle a été prise sous le Gouvernement précédent; par conséquent, il est tout à fait inexact d'y voir, comme l'Allemagne le prétend, une nouveauté d'attitude. La mesure a été prise à la suite de longues études faites par cette Commission, qui avait été nommée, sous le Gouvernement de l'honorable M. Briand, par les Gouvernements alliés.

Tout ce que je puis dire pour le moment, c'est que le Gouvernement français pense, en ce qui le concerne, que la livraison doit être réclamée le plus tôt possible, et si l'Allemagne refuse, elle commett

(1) Cf. *Documentation Catholique*, t. 2, p. 45.

… nouvelle violation et une violation expresse du …té. Les Alliés auront donc non seulement le droit … juger les coupables par contumace — ce qui va …s dire, — mais celui de prendre vis-à-vis de l'Alle…gne des sanctions, et nous trouverons l'une de … sanctions dans les art. 418 et 419 du traité (1), …quels je faisais allusion dans la déclaration minis…elle, c'est-à-dire dans les articles qui sont relatifs … l'évacuation des territoires occupés. (*Applaudis…ments.*)

… moratorium ne pourra être accordé à l'Allemagne que moyennant un contrôle interallié de …es finances.

…uant à la réparation des dommages, notre créance …été fixée. Elle a été fixée régulièrement par la …mmission des réparations. Un état de payements …été également dressé par cette même Commission. …st maintenant à la Commission des réparations … vérifier l'exécution de l'état de payements et, …r répondre à certaines questions qui m'ont été …sées — je crois que c'était par M. Varenne, — …jouterai que je voudrais bien que les Conseils …prêmes ne se jetassent pas aujourd'hui à la tra…se de la tâche que la Commission des réparations …reçue du traité. (*Très bien! Très bien!*)

…a Commission des réparations a le droit d'accor…, à la majorité, à l'Allemagne, un ajournement …ovisoire, mais elle ne peut accorder aucune remise …'à l'unanimité. Elle vient de décider que, pour …enir un ajournement partiel sur la première …héance de cette année, l'Allemagne devrait pré…nter, dans un délai de quinzaine, un projet de con…le sur ses finances. Dès que la Commission aura …u les propositions qu'elle a demandées au Gou…rnement allemand et dès qu'elle nous les aura …nsmises, nous nous empresserons de les examiner … nous nous efforcerons de nous entendre avec nos …iés sur l'organisation d'un contrôle qui ne soit pas …orique et illusoire, mais pratique et efficace, et …compagné de toutes les garanties nécessaires. (…ès bien! Très bien!)

Dans l'examen de ces questions, nous nous occu…rons de l'avenir autant et plus que du présent, … nous ne sacrifierons pas à des avantages momen…és les droits permanents que nous entendons con…rver. Nous nous refuserons également à laisser …rter aucune atteinte à la légitime priorité qui a été …onnue à notre amie et alliée la Belgique. (*Vifs …plaudissements.*)

Notre titre aux réparations dérive du traité de …rsailles.

La Conférence de Gênes.

Les garanties à prendre.

Nous ne pouvons pas admettre, sans déchirer le …ité même que nous avons signé, que ce titre aux …parations soit discuté dans une conférence inter…tionale où figureront l'Allemagne et la Russie.

La Russie n'a rien à voir avec le traité de Ver…illes, dont elle n'est pas signataire, et l'Allemagne, …ui l'a signé, n'a pas le droit d'en demander la …ision. (*Nouveaux applaudissements.*)

Avant la Conférence de Gênes, qui a été convoquée … nom du Conseil suprême tout entier par M. Bo…mi, président du Conseil d'Italie, nous prendrons …ne toutes les précautions et les garanties voulues …ur que, comme l'avait demandé M. Briand, aucun …bat ne puisse s'engager sur la question des répa…tions ni sur aucune des stipulations du traité.

(1) Cf. *Documentation Catholique*, t. 2, p. 92.

M. Villault-Duchesnois. — Sur ce point vous êtes maître de la situation.

M. Aristide Briand. — Cela est décidé par la Conférence.

M. Loucheur. — Et inscrit au procès-verbal.

M. le président du Conseil. — Oui, j'ai le procès-verbal en mains. Ne me forcez pas à donner à la tribune des détails que je donnerai, si vous me le demandez, dans les Commissions... (*Exclamations à l'extrême gauche et à gauche. — Applaudissements au centre et à droite.*)

Sur plusieurs bancs à l'extrême gauche. — Si! Si! Parlez!

M. le président du Conseil. — Si, comme le disait M. Cachin et malgré le désir et la demande de l'honorable M. Briand, l'invitation a été envoyée sans qu'il y fût question des conditions posées...

M. Aristide Briand. — Voulez-vous me permettre un mot?...

M. le président du Conseil. — Je vous en prie. Je vous en serai même reconnaissant.

M. Poincaré, plus que M. Briand, se défie de l'Allemagne.

M. Aristide Briand. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*) — L'invitation a été, en effet, lancée dans les conditions que vous venez de dire : mais l'ordre du jour de la Conférence a été établi de la façon la plus minutieuse, et il a été décidé que cette conférence serait purement économique et financière, que les traités signés, existants, n'y seraient à aucun moment discutés...

M. le président du Conseil. — Ce n'est pas sur ce point.

M. Aristide Briand. — ... et que la question des réparations ne figurerait pas à l'ordre du jour de ces discussions.

Cela a été décidé de la manière la plus nette, la plus formelle et à l'unanimité des Alliés. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. le président du Conseil. — C'est parfaitement exact en ce qui concerne les réparations. Je demande seulement que des garanties soient prises pour que l'Allemagne n'aborde pas la question par des voies indirectes. Hier, vous avez lu son discours, M. le chancelier Wirth a dit, en propres termes, que par la convocation de la Conférence de Gênes l'Allemagne avait atteint son but. (*Applaudissements au centre, à droite et sur divers bancs à gauche.*)

M. Léon Blum. — Alors vous n'irez pas à Gênes?

M. le président du Conseil. — Je vous répondrai sur le tout, soyez tranquille, vous ne me trouverez jamais manquant de franchise vis-à-vis de personne. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Goude. — Cela veut dire que les autres présidents du Conseil manquaient de franchise.

M. le président du Conseil. — Je n'ai pas dit cela du tout. J'ai dit que vous ne me trouverez jamais manquant de franchise. Je vous prie de ne rien ajouter à mes paroles, je vous prie également de n'en rien retrancher.

J'ai indiqué seulement que la pensée de l'Allemagne restait à cet égard très ambiguë et très équivoque. Peut-être l'Allemagne vend-elle un peu vite la peau de l'ours.

Nous serons, du reste, franchement heureux si l'Allemagne améliore sa situation économique et financière. Nous le désirons pour elle, parce que nous sommes, quoi qu'elle en dise et quoi qu'elle en pense peut-être, des vainqueurs généreux.

M. Charles Bernard. — Trop!

M. le président du Conseil. — On ne l'est jamais trop.

Nous le désirons pour nous, parce que l'aisance

de notre débiteur contribuera sûrement à refaire la nôtre.

Mais si le but de l'Allemagne est de remettre, à Gênes, sur le tapis, le traité de Versailles... Ne dites pas non, Monsieur Briand. Dites que vous ne le voulez pas...

M. Aristide Briand. — Elle ne le pourra pas.

M. le président du Conseil. — ... dites que les Alliés ne l'ont pas voulu, qu'ils ne le voudront pas demain ; je n'en doute pas. Mais ne dites pas que l'Allemagne ne voudra pas. Je suis trop sûr qu'elle essayera.

M. Lenoir *et plusieurs membres à gauche.* — Il n'a pas dit cela.

M. le président du Conseil. — Nous ne nous y prêterons pas. (*Applaudissements au centre, à droite et sur divers bancs à gauche.*)

M. Aristide Briand. — C'est-à-dire, Monsieur le président du Conseil... (*Interruptions au centre et à droite. — Applaudissements à gauche.*)

Ce n'est pas dans un esprit de contradiction que je prends la parole. Mais c'est un point qu'il est intéressant de fixer, dans l'intérêt même de notre pays.

M. le président du Conseil. — C'est entendu.

M. Aristide Briand. — Je dis donc que, sur ce point, il ne peut pas y avoir de malentendu. Il a été décidé, je le répète, à l'unanimité, que la Conférence de Gênes ne pourrait faire entrer dans ses discussions ni les traités signés existants, ni la question des réparations. De sorte que si, comme il est possible qu'elle en ait l'intention, l'Allemagne voulait essayer d'introduire dans l'ordre du jour une question touchant de près ou de loin aux traités ou aux réparations, la France serait qualifiée pour rappeler les résolutions de Cannes et pour se retirer de la Conférence. (*Très bien! Très bien! à gauche.*) Elle y serait fondée. Mais je suis certain que nos alliés seraient les premiers à interdire une pareille discussion. (*Applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et sur divers bancs. — Exclamations à droite.*)

M. le président du Conseil. — Je n'en doute pas davantage, et jamais je n'ai douté ni, bien entendu, de votre volonté ni de la volonté des alliés. Mais ce que je redoute, ce n'est pas que l'Allemagne demande ouvertement l'inscription à l'ordre du jour de la question, c'est qu'elle l'aborde insidieusement au cours d'une discussion.

M. Blum défend le point de vue de M. Briand.

M. Léon Blum. — C'est évident! Sans cela la Conférence ne servirait à rien. (*Exclamations à droite.*)

M. le président du Conseil. — Je tiens essentiellement à retenir l'interruption très clairvoyante de M. Blum. Il ne l'a pas faite dans le même esprit que moi, mais je la retiens parce qu'elle est parfaitement exacte.

M. Blum dit qu'il est évident que l'Allemagne posera la question, parce que, sans cela, la Conférence ne servirait à rien. (*Exclamations et rires au centre et à droite.*)

M. Léon Blum. — M. le président du Conseil — et c'est son droit strict — s'est emparé d'une interruption que j'ai faite de ma place; mais la Chambre ne peut pas ne pas me reconnaître, à mon tour, le droit de l'expliquer et de la préciser.

M. le président du Conseil. — Bien entendu, ni moi non plus.

M. Léon Blum. — Ce que je pense et ce que je répète, c'est qu'à l'heure qu'il est, le problème des réparations en France, problème auquel nous restons aussi étroitement attachés que n'importe quel parti dans cette Chambre, dépend pratiquement et matériellement d'un problème plus général qui est celui de la réparation de l'Europe. (*Très bien! très bien! à l'extrême gauche. — Interruptions au centre et à droite.*)

Nous pensons que, sinon dans l'opinion des hommes d'Etat qui ont signé les procès-verbaux de Cannes, du moins dans l'opinion publique des pays intéressés, là est l'idée inspiratrice de la Conférence de Gênes. (*Interruptions au centre.*)

Nous pensons que c'est une idée juste, féconde, et qu'à l'heure présente vous ne pouvez pas envisager un seul moyen pratique et matériel de réparation en France, qui ne vous conduise aussitôt, ou presque aussitôt, à des questions d'entente et d'organisation internationale.

C'est cette démonstration que nous apporterons à la tribune quand il le faudra et tant qu'il le faudra. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Interruptions à droite.*)

M. Herriot. — Je demande la parole.

M. Poincaré maintient que la Conférence de Gênes peut nous mener à des précipices.

M. le président du Conseil. — Messieurs, il y a quelques jours, un honorable membre de ce côté de l'Assemblée ayant fait, par aventure, un court éloge de moi, l'honorable M. Briand lui a répondu : « Je songe à la fable de l'Amateur de jardins. » Je crains qu'en ce moment M. Blum n'ait repris le pavé qui traînait dans l'hémicycle. (*Rires et applaudissements au centre, à droite et sur divers bancs à gauche.*)

M. Léon Blum. — Je ne suis pas ici pour défendre ou protéger M. Briand...

M. le président du Conseil. — L'honorable député qui parlait n'était pas non plus chargé de me défendre.

M. Léon Blum. — ... il se défendra tout seul autant que cela lui plaira. Je suis ici pour expliquer notre pensée et pour la rectifier quand elle est interprétée à tort. Les conséquences m'importent peu.

M. le président du Conseil. — J'ai trop d'estim[e] pour la pensée de M. Blum pour avoir un instan[t] l'intention de la défigurer. Je la prends telle qu[e] M. Blum a dit — ce que je considère pour mo[n] compte comme une vérité — que l'on peut être à l[a] Conférence de Gênes sur une pente au bas de laquell[e] il voit des fleurs et au bas de laquelle je crois voi[r] quant à moi, des précipices. Je dis simplement q[ue] toutes les précautions ont été prises assurément [à] Cannes par les Gouvernements alliés, mais que l'A[l]lemagne peut essayer de les déjouer et que no[us] prendrons, nous, toutes les garanties désirables po[ur] l'en empêcher. (*Applaudissements.*)

Avant d'être admise la Russie devra accepter explicitement nos conditions.

Quant à la Russie, dont a parlé M. Cachin avec [un] peu de prédilection (*Sourires*), elle a été pl[us] empressée encore que l'Allemagne à accepter l'in[vi]tation des Alliés.

Il a été posé à Cannes, vous le savez, un certa[in] nombre de conditions auxquelles seront soumises [les] puissances appelées à siéger dans la Conférence [de] Gênes; notamment la reconnaissance des dettes an[té]rieures des Etats, le respect des contrats privés, l'[en]gagement de ne se livrer à aucune agression, et vous avez l'énumération dans la mémoire.

Il eût semblé logique, comme l'avait dema[ndé] M. Briand, que l'acceptation de ces conditions p[ré]cédât la réponse à l'invitation. Cette précaution [n'a] pas été prise, et nos alliés ont pensé que l'acceptat[ion]

l'invitation était une acceptation implicite des nditions posées. Mais il va sans dire qu'il faudra ne acceptation explicite, accompagnée, elle aussi, de ranties précises et qui ne puissent donner lieu à icune équivoque. (*Très bien! Très bien!*) Sur la anière dont cette acceptation devra être fournie, us aurons des observations à soumettre par avance nos alliés et nous tâcherons de nous mettre d'acrd avec eux sur ce point essentiel. (*Très bien! Très en!*)

La politique des Alliés vis-à-vis des Turcs et des Grecs.

Ce n'est pas la seule conversation immédiate que us ayons à avoir avec eux. La signature des conntions d'Angora nous a libérés, en Asie Mineure, de éoccupations qui pesaient sur notre mandat syrien. ais la paix orientale n'est pas pour autant tout à it rétablie. A la prochaine fonte des neiges, c'est-dire d'ici à quelques semaines, les hostilités peuvent prendre entre les Grecs et les kémalistes. Nous ons, d'autre part, à nous entendre avec l'Anglerre et avec l'Italie sur les conséquences des accords ie nous avons passés avec les Turcs et qui ont souvé à Londres, momentanément, les objections que us connaissez. Ces accords, bien entendu, n'ont mais eu qu'un caractère provisoire, c'est la raison our laquelle M. Briand ne les avait pas soumis aux hambres. Aucun des Alliés n'aurait pu faire une ix séparée. Aussi bien n'est-ce pas encore une paix ie nous avons faite en Orient. Il faut maintenant préparer et la conclure. C'est à quoi nous nous ploierons de toutes nos forces et de toute notre nne volonté. (*Applaudissements.*)

Les pactes franco-anglais et anglo-belge sont également utiles aux trois pays.

En même temps que les affaires d'Asie Mineure, Gouvernement britannique souhaiterait que nous ssions à même de régler le plus tôt possible avec i la question de Tanger, qui avait donné lieu à des gociations entre l'Angleterre, l'Espagne et nous, 1912, en 1913 et en 1914, et qui est restée en uffrance pendant et depuis la guerre. Elle touche des intérêts complexes, elle réclame un examen ès attentif. Je n'en veux rien dire aujourd'hui, non que j'en reprendrai très promptement l'étude ec la volonté très arrêtée de trouver une solution tisfaisante pour les trois pays alliés.

Le Cabinet français autant que le Cabinet britanque a l'intention de dissiper les malentendus qui t pu se produire entre les deux pays, et, pour y river, nous nous expliquerons vis-à-vis de nos iés avec une absolue sincérité.

Comme M. Lloyd George, nous voudrions procéder un règlement général de toutes ces difficultés. Il 'a toujours semblé, à moi aussi, qu'un pacte anco-britannique devait être la conclusion, le counnement de cette œuvre de liquidation plutôt que n être la préface. (*Applaudissements.*)

Quant à ce pacte lui-même, le projet, qui a été peu prématurément peut-être livré à la publié, appelle un certain nombre d'observations sur squelles je ne veux pas dès maintenant insister à tribune. Je les ai, samedi, communiquées à l'horable M. Lloyd George. Je vais les lui confirmer ec plus de détails, et j'espère que le Gouvernement glais voudra bien en tenir compte.

Ce n'est pas dans l'intérêt de la France seule qu'un cte de ce genre sera conclu. Ce n'est pas, non us, dans l'intérêt de la Belgique seule que le Gournement anglais pourra en conclure un analogue ec la Belgique. (*Applaudissements.*) La vérité est ie la Belgique et la France veillent toutes deux à ces frontières, que M. le président Wilson appelait « les frontières de la liberté » (*Applaudissements*); et à ce poste de péril et d'honneur, elles peuvent avoir à défendre un jour la liberté de l'Angleterre aussi bien que la leur. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Les trois pays sont donc appelés à se rendre, en cas d'agression ou même de menace d'agression, des services réciproques. Il n'y a ici ni protecteurs ni protégés, il y a des amis et des associés (*Applaudissements*), et, dans cette association, il faut autant que possible prévoir tout ce qui pourrait compromettre la cause commune et tout ce qui peut au contraire la sauver. (*Applaudissements.*)

L'Allemagne « n'est désarmée ni moralement ni matériellement ».

Certes, Messieurs, nous souhaitons que l'avenir écarte tous les présages de nouveaux conflits, mais comment ne pas parler des formations militaires latentes qui existent encore en Allemagne? Comment ne pas parler de la découverte qu'hier faisait la Commission interalliée dans une usine de Saxe, à Heidenau, de mortiers, d'obusiers, de canons? Or, cela s'est passé, notez-le, Monsieur Varenne et Monsieur Marc Sangnier, dans une usine où il y avait des ouvriers qui avaient accueilli nos compatriotes avec enthousiasme, qui avaient applaudi les déclarations très patriotiques et très françaises que M. Renaudel avait faites là-bas! Eh bien! ces ouvriers, le lendemain, continuaient à cacher ces obusiers et ces canons. (*Vifs applaudissements au centre, à droite et sur divers bancs à gauche.*)

Oh! je ne le leur reproche pas, ils sont Allemands, ils sont bons Allemands et font œuvre d'Allemands. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Vincent Auriol. — Ce sont ces ouvriers qui les ont fait connaître au général Nollet.

M. Paul-Boncour. — Monsieur le président du Conseil, vous savez bien — c'est une question de bonne foi — que le général Nollet n'aurait pas pu accomplir sa mission sans le concours exprès des Syndicats allemands. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président du Conseil. — Je sais simplement, Monsieur Paul-Boncour, que des renseignements qui nous sont aujourd'hui donnés par le général Nollet lui-même, il résulte que les ouvriers ont continué à cacher les canons. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

Une fois encore, je ne le leur reproche pas; je trouve qu'au point de vue du patriotisme allemand je n'ai pas le droit de le leur reprocher, mais j'ai le droit d'en conclure qu'il ne faut pas que nous croyions trop aveuglément à l'existence des deux Allemagnes.

M. Léon Blum. — Ce sont des inductions.

M. le président du Conseil. — J'espère bien qu'il viendra une nouvelle Allemagne plus démocratique, plus pacifique.

M. Jean Mouret. — Vous ne faites rien pour la faire naître.

M. le président du Conseil. — Peut-être y a-t-il quelques prodromes, mais ils sont bien vagues et bien intermittents.

M. Jean Mouret. — Ce ne sont pas vos paroles qui faciliteront cette évolution.

M. le président du Conseil. — Je ne crois pas qu'il y ait dans mes paroles un seul mot...

M. Adrien Pressemane. — C'est un coup de clairon continuel!

M. Alexandre Varenne. — C'est la politique du désespoir. (*Exclamations à droite.*)

M. le président. — Il n'est pas possible de pro-

noncer des paroles comme celles-là. (*Très bien!*)

A l'extrême gauche. — Vous ne pensez qu'à la guerre!

M. le président du Conseil. — Messieurs, au risque de me faire répéter que je sonne le clairon, ce à quoi je me croyais fort inapte, j'ajouterai que l'enseignement donné aujourd'hui par l'Allemagne dans le Reich tout entier a attiré également l'attention de tous les Alliés sur la rive gauche du Rhin et qu'il a été indispensable d'y mettre ordre.

Nous avons donc le droit de conclure qu'à l'heure où je parle — peut-être demain en sera-t-il autrement, j'en accepte l'augure, — mais pour le moment, l'Allemagne, comme le disait M. Briand à la Conférence de Washington, n'est désarmée ni moralement ni matériellement. (*Applaudissements au centre, à droite et sur divers bancs à gauche.*)

L'extrême gauche en impute la responsabilité aux auteurs de l'armistice de 1918.

A l'extrême gauche. — A qui la faute? (*Interruptions à droite et au centre.*)

Plusieurs membres à droite. — A vous!

M. Claussat. — Où étiez-vous, que faisiez-vous, Monsieur le président du Conseil, le 11 novembre 1918? Il fallait désarmer l'Allemagne sur les champs de bataille. Vous ne l'avez pas fait, car vous aviez peur de la révolution. (*Bruit.*)

M. le président du Conseil. — Je ne comprends pas. Voulez-vous avoir l'obligeance de préciser votre interruption?

M. Evrard. — Vous avez laissé des armes à l'Allemagne pour y tuer le mouvement révolutionnaire qui venait d'y éclater. (*Mouvements divers.*)

M. Claussat. — Voilà ce que vous avez fait.

M. le président du Conseil. — Je demande à l'honorable interrupteur de vouloir bien préciser ce qu'il m'a dit et que je n'ai pas, jusqu'ici, compris.

M. Claussat. — Vous avez dit tout à l'heure, Monsieur le président du Conseil, que l'Allemagne n'était désarmée ni moralement ni matériellement, et je vous ai rétorqué: Le 11 nov. 1918, alors que vous étiez président de la République française, alors que le traité ne pouvait pas se faire sans vous, pourquoi n'avez-vous pas désarmé l'Allemagne sur le champ de bataille? Vous lui avez laissé ses armes, pour lui permettre de triompher de la révolution qui venait d'éclater sur son territoire. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Interruptions à droite et au centre.*)

A l'extrême gauche. — Il fallait qu'il y eût encore une armée allemande.

M. le président du Conseil. — Je me bornerai à répondre à l'honorable interrupteur que les armistices n'ont pas été jusqu'ici, que je sache, des traités de paix et qu'il chercherait, en conséquence, vainement ma signature au bas de la convention d'armistice. (*Exclamations et interruptions à l'extrême gauche.*)

M. Claussat. — Constitutionnellement, vous deviez le faire.

M. Barthe. — Vous êtes comme Ponce-Pilate.

M. le président du Conseil. — Non, Monsieur. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. Adrien Pressemane. — Il fallait démissionner.

M. Barthe. — Vous avez laissé se conclure l'armistice et vous n'avez rien dit! Ponce-Pilate!

M. le président du Conseil. — Vous me mettez, Messieurs, dans une situation dont je ne sortirai pas, soyez tranquilles. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. Jean Mouret. — La Haute Cour s'impose. (*Bruit.*)

M. le président. — Je vous rappelle à l'ord (*Bruit.*)

M. le président du Conseil. — Si je disais que telles interruptions ne servent pas les intérêts fra çais, vous me le reprocheriez, évidemment. (*No velles interruptions à l'extrême gauche. — Appl dissements au centre, à droite et sur divers ban à gauche.*)

M. André Berthon. — La Haute Cour et la solution!

M. le président. — Je vous rappelle à l'ordre. Vous êtes de singuliers défenseurs de la liber (*Très bien! Très bien!*) Je vous prie de garder silence.

M. le président du Conseil. — J'ai entendu p sieurs membres de ce côté de l'Assemblée (*l'extrê gauche*) — je devrais dire que je les ai vus, car s'exprimaient plutôt par des gestes, et le geste l'un d'eux était du reste significatif...

M. Barthe. — Je répétais le geste de Ponce-Pila

M. le président du Conseil. — J'allais le dire... Ponce-Pilate. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. Jean Mouret. — C'est M. Barthe, représenta du peuple. (*Exclamations au centre et à droite.*)

M. le président. — Ayez donc une attitude dig des représentants du peuple. (*Très bien! Très bien*

M. Poincaré répond que les armistices ne sont pas de la compétence du président de la Républi

M. le président du Conseil. — Je conn M. Barthe depuis longtemps. Je le connais mê pour avoir représenté le peuple avec lui.

Mais M. Barthe me reproche de vouloir me la les mains de la question de l'armistice. Je répon à M. Barthe que je ne suis pas ici et que vous m'y trouverez jamais pour m'expliquer sur les ac qui se sont passés sous des Gouvernements respo sables et sous la présidence de la République 1913 à 1920.

M. André Berthon. — La Haute Cour! (*Bruit.*)

M. le président. — Je vous rappelle à l'ordre a inscription au procès-verbal.

M. le président du Conseil. — Le jour où n irions ensemble, soyez convaincu...

M. Alexandre Varenne. — Que vous vous en ti riez.

M. le président du Conseil. — ... que je m tirerai plus facilement que ceux qui m'en menace (*Vifs applaudissements au centre, à droite et divers bancs à gauche. — Interruptions et mou ments divers à l'extrême gauche.*)

Ne vous donnez pas la peine d'interpréter paroles. Elles n'ont pas le sens que vous leur at buez. (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. Morucci. — Précisez, Monsieur le président Conseil.

M. Goude. — Les noms!

M. le président. — Je vous demande de retrou votre calme et d'écouter en silence.

M. Goude. — Les noms!

M. le président du Conseil. — Vous ne lasserez ma patience.

Soyez convaincus que, quelques épreuves que m'infligiez, j'en ai connu de plus rudes pen sept ans.

Plusieurs membres de l'extrême gauche. — E poilus aussi.

M. le président. — Je vous prie d'écouter e respecter l'homme qui est à la tribune. (*Applau sements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président du Conseil. — Si je n'ent m'expliquer sur aucun des actes des Gouvernem qui savent bien se défendre par eux-mêmes et

ont tous les moyens, j'entends défendre le Gou-rnement que je préside (*Interruptions à l'extrême uche. — Applaudissements au centre et à droite*), de celui-là vous n'aurez jamais à attendre qu'il sse le geste que lui reprochait tout à l'heure Barthe. De tous nos actes nous serons respon-bles devant vous et nous ne vous cacherons rien de nos intentions ni des actes que nous aurons accomplir. (*Très bien ! Très bien !*)

Conclusion.

nion des Alliés dans la défiance vis-à-vis de l'Al-lemagne, le respect des droits de la France, l'ap-plication des traités.

J'en reviens, Messieurs, à l'Allemagne. Et ce que disais d'elle montre, je crois, que nous sommes en forcés, vis-à-vis du Reich, de rester encore sur s gardes.

Ah ! oui, c'est une raison pour que nous tenions demeurer côte à côte avec nos alliés, pour que us n'ayons pas la folle pensée de méditer une litique d'isolement.

Mais la grande personne morale qu'est la France le droit, sans orgueil et sans ostentation, d'avoir nscience de sa propre valeur et de parler à tous amis sur un ton d'égalité. (*Applaudissements au ntre et à droite.*)

M. Léon Daudet. — Cela nous changera.

M. le président du Conseil. — C'est, je n'en doute s, ce qui a été fait, toujours, jusqu'ici. C'est ce e nous continuerons, quant à nous, à faire, avec conviction que nos amis ne nous en sauront mais mauvais gré et qu'ils sauront rendre tou-urs justice à notre langage et à notre attitude, ec la conviction aussi qu'ils ne se sépareront pas nous dans l'exécution d'un traité qui nous lie les s vis-à-vis des autres, comme il lie l'Allemagne s-à-vis de nous tous. (*Applaudissements prolongés centre et sur un grand nombre de bancs à gauche à droite.*)

Voix nombreuses à l'extrême gauche. — Et l'am-stie ?

CONCLUSION DU DÉBAT

La parole est alors donnée à M. Herriot. Le ader radical expose l'opinion de son parti sur s directions de politique extérieure et en parti-lier sur le problème des réparations. La tresse financière de l'Allemagne est artifi-elle : elle provient, d'une part, de l'insuffi-nce voulue des recettes, et, d'autre part, de xagération des dépenses. Mais cette situation donné lieu en Allemagne à une lutte politique. vant d'employer la manière forte, soutenons s démocrates allemands, ennemis de cette litique banqueroutière et partisans de la ssibilité pour l'Allemagne de s'acquitter de ses ligations.

Après quelques mots de MM. Blum et Poin-ré, le Président, saisi de deux ordres du ur, met aux voix la priorité en faveur de celui M. François Arago et de plusieurs de ses llègues, ainsi conçu : « La Chambre, approu-nt les déclarations du Gouvernement, con-nte en lui et repoussant toute addition, passe l'ordre du jour. »

Cette priorité est adoptée par 434 voix contre ; les chiffres annoncés en séance avaient été 72 contre 107. L'ordre du jour est ensuite té à mains levées.

DÉTAIL DU SCRUTIN

Ont voté contre :

MM. Alexandre-Blanc. Antériou. Aubriot (Paul). Aubry. Auriol (Vincent). Aussoleil.

Baron (Charles). Barthe (Edouard). Basly. Bernard (Pas-de-Calais). Berthon (André). Betoulle. Blum (Léon). Borrel (Antoine). Boué. Bouisson (Bouches-du-Rhône). Bracke. Buisset.

Cachin (Marcel). Cadot. Canavelli. Chauly. Chaussy. Claussat. Compère-Morel. Connevot. Couteaux.

Deguise. Delory. Dezarnaulds. Dormoy. Durafour.

Escoffier (Léon) (Nord). Evrard.

Félix. Ferrand. Fiori.

Georges-Barthélemy (Pas-de-Calais). Georges (Richard). Goniaux. Goude (Finistère). Groussier (Arthur). Guesde (Jules). Guichard.

Hennessy (Jean).

Inghels.

Jean (Renaud) (Lot-et-Garonne). Joseph Ducaud. Judet (Victor).

Lafont (Ernest) (Loire). Laudier. Lebas. Lefebvre (François) (Nord). Levasseur. Lévy (Georges). Lobet. Locquin.

Maes. Marc Sangnier. Masson. Maurel. Mistral. Morin (Ferdinand). Morucci. Mouret (Jean). Moutet.

Nicod.

Parvy. Paul-Boncour. Philbois. Pierre Rameil. Pierre Robert. Piton. Plet. Pressemane (Adrien).

Ringuier. Rognon. Roux (Charles). Rozier (Arthur).

Saint-Venant. Sembat.

Uhry.

Vaillant-Couturier. Valière. Varenne (Alexandre).

N'ont pas pris part au vote :

MM. Abrami. Accambray. André Escoffier (Drôme). André Fribourg. Anglès (Raoul).

Berthélemot. Bessonneau. Binet. Blanc (Antoine) (Ain). Boisneuf. Bonnet de Paillerets. Bourgier. Bouyssou (Landes). Bovier-Lapierre. Buisson (Ferdinand).

Caïtucoli. Candace. Castel. Cazals. Charles Guilhaumon. Charles Péronnet. Charlot. Chautemps (Camille). Clerc. Coutant (Henri) (Seine).

Daladier. Denise (Paul). Desgroux. Despax (Gabriel). Dodat. Duboin (Jacques) (Haute-Savoie). Dubois (Paul) (Somme). Ducos. Dumesnil (Jacques-Louis).

Even (Côtes-du-Nord).

Galmot. Georges Boussenot. Gheusi. Girard (Auguste). Girod (Colonel). Godard (Justin).

Haudos. Hauet. Henry Simon (Tarn). Herriot. Huguet (Puy-de-Dôme).

Israël (Alexandre).

Jammy Schmidt. Jovelet.

Klotz.

Lafagette. Lagrosillière. Lamoureux. Lavau. Le Bail (Georges). Lefèvre (André) (Bouches-du-Rhône). Lenoir.

Margaine. Marrou. Miellet. Milhet. Moro-Giafferi (De).

Nibelle.

Painlevé. Paisant (André). Paul-Bernier. Péret (Raoul). Pinard. Poittevin (Gaston). Proust.

Queuille.

Renard. Raymonenq.

Saget. Sénac.

Ternois.

Valude. Victor (Jean) (Bouches-du-Rhône).

Absents par congé :

MM. Archimbaud (Léon). Bougère (Ferdinand). Dubois (Louis) (Seine). Fournier-Sarlovèze. Gay. Gilbert Laurent. Long (Maurice). Nadi (Jules). Planche.

Tous les députés qui ne figurent pas sur les listes ci-dessus ont voté pour.

Références documentaires sur M. Raymond Poincaré

L'HOMME

Questions Actuelles [*Q. A.*], t. 104, pp. 255-256 : Quelques notes biographiques à propos de son élection (18. 3. 09) ; — *Q. A.*, t. 114, pp. 227-236 : Notes biographiques à propos de son élection à la présidence de la République.

SON PREMIER MINISTÈRE

Questions Actuelles, t. 112, pp. 59-63 : Constitution et composition de son ministère (15. 1. 12) et Déclaration ministérielle (16. 1. 12) ; — *Chronique de la Presse* [*Ch. P.*], 1912, pp. 56-59 : Accueil fait par la presse à son « ministère national » (janv. 1912) ; — *Ch. P.*, 1912, p. 102 : Influence de Joseph Reinach lors de la Constitution de son ministère (URBAIN GOHIER, *Œuvre*, *Gil Blas*) ; — *Q. A.*, t. 113, pp. 533-540 : Discours à Nantes (27. 10. 12) ; politique extérieure et intérieure de son Cabinet ; — *Q. A.*, t. 114, pp. 129-131 : Modifications apportées à son Cabinet : *a*) par suite de la démission de M. Millerand, min. Guerre (provoquée par la réintégration dans l'armée du colonel du Paty de Clam) ; *b*) par suite de la démission de M. Pams, candidat à la présidence de la République ; — *Ch. P.*, 1912, pp. 508-509 : Par qui notre « ministère national » se laisse gouverner (LAYA, Bulletin de l'*A. L. P.*). — Cf. également ci-après, notamment les chap. sur les « Directives de sa politique générale » et sur ses « Gestes et attitudes en matière religieuse ».

SON SEPTENNAT A LA PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Q. A., t. 114, pp. 97-99 : Son élection (17. 1. 13) ; — *Ibid.*, pp. 226-227 : Transmission des pouvoirs présidentiels (discours des présidents Fallières et Poincaré) ; — *Q. A.*, t. 114, pp. 522-523, 567 : Signification de son élection (FRANÇOIS VEUILLOT, *Revue générale*) ; — *Q. A.*, t. 114, pp. 236-247 : Principaux commentaires de la presse sur son élection ; — *Ch. P.*, 1913, pp. 67-68 : Par qui a-t-il été élu ? (*Action Française ; France ;* JOSEPH DENAIS, *Libre Parole*) ; — *Ch. P.*, 1913, pp. 78-79 : « Compliments pontificaux » (*Osservatore Romano ; Lanterne*) ; — *Q. A.*, t. 114, pp. 267-268 : Félicitations du tsar Nicolas II et réponse ; — *Q. A.*, t. 114, pp. 264-266 : Texte de son Message au Parlement (20. 2. 13) ; — *Ch. P.*, 1913, pp. 145-147 : A propos de ce Message ; « politique nationale » (*Bulletin de la Semaine*) ; phrase malheureuse sur les « principes immuables de notre enseignement public » (LECIGNE, *Univers*) ; — *Ch. P.*, 1913, pp. 164-165 : Contraste de deux messages : celui de M. Poincaré (athéisme), celui de M. Wilson (« Dieu m'aidant ») (*Nouvelliste de Lyon*) ; — *Ch. P.*, 1913, pp. 69-71 : Après l'élection : la situation des catholiques est « plus heureuse et plus difficile » ; nécessité de l'union (FRANÇOIS VEUILLOT, *Univers ;* Allocution du R. P. JANVIER) ; — *Ch. P.*, 1913, pp. 131-136 : Son avènement : apaisement (*Temps*) ; — Déception (MAURRAS, *Action Française*) ; — Contre les espoirs de la « réaction » (*Lanterne*) ; — Trêve? paix? (ARTHUR MEYER, *Gaulois*) ; — Que les catholiques ne soient pas dupes (FRANÇOIS VEUILLOT, *Univers*) ; — *Ch. P.*, 1913, pp. 230-232 : Fin de la rivalité Poincaré-Deschanel (OSCAR HAVARD ; L. DAUDET, *Action Française*) ; — *Ch. P.*, 1913, pp. 811-812 : Nouvelle étape de « l'expérience Poincaré » : le ministère Doumergue (OSCAR HAVARD) ; — *Ch. P.*, 1914, p. 430 : « L'illusion Poincaré » (MARC SANGNIER, *Démocratie*) ; — *D. C.*, t. 3, pp. 114, 115, 116, 123, 125, 131 : Réélection à la présidence de la République ? ; — *Ch. P.*, 1914, pp. 375-376, et *D. C.*, t. 4, pp. 241-242 : Sa conception du pouvoir présidentiel (*Bulletin de la Semaine* et *Temps*) ; — *D. C.*, t. 3, p. 73 : Recension de son recueil de *Messages, discours, allocutions, lettres et télégrammes ;* — *D. C.*, t. 3, pp. 290-292 : Transmission des pouvoirs à son successeur, M. Paul Deschanel (17-18. 2. 20) ; message au Parlement (union sacrée et labeur) et discours à M. Deschanel (la Constitution française et la Grande Guerre : la tâche de demain) ; — *D. C.*, t. 3, p. 721 : Devient « employé » chez M. Bunau-Varilla (PIERRE DIONNE, *Lanterne*). — Cf. également les chapitres ci-après.

DIRECTIVES DE SA POLITIQUE GÉNÉRALE

Q. A., t. 58, pp. 751-765 : Discours à Nancy (12. 5. 1901) : Exposé du programme du parti progressiste ; échec de la combinaison ministérielle Poincaré de 1899 (refus d'y admettre MM. Millerand et Viviani) ; conditions dans lesquelles s'est constitué le ministère Waldeck-Rousseau ; — *Q. A.*, t. 26, pp. 34-38 : Discours à Commercy (7. 10. 94) sur le programme du Cabinet Charles Dupuy, où il est min. Fin. (ni politique d'inaction ni politique révolutionnaire ; si l'égale répartition des richesses est une utopie, il ne faut pas aggraver les misères ; la propriété individuelle, sauvegarde de la liberté et d[e] la patrie) ; — *Q. A.*, t. 35, pp. 140-148 : Discours à Commercy (23. 8. 96) : progrès accomplis depuis dix ans grâce à l'union des républicains ; ni réaction ni révolution ; appel à l'esprit de 89, à la discipline républicaine ; réforme de l'impôt ; abus du régime parlementaire ; situation extérieure de la France ; — *Ch. P.*, 1913, pp. 68-69 : Ses idées politiques en 1902 (extraits de son discours-programme à Rouen) (contre le refus de la liberté d'association à certaines catégories de Français ; contre la suppression de la liberté d'enseignement ; contre la « mise au rabais » de la durée du service militaire ; contre le pacifisme et l'humanitarisme) ; — *Q. A.*, t. 97, pp. 181-183 : Sur la crise du parlementarisme (*Revue*, 15. 4. 08) ; — *Q. A.*, t. 43, pp. 141-146 : Sur les abus du parlementarisme et les réformes du régime politique (*Revue de Paris*, 1. 4. 98) ; — *Q. A.*, t. 44, pp. 51-54 et 55-56 : Discours au groupe des républicains de gouvernement opposant la candidature Deschanel à celle d'Henri Brisson pour la présidence de la Chambre, et intervention à la Chambre (1. 6. 98) ; — *Q. A.*, t. 32, pp. 330-333 : Discours à la Chambre sur le conflit entre le Sénat d'une part, la Chambre et le Cabinet Bourgeois d'autre part (à propos de l'attitude du garde des Sceaux dans l'affaire des chemins de fer du Sud) (20. 2. 96) ; — *Ch. P.*, 1912, p. 181 : Ses contradictions, de 1899 à 1912, à propos de la question religieuse et du socialisme (*Démocratie*) ; — *Q. A.*, t. 113, pp. 24-28 et 135-143 : Texte du projet du ministère Poincaré concernant la réforme électorale et texte voté par la Chambre (10. 7. 12) ; — *Q. A.*, t. 11[4], pp. 231-233 : Sur l'affaire Dreyfus (Chambre, 28. 11. 98).

GESTES ET ATTITUDES EN MATIÈRE RELIGIEUSE

Impressions d'ensemble et traits divers.

Ch. P., 1912, pp. 177-184 : Se déclare séparé des catholiques, même républicains, par « toute la question religieuse » : commentaires de la presse ; — *Ch. P.*, 1912, pp. 487, 509-510, 550-551, 618-619, 661-663, 706-707 : Série de faits contraires à l'apaisement (expulsions, laïcisations, fermetures d'écoles, poursuites) ; — *Ch. P.*, 1912, pp. 535-536 : Collaboration du ministère Poincaré avec les militants laïques : Congrès des « Jeunesses laïques » et « Mission laïque » (*Corresp. hebd.*) ; — *Ch. P.*, 191[3], pp. 664-665 : Gestes contraires à l'apaisement (*Bien Public* de Gand) ; — *Ch. P.*, 1913, pp. 33-35 : Son ministère « national » pour le dehors, « sectaire » pour le dedans (card. ANDRIEU) ; — *Q. A.*, t. 115, p. 556 : Préface [de] *Foi laïque* de Ferdinand Buisson ; — *Ch. P.*, 1911, pp. 20[1]-202 : Sa science historique prise en défaut (à propos de l'Université de Paris au XIII[e] siècle et des Ordres mendiants) (*Revue de la Jeunesse*) ; — *Ch. P.*, 1913, p. 7[?] : Témoin à la mairie, il ne l'est plus à l'église (*Action Française*).

Relations diplomatiques de la France avec le Saint-Siège.

Ch. P., 1914, pp. 201-202, 316 : A son arrivée à [la] présidence du Conseil, ordonne de cesser les conversations officieuses engagées avec Rome (FRANÇOIS DELONCLE, *Paris Journal*) ; — *D. C.*, t. 2, p. 606 : Répond à S. S. Benoît XV, qui lui avait notifié son avènement (1914) ; — *D. C.*, t. 5, p. 664 : Reproche à M. Briand ses tergiversations en ce qui concerne la discussion au Sénat d[u] projet sur la reprise des relations (*Revue des Deux Mondes*).

Enseignement, Congrégation, droit d'accroissement.

Q. A., t. 27, pp. 330-331 : Projet de loi sur le dr[oit] d'accroissement (1895, min. Fin.) ; — *Q. A.*, t. 30, pp. 8 : Lettre blâmant les évêques de Vannes, de Saint-Brieuc et du Mans à propos d'une protestation collective cont[re] la loi d'accroissement (13. 5. 95, min. Cultes) ; — *Q. A.*, t. 39, p. 98 : Lettre à Mgr Sonnois, arch. Cambrai, l[ui] demandant de prendre des mesures contre les prêtres ayant protesté contre cette loi (16. 5. 95, min. Cultes) ; — *Q. A.*, t. 30, pp. 12-13 : Lettre déférant com[me] d'abus des ecclésiastiques auteurs de protestations collectives contre la loi (29. 6. 95) ; — *Q. A.*, t. [?], pp. 6-13 : Discours à la Chambre sur les protestations du clergé contre cette loi (12. 7. 95, min. Cultes) ; — *Q. A.*, t. 114, p. 234 : Vote contre l'ensemble du pro[jet] de loi d'association (devenu L. 1. 7. 1901) ; — se décl[are] pour la liberté de l'enseignement ; — *Ch. P.*, 19[?], pp. 552-553 : Comment il entend la pacification scola[ire] « Dieu ôté » (*Correspondance de Rome*) ; — *Q. A.*, t. 1

687-704 : La situation religieuse et la question scolaire sous le ministère Poincaré : léger recul de l'anticléricalisme sectaire, dont on aurait tort cependant d'exagérer l'importance (YVES DE LA BRIÈRE, *Etudes*, 5. 11. 12) ; — *Ch. P.*, 1913, pp. 18-20 : Fausse paix religieuse : application des lois de persécution ; préparation d'un projet de défense laïque (MERLIER, *Vigie*).

Loi de Séparation.

Q. A., t. 114, p. 235 : Vote l'ensemble de la loi de Séparation ; — *Revue d'Organisation et de Défense religieuse* [*R. O. D.*], 1906, p. 399 : Circulaire aux préfets concernant la répartition entre les communes des sommes rendues disponibles par la suppression du budget des cultes (18. 4. 06, min. Fin.).

Pour la laïcité de l'État.

Ch. P., 1912, p. 292, et 1913, p. 709 : Préconise la laïcité de l'État, corollaire de la souveraineté populaire. — *Ch. P.*, 1913, pp. 663-664 : Les « rengaines » dont il embellit ses discours sont usées : « laïcité de l'Etat, neutralité de l'école, vol plané au-dessus des partis » (MAURRAS, *Action Française*) ; — *Ch. P.*, 1913, pp. 729- : Ce qu'il entend par la laïcité de l'Etat, « dominatrice du domaine spirituel comme du domaine temporel » (...RENS, *Soleil*) ; — *R. O. D.*, 1910, pp. 35-36 : Ses opinions en matière de neutralité scolaire (GEORGES PIOT, *...le Français*).

Ses voyages présidentiels.

Ch. P., 1913, pp. 609-615, et *Q. A.*, t. 116, pp. 110-112 : ...voyage dans le centre et le sud de la France : notes ...gentes de la presse et article de Mgr LAVALLÉE (*...ersité Catholique*) ; — *Ch. P.*, 1913, pp. 704-707 : ...rsions triomphales et honteux esclavage : ignorance ...e et obligatoire de tout ce qui a trait au catholi...e (*Libre Parole*, HENRY DU ROURE ; *Démocratie* ; ...NE, *Univers*) ; — *Ch. P.*, 1913, pp. 727-729 : Voyage ...ims : ignore la cathédrale (LECIGNE, *Univers*).

Reconnaît le patriotisme de certains membres du clergé.

D. C., t. 4, p. 201 : Eloge du cardinal Amette (*Revue des Deux Mondes*, 15. 9. 20) ; — *D. C.*, t. 1er, pp. 15, ... Rend hommage au rôle patriotique du clergé en ...e-Lorraine.

Favorable à la Fête de Jeanne d'Arc.

Q. A., t. 20, pp. 303-306 : Discours à Vaucouleurs à ...sion des fêtes de Jeanne d'Arc (1893) ; — *Q. A.*, ...3, p. 21 : Favorable à l'institution de la fête nationale ...eanne d'Arc.

IDÉES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT

Q. A., t. 20, pp. 76-79 : Discours sur la discipline à ...stribution des prix du Concours général (31. 7. 93, ... Instr. publ.) ; — *Q. A.*, t. 29, pp. 25-26 : Rapport ...f au fonctionnement de la Caisse des écoles et aux ...ructions scolaires (31. 3. 95, min. Instr. publ.) ; — *Ch. P.*, 1912, pp. 564-567, 817-819 : Dissolution des Syn... d'instituteurs ; la Chambre l'approuve (prés. Cons.) ; *Ch. P.*, 1910, p. 407 : Donne la prépondérance à l'en...ement technique sur l'enseignement classique, au ... de vue de l'intérêt général de la nation (ALPHONSE ...ERT, *Petit Marseillais*) ; — *Q. A.*, t. 75, p. 247 : ...nses à une enquête de M. JULES HURET dans le ...o sur les interventions politiques des membres de ...eignement public (1904). — Voir également ci-dessus ...hap. « Gestes et attitudes en matière religieuse ».

POLITIQUE FINANCIÈRE

Q. A., t. 33, pp. 142-146 : Discours à la Chambre ...e l'impôt sur le revenu (25. 3. 96) ; — *Q. A.*, t. 116, ...4 : Sur les signes extérieurs de la richesse et l'im...sur le revenu (Chambre, juill. 1906, min. Fin.) ; — *Q. A.*, t. 22, pp. 173-175 : Discours à la Chambre sur ...nversion de la rente d'Etat (16. 1. 1894, rapp. gén. ...et).

POLITIQUE EXTÉRIEURE

Q. A., t. 116, pp. 518-520 : Ses efforts en vue d'éviter ...nflit balkanique (1912) ; — *Q. A.*, t. 113, pp. 707- ... Déclaration à la Commission des Affaires extérieures ...a guerre turco-balkanique (Ch., 6. 12. 12) ; — *Ch. P.*, ... pp. 764-765 : Invite le gouvernement turc à prendre ...mesures les plus rigoureuses pour éviter le massacre des chrétiens (1912) ; — *Ch. P.*, 1912, pp. 728-730 : Initiative malheureuse et inopportune au début de la guerre balkanique (DE SAINT-BLANCARD, *Vie Nouvelle*) ; — *Ch. P.*, 1913, pp. 446-447 : Après son voyage en Angleterre : où en est l'Entente cordiale ? (DE SAINT-BLANCARD, *Vie Nouvelle*) ; — *Q. A.*, t. 116, pp. 662-669 : Documents relatifs à la visite des souverains anglais à Paris (avr. 1914) ; — *Q. A.*, t. 116, pp. 722-728 : Documents sur la visite des souverains danois à Paris (mai 1914).

SON ACTION DEPUIS LA GUERRE

D. C., t. 1er, pp. 6-9 : Discours d'ouverture à la Conférence de la paix (1919) ; — *D. C.*, t. 2, pp. 158-159 : Discours lors de la remise, à Versailles, d'un laurier d'honneur au maréchal Foch (12. 7. 19) ; — *D. C.*, t. 3, p. 278 : Déplore qu'on n'ait pas écouté les suggestions du maréchal Foch sur les conditions de paix avec l'Allemagne (Acad. Fr., 5. 2. 20) ; — *D. C.*, t. 3, p. 290 : Loi proclamant que pendant la guerre il a « bien mérité de la Patrie » ; — *D. C.*, t. 5, p. 98 : Pourquoi, après la chute du Cabinet Leygues, fut écartée sa candidature à la présidence du Conseil (*Action Française*, 15. 1. 21) ; — *D. C.*, t. 5, pp. 616-621 : France et Grande-Bretagne : montre « à quels abîmes nous a conduits » une « longue suite de complaisances » (*Revue des Deux Mondes*) ; — *D. C.*, t. 2, pp. 178-181 : Voyage triomphal en Belgique (juill. 1919) : toast au roi des Belges ; réception solennelle par le card. Mercier dans la cathédrale de Malines ; discours du cardinal, réponse de M. Poincaré, qui remet la Croix de guerre au prince de l'Eglise et s'agenouille avec lui pendant le chant du *Christus vincit* ; — *D. C.*, t. 6, pp. 102-106 : Discours prononcé lors de la pose de la première pierre de la nouvelle Bibliothèque de Louvain (28. 7. 21) ; — *D. C.*, t. 5, p. 476 : Recension de son ouvrage *Les Origines de la guerre*.

A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Q. A., t. 104, pp. 291-308, 328-344 : Sa réception et son éloge par ERNEST LAVISSE (9. 12. 09) ; — *D. C.*, t. 3, pp. 269-279 : Réception et éloge du maréchal Foch ; — *Q. A.*, t. 92, pp. 34-39 : Portrait de Me Henri Barboux à l'occasion de son élection à l'Académie (1907) ; — *Q. A.*, t. 110, pp. 639-640, 641-644 : Sur Henri Barboux, décédé (*Temps*, 26. 4. 10 ; *Gaz. Trib.*) ; — *Ch. P.*, 1914, pp. 140-141 : Patronage regrettable de la candidature Léon Bourgeois (OSCAR HAVARD, *Soleil*) ; — *D. C.*, t. 4, pp. 487-495 : Rapport sur les prix de vertu (25. 11. 20).

DIVERS

Q. A., t. 21, pp. 145-147 : Discours aux funérailles de Gounod (1893) ; — *Q. A.*, t. 31, pp. 57-61 : Discours aux funérailles de Pasteur (5. 10. 95) ; — *Ch. P.*, 1912, pp. 819-820 : Expulsion d'un proscrit portugais, Homem Christo, pour délit d'opinion ; protestations de la presse (1912) ; — *Q. A.*, t. 44, pp. 14-15 : Réponse à l'enquête de la *Revue bleue* sur les « responsabilités de la presse » (1897) ; — *Ch. P.*, 1911, pp. 742-745 : Son rôle dans la tentative d'étouffement du scandale Curie-Langevin (*Action Française*) ; — *D. C.*, t. 3, pp. 304-305, 307 : Responsable de la Grande Guerre et impopulaire, d'après Caillaux (déc. 1916).

Les Subventions des départements et des communes aux enfants indigents des écoles privées, par A. RIVET, avocat, professeur de droit. — Une brochure de 32 pages in-16 (édition de la *Documentation Catholique*). — Prix : 0 fr. 50 ; port : 0 fr. 05. Paris, Bonne Presse.

« Cet opuscule sérieux, complet et pratique, comme les ouvrages du savant juriste, sera fort utile à tous ceux qui s'occupent de l'enseignement libre et aux municipalités elles-mêmes. Il explique comment les communes peuvent voter des secours, non pour soutenir des écoles privées, mais pour aider leurs élèves indigents ; comment elles peuvent en confier la distribution au maire sans recourir à l'Assistance publique. Il expose un grand nombre de cas jugés par le Conseil d'Etat et montre les procédés pratiques à employer pour se faire rendre justice, y compris des formules même de délibération pour les Conseils municipaux. » (*Action sociale de la Femme*, nov. 1921.)

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE CANONIQUES ET CIVILES

Jurisprudence.

ÉCOLES MIXTES GÉMINÉES

Ecoles spéciales de garçons et de filles transformées en deux écoles mixtes sur demande du Conseil municipal, avec l'autorisation du Conseil départemental. Direction confiée à un instituteur. Légalité, même dans une commune comptant plus de 500 habitants (art. 6 § 3, 11 et 13 L. 30 oct. 1886), cette décision ayant été prise à titre provisoire.

Conseil d'État (Contentieux)

(Séance du 20 janv. 1922.)

Présidence de M. H. de Villeneuve, vice-président du Conseil d'Etat.

Le Conseil d'Etat

Statuant au Contentieux,

Vu la requête et le mémoire ampliatif présentés pour les époux Carrez, demeurant à Chennecey-Buillon (Doubs), ladite requête et ledit mémoire enregistrés le 25 juill. 1913 et tendant à ce qu'il plaise au Conseil annuler, pour excès de pouvoir, la décision implicite de rejet résultant du silence gardé pendant plus de 4 mois par le ministre de l'Instruction publique sur la réclamation des requérants tendant à faire supprimer, pour la commune de Chennecey-Buillon, le régime des écoles mixtes géminées;

Ce faire :

Attendu que, aux termes des art. 6 et 11 de la loi du 30 oct. 1886, l'école mixte n'est en principe permise que dans les communes de moins de 500 habitants et que, en tout cas, l'école mixte doit être dirigée par une institutrice ; que ce n'est qu'exceptionnellement et à titre provisoire qu'il peut être dérogé à cette règle ; que c'est en violation des dispositions légales susmentionnées que la commune de Chennecey-Buillon, qui compte plus de 500 habitants, a vu transformer d'une façon permanente son école publique de garçons, dirigée par un instituteur, et son école publique de filles, dirigée par une institutrice, en deux écoles mixtes, l'une recevant les enfants les plus âgés de l'un et de l'autre sexe sous la direction de l'instituteur, et l'autre les enfants les plus jeunes sous la direction de l'institutrice ; que la décision du ministre de l'Instruction publique refusant de faire cesser cette illégalité est donc entachée d'excès de pouvoir ;

Vu l'accusé de réception en date du 10 mars 1913, duquel il résulte qu'une réclamation relative à l'organisation du service scolaire dans la commune de Chennecey-Buillon a été adressée au ministre de l'Instruction publique par Me Le Marois, avocat au Conseil d'Etat et celui des requérants ;

Vu les observations présentées par le ministre de l'Instruction publique, en réponse à la communication qui lui a été donnée du pourvoi, lesdites observations enregistrées comme ci-dessus, le 14 nov. 1919, et tendant au rejet de la requête par les motifs que, à la suite d'une demande du Conseil municipal de Chennecey-Buillon, le Conseil départemental de l'enseignement primaire du département du Doubs, par délibération du 23 déc. 1911, approuvée par arrêté ministériel du 7 févr. 1912, décida la suppression des écoles de garçons et de filles et la création, corrélative, d'une école mixte avec classe enfantine annexée ; que l'organisation ainsi réalisée au chef-lieu de la commune, dont la population est, en fait, inférieure à 500 habitants, l'école mixte de Buillon continuant à recueillir les enfants à proximité de ce hameau, répond aux besoins scolaires de la commune et aux vœux manifestés par ses représentants ; qu'elle n'est pas entachée d'illégalité ; que, en ce qui concerne le grief tiré de la présence d'un instituteur à la tête d'une école mixte, le Conseil départemental a pris soin de préciser que sa décision était prise par application du § 3 [de] l'art. 6 de la loi du 30 oct. 1886, permettant la di[rec]tion d'une école mixte par un instituteur ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dos[sier,] notamment la délibération du Conseil municipal [de] Chennecey-Buillon, en date du 23 déc. 1911, et l'arr[êté] du ministre de l'Instruction publique en date du 7 fé[vr.] 1912 ;

Vu la loi du 30 oct. 1886 et les décrets des 18 ja[nv.] et 7 avr. 1887 ;

Vu les lois des 19 juill. 1889 et 25 juill. 1893 ;

Vu les lois des 7-14 oct. 1790 et 24 mai 1872 ;

Ouï M. Delaitre, maître des Requêtes, en son rapp[ort ;]

Ouï Me Croquez, avocat des époux Carrez, en ses obs[er]vations ;

Ouï M. Rivet, maître des Requêtes, commissaire [du] Gouvernement, en ses conclusions ;

Considérant qu'il résulte des dispositions combinées [des] art. 6, 11 et 13 de la loi susvisée du 30 oct. 1886, q[ue] le remplacement d'une école spéciale de filles par [une] école mixte peut, sur demande du Conseil munici[pal] d'une commune de 500 habitants et au-dessus, être au[to]risé par le Conseil départemental, sous réserve de l'[ap]probation ministérielle ; que, d'autre part, si l'ens[ei]gnement est, en principe, donné par des institutric[es] dans les écoles ou classes enfantines et dans les éc[oles] mixtes, le Conseil départemental peut, à titre proviso[ire] et par une décision toujours révocable, permettre à [un] instituteur de diriger une école mixte ;

Considérant que la suppression des écoles spéciales [de] garçons et de filles existant au chef-lieu de la commu[ne] de Chennecey-Buillon, laquelle compte 632 habitants, [et] le remplacement de ces écoles par une école mixte, av[ec] classe enfantine y annexée, ont été demandés par le Co[n]seil municipal, autorisés par le Conseil départemen[tal] et approuvés par arrêté ministériel ; que, d'autre pa[rt,] la décision du Conseil départemental plaçant un ins[ti]tuteur à la tête de l'école mixte de Chennecey a été pr[ise] par application des dispositions susmentionnées de l'art. [6] § 3 de la loi du 30 oct. 1886 ; qu'elle n'a donc été p[rise] qu'à titre provisoire et est toujours révocable ; que, [dès] lors, les requérants ne sont pas fondés à soutenir [que] l'organisation scolaire ainsi réalisée au chef-lieu de [la] commune de Chennecey-Buillon a été établie en viola[tion] des dispositions légales ci-dessus rappelées et que, [en] refusant de reconnaître l'irrégularité de cette organi[sa]tion, le ministre de l'Instruction publique a excédé [ses] pouvoirs ;

Décide : La requête susvisée des époux Carrez [est] rejetée.

[Décision inédite ; correspondance particulière de *Documentation Catholique*.]

RÉPONSES MINISTÉRIELLES PRATIQUES

Les ministres des cultes pensionnés de l'Etat. Majoration accordée à tous, exclusive d'une allo[ca]tion temporaire.

11 323. — M. de Baudry d'Asson, *député, dema[nde]* à M. le ministre des Finances *si l'allocation mensu[elle] aux petits retraités ne devrait pas être rétablie en fav[eur] des quelques prêtres, âgés et infirmes pour la plu[part,] qui, par suite de l'application de la loi de Séparation, s[ont] réduits à la plus grande misère, pour beaucoup d'en[tre] eux.* (Question du 8 déc. 1921.)

Réponse. — L'allocation temporaire de 720 francs d[e] les ministres des cultes pensionnés de l'Etat ont bénéf[icié] a été remplacée par une majoration de pension touj[ours] au moins aussi avantageuse. En l'état actuel de la lé[gis]lation, cette majoration de pension est exclusive de [l'al]location temporaire. (*J. O.*, *Ch.*, s. du 10. 1. 22, p[.] col. 1.)

Imp. Paul Feron-Vrau, 3 et 5, rue Bayard, Paris, VIIIe. — *Le gérant* : A. Faigle.